This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER LIBRARY
HX G172 X

Fr 1374.27

Harvard College Library

GIFT OF

Archibald Cary Coolidge, Ph.D.

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

N.° 334.

CORRESPONDANCE

DU GÉNÉRAL

DUMOURIER

AVEC

PACHE,

MINISTRE DE LA GUERRE,

Pendant la Campagne de la BELGIQUE, *en 1792.*

A PARIS,

Chez DENNÉ, Libraire, Palais de l'Egalité, N.os 93 et 94.

1793.

Fr 1874.27

Harvard College Library
APR 26 1912
Gift of
Prof. A. C. Coolidge

A MES CONCITOYENS.

ON se tromperoit beaucoup, si l'on croyoit que la publication de ces lettres a eu pour principe une petite vengeance ou une sotte vanité. Le premier de ces sentimens n'a jamais eu de prise sur mon ame; et dans la carrière que je parcours, les yeux fixés sur l'avenir plutôt que sur le passé, la vanité, l'orgueil même, trouvent un puissant antidote dans la profonde conviction de l'insuffisance des facultés humaines.

En rendant à mes concitoyens le compte de ce que j'ai fait, je ne dois pas leur laisser ignorer les obstacles qui m'ont em-

pêché d'en faire davantage. J'ai combattu avec quelque succès les ennemis de la république ; mais on verra, par ces lettres, qui ne sont pas la dixième partie de ma correspondance, combien j'ai été obligé de donner de mon tems à des discussions auxquelles je ne devois pas m'attendre.

J'avoue que si quelque chose a pu empoisonner la jouissance des faveurs que j'ai reçues de l'aveugle fortune, c'est la douleur mêlée d'indignation, dont j'ai été abreuvé à la vue de l'horrible misère qui poursuivoit une armée victorieuse ; misère qui a moissonné plus de soldats que le fer des esclaves.

Qui doit-on accuser de cet attentat ? Hélas ! les deux plus terribles fléaux de l'espèce humaine, l'ignorance et l'amour-

propre ; l'un nous expose sans défense à toutes les entreprises des intrigans ; l'autre nous aveugle sur la cause de nos fautes, nous empêche d'en convenir et de les réparer.

La source de notre position désastreuse étant bien connue, on ne sera point étonné des sentimens que je conserve pour des qualités très-estimables que je reconnois dans les hommes dont j'ai eu le plus à me plaindre ; mais mon estime n'est pas aveugle ; je conviendrai, si l'on veut, que les hommes sont ce qu'on les fait ; mais un homme fait n'est pas bon à tout : c'est par une bien triste et bien coûteuse expérience que nous savons aujourd'hui qu'une armée peut être mal conduite par des géomètres, mal administrée par des poètes, et

mal approvisionnée par des juifs, quel que soit d'ailleurs leur mérite dans leurs métiers respectifs. Si celui qui a fait d'une certaine profession, l'occupation de sa vie, est néanmoins capable, dans l'âge mûr, de toute autre chose, c'est un hasard dont il faut se féliciter quand on le rencontre, mais sur lequel il ne faut pas jouer le salut de la république. Faites faire à un homme ce qu'il a appris, et ne vous exposez pas à l'inconvénient de lui voir apprendre ce qu'il doit faire, car vous serez mal servi. Cette considération est très-importante dans les choses d'exécution, où le tems est un élément essentiel du succès.

Le bœuf est certainement un des plus vigoureux animaux, il a le pied sûr; mais

c'est une mauvaise monture pour disputer le prix de la course.

Puisse cet avis faire rentrer en eux-mêmes cette foule de gens qui croyent être propres à tout, et leur faire sentir que les hommes de cette espèce sont pour le moins aussi rares que ceux qui ne sont bons à rien : leurs sentimens peuvent être louables ; mais dans des crises comme celles où nous nous trouvons, la *foi* sans les *œuvres* ne peut suffire à notre justification.

Au reste, si cette correspondance tombe pas hasard entre les mains de nos ennemis, ils apprendront ce qu'ils doivent espérer de leurs projets ; ils compareront les succès de nos armées avec les moyens qui leur étoient fournis ; ils verront des

Français non disciplinés, conduits par des généraux sans expérience, des soldats presque toujours sans habits et souvent sans pain; ils verront, dis-je, que ces Français, ces soldats sont invincibles; ils trembleront pour leurs propres foyers, après avoir menacé les nôtres; leurs yeux s'ouvriront sur le principe de nos victoires, et ils y reconnoîtront les miracles de la LIBERTÉ.

CORRESPONDANCE

DU GÉNÉRAL DUMOURIER

AVEC LE MINISTRE DE LA GUERRE.

PREMIERE LETTRE

Au Ministre de la Guerre.

A Valenciennes, du 22 octobre 1792, l'an premier de la république.

JE suis arrivé le 20 au matin à Valenciennes : j'ai passé cette journée en conférence avec le général la Bourdonnaye, à qui j'avois donné rendez-vous dans cette ville ; nous sommes convenus de nos faits. Son armée, renforcée des garnisons depuis Lille jusqu'à Dunkerque, montera de 20 à 25 mille hommes. Je vais

lui faire passer l'instruction pour son mouvement combiné avec le mien.

J'ai envoyé ordre au général Valence de marcher sur Givet avec 18 mille hommes, formant autrefois le corps d'armée du général Dillon, et qui étoit l'élite de l'armée des Ardennes: ce corps doit menacer Namur. Un autre corps de 10 à 12 mille hommes partant de Maubeuge, aux ordres du général d'Harville, longera la rive gauche de la Sambre pour se réunir au général Valence, et marcher ensemble sur Liége.

Avec 40 mille hommes, je marcherai par le centre pour attaquer ou Mons ou Tournay. J'attends la décision de la défensive des Autrichiens pour régler le point de mon attaque.

Voilà en gros quel est mon plan: il pourra éprouver quelques contrariétés, sur-tout pour la partie de Givet, parce que Valence va si grand train du côté de Longwy, que sa marche sur Namur, que j'aurois desiré pouvoir combiner avec la mienne, se trouvera nécessairement retardée, et je crois ne pas devoir attendre son arrivée à Givet, pour annoncer mes opérations, parce que ce retard donneroit au général Clairfait le tems d'arriver par Namur sur Bruxelles, avec le corps de troupes

qu'il commandoit en Champagne, et celui d'émigrés qui l'a suivi dans sa retraite.

Quoique ce corps d'armée de Clairfait soit très-délâbré, ce seroit cependant un secours de 20 mille hommes qu'il faut que je tâche de prévenir par la rapidité de ma marche. J'espérois pouvoir ouvrir la campagne le 25; mais les troupes, sur-tout la cavalerie, ont essuyé une marche si pénible, que je suis obligé de leur donner quelques jours de plus de repos. Ce qui me retient encore plus essentiellement que tout le reste, c'est l'artillerie. J'ai demandé au ministre de la guerre un supplément de 400 chevaux pour être rendu à Douay avant le 26. Je ne peux pas partir, si je n'ai pas ce supplément; encore ne me servira-t-il que pour mon artillerie de campagne, et pour quelques mortiers. Je serai obligé d'employer les chevaux du pays pour l'artillerie de siége. Je n'ai, à la vérité, à les conduire que vers deux points très-rapprochés, Tournay et Mons. Si les ennemis, après la prise ou l'évacuation de ces deux places, car je doute qu'ils les soutiennent, se rassemblent dans le camp retranché de Bruxelles comme on le prétend, alors je trouverai dans la Belgique même, d'excellens chevaux pour traîner cette grosse artillerie.

Je souhaite que les Autrichiens fassent cette sottise, parce que je terminerai là tout d'un coup la guerre des Pays-Bas.

Le commissaire-ordonnateur Morlay m'a annoncé hier l'arrivée de dix mille capottes. J'attendrai le moment de mon départ pour les faire distribuer aux troupes, parce qu'alors j'espère qu'il en sera arrivé davantage, d'après l'annonce faite le 20 par le citoyen Lebrun à la convention nationale.

Un objet infiniment essentiel et sans lequel je ne peux rien faire, c'est la poudre : il m'en faut au moins trois millions de livres pour la campagne, laquelle campagne ne doit pas durer plus de six semaines, et je n'en ai pas 400 milliers dans tout le département du Nord.

J'ai appris, dans mon voyage de Paris, qu'il y avoit dans cette capitale 7 à 800 milliers de poudre ; tâchez d'en faire passer à Douay au moins 500 milliers d'ici au 27. Vous en avez aussi beaucoup au Hâvre, qu'on peut envoyer pareillement à Douay. Je vais envoyer un courrier à la Fère, pour savoir s'ils pourront m'en fournir. Faites tous vos efforts pour que ces parties essentielles ne manquent pas.

Pendant ma campagne contre les Prussiens, je n'ai eu que de quoi me battre pendant

deux heures en munition de guerre. Je les ai prodigieusement épargnées; mais j'étois alors sur la défensive: actuellement je vais entamer l'offensive: je vais l'entamer dans un pays qui me fournira vraisemblablement plus de 500 mille combattans, avec lesquels je serai obligé de partager mes munitions. Il faut donc que j'en aie en quantité, ayant à prendre plusieurs places qui m'en feront une consommation. Je vous prie de vouloir bien me faire la réponse la plus prompte sur cet article, ainsi que sur les chevaux d'artillerie: c'est le besoin le plus instant que j'aie, et ce qui peut seul retarder mes opérations.

Je vous prie de vouloir bien dire à la convention nationale, que le bataillon dit républicain s'est conduit de la manière la plus touchante pour expier le crime de quelques individus qu'il a livrés lui-même; que sa conduite efface le délit, et le met dans le cas d'être employé utilement. C'est ce que je m'empresserai de faire, personne ne desirant plus que moi de faire de bons soldats de ceux des citoyens qui se dévouent à la défense de la patrie. C'est la seule réponse que j'aie à faire à Marat: il doit trouver la punition dans son cœur.

Le bataillon de Mauconseil s'est conduit de même, et il reste aux ordres du général Chazot.

Comme le général la Bourdonnaye n'a sous ses ordres aucun lieutenant-général de confiance qui ait une grande expérience de guerre et une connoissance particulière du pays que nous allons attaquer, je suis convenu de lui donner, dans le grade de lieutenant-général, le citoyen Duval, officier du plus grand mérite, le plus ancien des maréchaux-de-camp de l'armée. J'ai en même-temps élevé au grade de maréchal-de-camp les citoyens Berneron et Chancel, tous deux très-expérimentés, tous deux connoissant la Belgique, et tous deux d'âge à bien conduire les troupes dont ils ont la confiance. Par cette promotion, qui me laisse encore bien en arrière du nombre d'officiers-généraux nécessaires à une armée de 80 mille hommes, il se trouve deux places d'état-major *en pied* à remplir, dont l'une revient au citoyen Thouvenot, qui étoit surnuméraire, et à qui elle est promise par le ministre Lebrun: ce n'est point un nouveau grade, puisqu'il a déjà le brevet de colonel. Je vous prie d'approuver cette promotion, de faire faire les expéditions nécessaires, et de me les envoyer, ainsi que les réponses à tous les objets de ma dépêche.

L'aide-de-camp lieutenant-colonel Devaux

vous porte ma dépêche : comme il est rempli d'intelligence et de fidélité, vous pourrez le charger de traiter avec les différens bureaux les diverses parties des demandes que je vous fais.

III.me LETTRE

Au citoyen Pache, *Ministre de la guerre.*

A Valenciennes, le 24 octobre.

LES Autrichiens ont abandonné tous les postes qu'ils avoient sur le territoire français. J'ai pris aujourd'hui possession du territoire autrichien, en occupant, d'une part, le village de Perhuwelz et la petite ville de Quiévrain par mon avant-garde. Je me porterai le 27, avec environ 40 mille hommes, à Guouarouble sur Quiévrain. J'envoye ordre au général d'Harville de se porter avec 10 à 12 mille hommes, le 28, de Maubeuge sur Mons, et au général la Bourdonnaye de se porter avec plus de 20 mille hommes, le 28, de Lille sur Tournay. J'espère que mes ordres seront exécutés avec précision; s'ils ne l'étoient pas, j'aurois lieu de croire que le pouvoir exécutif n'auroit pas expliqué correctement aux généraux en chef d'armée, qu'étant responsable de cette guerre, je dois être obéi par eux, sans qu'ils puissent mettre leurs combinaisons ou leur amour-propre en opposition avec mes plans

de campagne. Je prie le pouvoir exécutif d'être très-précis et très-cathégorique à cet égard; et comme vous commencez, citoyen vertueux, un ministère nouveau, je vous prie de donner des ordres très-positifs, afin que je ne me trouve pas dans le même embarras qui a pensé faire échouer ma campagne des Ardennes. En voilà assez sur cet article, dont je ne vous parle que par pure précaution. Comme nous aurons le 28, 75 mille hommes sur le terrein ennemi, et hors de France, il faut penser sérieusement à les payer en numéraire. Il faut compter pour cela environ trois millions par mois, à commencer du 28 octobre. Il faut penser aussi que, vers le 10 du mois prochain, le général en chef Valence sera, avec 20 mille hommes de plus, à Namur; ce qui fait encore au moins six cent mille francs par mois. Ainsi, comptez sur 4 millions de numéraire par mois qu'il faut envoyer à cette armée.

J'espère bien, dans tous les cas, vous trouver dans les Pays-Bas du numéraire qui y est très-abondant. Je sais même où il est. Si la révolution s'opère bien dans la Belgique, on me l'offrira, et je ferai passer les assignats au pair. Si les Belges ne se déclarent pas libres et nos alliés, alors je les traiterai en ennemis: je pren-

drai le numéraire, et les assignats passeront encore par force. Mais il faut toujours pourvoir au premier mois, quitte à ce que je vous rende ce que je trouverai le moyen d'épargner. J'avois à l'armée des Ardennes douze à treize cent mille livres de numéraire, et ils y sont encore à peu de choses près, parce que je ne suis pas entré sur le territoire ennemi. Faites donc ensorte qu'il y ait dans le trésor de l'armée des Pays-Bas, car c'est le nom qu'elle doit porter à l'avenir et qu'elle soutiendra glorieusement, au moins deux millions en numéraire pour le 28, ou du 28 au 30 au plus tard.

Le citoyen d'Espagnac (1) vous dira tous les marchés que nous avons faits pour les besoins

(1) Le citoyen d'Espagnac, dont il est ici question, est le ci-devant abbé. Je n'avois eu jusqu'alors aucune liaison avec lui. Il s'étoit rendu à l'armée pour organiser le service des charrois dont il avoit fait l'entreprise. Son activité et la multiplicité de ses ressources me le firent bientôt distinguer. Comme il retournoit à Paris pour quelques jours, je lui exposai en détail les besoins de l'armée. Il s'engagea de me fournir, sous quinze jours au plus tard, tout ce qu'il me falloit, et nous en conclûmes des marchés sur nos paroles mutuelles. Mais, pour le malheur de l'armée, le ministre lui déclara qu'il avoit pourvu à tout, et d'Espagnac se crut dégagé de ce qu'il m'avoit promis.

de cette armée, à qui tout manque (1), excepté le courage et le patriotisme : je vous prie d'en presser l'exécution, et alors je vous réponds de tout.

---

(1) Cette phrase ne peut laisser de doute que je n'aye dès-lors averti le ministre que l'armée manquoit de tout.

III.me LETTRE

Au Ministre de la guerre.

Au quartier-général à Valenciennes, le 24 octobre 1792, l'an premier de la république.

LES citoyens entrepreneurs des charrois de toutes les armées de la république se sont rendus près de moi d'après vos ordres. Je suis bien aise que l'on ait enfin senti combien les chevaux de peloton étoient insuffisans pour faire le service des effets de campement, et combien il importoit d'avoir à la suite des armées un parc de voitures permanentes, dont la service fût assuré, et qui n'obligeassent plus de fatiguer chaque jour, par des levées extraordinaires, le pays où l'on est obligé de faire la guerre. Pour remplir vos intentions à cet égard, j'ai donné ordre au commissaire-général de vérifier quel étoit le poids de ces effets de campement nécessaires pour mettre en campagne un régiment d'infanterie et un de cavalerie. D'après cette vérification, dont le citoyen d'Espagnac vous remettra le détail,

vous reconnoîtrez que le nouveau modèle des tentes a diminué le service actuel des effets de campement d'une demi-voiture environ par bataillon d'infanterie ; mais que ce service exige encore pour chaque bataillon d'infanterie au complet, huit voitures à quatre roues et à quatre chevaux ; ou neuf voitures à deux roues et un cheval et huit à deux chevaux, si vous préférez ce genre de voitures ; et par deux escadrons de cavalerie, cinq voitures à quatre roues et quatre chevaux ; ou quatre à deux roues et un cheval et six à deux chevaux. Qu'ainsi c'est sur cette donnée que vous devez mesurer le nombre de voitures, soit à un cheval et à deux chevaux, soit à quatre chevaux que vous aurez à répartir par bataillon ou par escadron.

Vous reconnoîtrez aussi que les bataillons et escadrons aux ordres des généraux Valence et d'Harville, se trouvant réunis à ceux qui se trouvent sous les miens, il me faut, pour les effets seuls de campement, douze cents voitures à quatre chevaux ; ou treize cents cinquante à un cheval et douze cents à deux chevaux.

Outre ces voitures, il me faut, pour les besoins ordinaires du camp, un parc de voitures

extraordinaires aussi considérable, c'est-à-dire de douze cents à quatre roues et à quatre chevaux.

Vous voudrez donc bien, citoyen ministre, ordonner à la compagnie chargée de l'entreprise des charrois, qu'elle tienne à ma disposition ;

1°. Ou douze cents voitures à quatre roues et quatre chevaux; ou treize cents cinquante à un cheval, et douze cents à deux chevaux, pour les effets de campement de mon armée.

2°. Douze cents voitures à quatre chevaux pour les besoins ordinaires du camp.

En attendant que les entrepreneurs soient en état de faire ce service, ils se sont chargés de louer dans le pays, conformément à leur marché, toutes les voitures qui me seroient nécessaires. Je prendrai donc à leur compte, dès le 15 octobre, toutes les voitures louées par le commissaire-général, jusqu'à la concurrence de deux mille quatre cents voitures à quatre chevaux.

Je ne peux pas mieux faire, ministre citoyen, que de vous prier d'avoir égard à nos besoins pressans, qui cesseront, dès que vous passerez des marchés nets et tranchans, avec des entreprenenrs aussi habiles

et aussi essentiels que ceux avec lesquels j'ai traité ; qui joignent à un grand civisme beaucoup de lumières et d'industrie ; et qui seuls voyent en grand et sans lésinerie, quels sont les moyens de faire réussir la partie militaire qui avoit été si négligée. Avec de pareils agens, si on leur donne des facilités, je réponds de mener l'armée française au bout du monde.

Première Lettre de Pache, Ministre de la guerre.

A Paris, le 24 octobre 1792, l'an premier de la république (*11 heures du soir*).

JE viens d'être instruit, général, que le baron de Senfft, ci-devant ministre de Prusse près le prince évêque de Liége, y est arrivé le 14 de ce mois, revêtu du caractère de ministre extraordinaire; qu'il a eu avec le prince évêque de Liége une conférence secrète, à la suite de laquelle le chapitre a été convoqué plusieurs fois.

Quoique l'objet des conférences du ministre prussien ne soit pas connu du public, les gens bien instruits pensent qu'il s'agit de préparer des quartiers d'hiver pour 8 à 10,000 hommes de troupes prussiennes. De plus, la conduite et les discours du baron de Senfft ne sont aucunement propres à nous donner confiance dans les dispositions amicales de sa cour : ainsi, général, je vous prie de prendre les mesures les plus sûres et les plus promptes pour prévenir les Prussiens dans le pays de Liége:

Liége : on vous y attend impatiemment. Deux compagnies de troupes autrichiennes et le régiment du Prince sont les seules forces que l'on peut nous y opposer, et l'ordre que l'on assure qu'elles ont reçu de se replier à notre approche, ne nous les rendra pas bien redoutables.

J'espère qu'avant assez de tems de ce projet, vous pourrez facilement le déjouer.

S'il vous étoit possible, dans cette saison, de faire marcher directement sur Liége, les troupes les plus fortes de la garnison de Givet du côté de la rive droite de la Meuse, et de dérober ce mouvement à Charleroi, qui, en ce moment, manque de Luxembourg à Namur, ce seroit, sans contredit, le moyen le plus sûr d'arriver à Liége avant les Prussiens; en marchant en même tems par votre droite, tant pour regagner sur le champ Givet, que pour attaquer ou au moins inquiéter Namur, vous consolideriez votre prise de possession à Liége, et ce malheureux pays vous devroit incessamment son salut : mais si cette brusque entreprise ne vous paroît pas assez sûre, il me semble qu'en marchant en force sur Namur, et détachant un corps sur Liége, vous rempliriez, quoiqu'un peu plus tard, le même

objet. Si, contre mon attente, les Prussiens y étoient déjà établis, il faudroit les en chasser. Dans tous ces cas, il seroit nécessaire que vous modifiassiez votre premier plan de campagne, en portant sur la Meuse de plus grandes forces que celles que vous aviez d'abord destinées à agir sur cette partie.

Vous devez sentir plus vivement que personne, général, combien il est important de repousser les restes de l'armée prussienne loin de nos frontières; de leur ôter la possibilité d'y reparoître, et de mettre ainsi au-dessus du doute le succès de votre campagne contre le duc de Brunswick.

Ainsi, général, vous n'abandonnerez les Prussiens que lorsque vous serez sûr qu'ils n'hiverneront pas de ce côté du Rhin, et quelqu'assurance que le roi de Prusse puisse vous faire donner de ses intentions, n'oubliez point que les Français ne veulent pas confier le sort de leur liberté à la bonne foi des rois.

Signé, PACHE.

IV.me LETTRE

Au Ministre de la guerre.

Valenciennes, le 25 octobre 1791.

PRÊT à entrer dans la Belgique, arrivant avec une armée qui manque de tout, surchargeant de 60 mille hommes une frontière vers laquelle se rassemble une grande affluence à l'occasion de cette expédition, je vous prie de penser combien il est impossible qu'elle ait lieu, si, de la part de vos bureaux, je rencontre des obstacles, sur-tout quand on détruit des marchés et qu'on n'en présente point d'autres à la place.

Il a été passé par le citoyen Malus, un marché pour 20 mille sacs de fine fleur de farine, avec les citoyens Paulet de Douay et Fabre de Paris, d'après l'autorisation du ministre Servan, votre prédécesseur. Ce marché est en pleine exécution : ils sont tous achetés, et déja on a les connoissemens de 5000 sacs, qui doivent arriver incessamment. Les fournisseurs ayant

été trouver le citoyen Hassain Frats (1), il leur a dit positivement *qu'il n'accepte point un marché du citoyen Malus, à qui il enverra sa démission, en lui faisant part de la décision du ministre de la guerre.* Je souhaite qu'au travers la brusquerie du citoyen Hassain Frats, il se trouve autant de talens et de patriotisme que dans le citoyen Malus. Il est bien étonnant qu'un commis républicain prenne le ton tranchant d'un commis de l'ancien régime. Je ne peux me passer ni du citoyen Malus ni des marchés qu'il a conclus, parce que nous sommes ici 80 mille Français chargés d'une grande expédition.

Le citoyen Hassain Frats dira peut-être que l'administration des subsistances militaires peut, sans ce marché, pourvoir à la nourriture de l'armée qui se rassemble dans le département du Nord : cela n'est pas vrai ; car les citoyens Alais et Desmarets ont eux-mêmes invité à faire ce marché, et le premier des deux y est intervenu.

Je n'entrerai pas dans la discussion de savoir si le marché est cher ou non : il est fait d'après

(1) Premier commis du bureau de la guerre.

l'autorisation de votre prédécesseur ; il est fait, parce que le besoin est urgent, et ce dernier motif oblige à le tenir ; car nous ne pouvons pas attendre qu'on en fasse un autre, qui, vu l'augmentation des prix, seroit vraisemblablement plus onéreux que celui-ci. Au reste, les citoyens qui se sont chargés de ce marché, font une proposition parfaitement honnête, qui est de fournir les mêmes 20 mille sacs en rompant ce marché, et recevant seulement deux pour cent de commission, après avoir justifié des factures. Cette dernière proposition lève toutes les difficultés.

J'ai une dernière observation à vous faire à l'égard de ce marché, et vous voudrez bien la soumettre au citoyen Roland, ministre de l'intérieur, avec lequel j'en ai raisonné plusieurs fois ; c'est que tout marché qui nous fait venir des grains de l'étranger, fût-il même cher, nous est avantageux, parce qu'il arrête les accaparemens qu'on doit craindre de la part d'une compagnie de régisseurs chargés de l'approvisionnement de toutes les armées ; c'est qu'il laisse dans le royaume tous les grains nécessaires pour la nourriture des habitans ; c'est qu'en coupant une branche du monopole des grains, il empêche l'inquiétude des départemens et

l'interception d'un département à l'autre, ou d'une ville à l'autre.

C'est d'après ces principes que j'ai promis au citoyen Roland que, dès que je serai entré dans la Belgique, je tâcherai de faire rompre tous les marchés des Régisseurs, pour ne plus rien extraire du territoire de la France, pour vivre sur la Belgique même, pour la partie d'armée qui y sera. Tels sont les points dont nous sommes convenus le citoyen Roland et moi; et vous sentirez que le marché très-utile, très-urgent des citoyens Paulet et Fabre rentre dans les mêmes vues, puisqu'au lieu de faire une consommation des grains du pays, il nous fait entrer des grains de l'extérieur.

Vous ne serez donc pas étonné que, par tous les motifs économiques, politiques et militaires, je demande la maintenue de ce marché, et que j'envoye copie de ma lettre, ainsi que du marché, au comité militaire de la convention nationale. La plus grande des économies, dans une crise aussi forte que celle où nous sommes, est celle du tems et des hommes: je viens d'en donner la preuve, et je suis pressé de finir comme j'ai commencé. Ainsi, toutes les fois que, pour des besoins de première nécessité, comme subsis-

rances, habillement, munitions de guerre, argent, je serai arrêté par la lésinerie ou l'esprit méthodique des bureaux, je porterai hautement mes plaintes, et je rejetterai ma responsabilité sur ceux qui mettront obstacle aux opérations dont je suis chargé.

Au Président du Comité Militaire.

Le 25 [illegible] 1799.

CITOYEN PRÉSIDENT,

JE vous envoye copie d'une lettre que j'écris au citoyen Pache, ministre de la guerre: l'objet est infiniment important sous tous les rapports. Rien n'est plus pressant que mon entrée dans les Pays-Bas, puisqu'on y craint le rassemblement des troupes que j'ai eu le bonheur de chasser du département des Ardennes. Je ne peux l'empêcher, s'il doit avoir lieu, qu'en les y prévenant: il faut donc forcer tous les moyens pour m'en donner la facilité, et sur-tout éviter les formes des discussions, et les idées étroites d'économie qui avoient précédemment perdu notre état militaire, et qui ont pensé d'être funestes à la république.

P. S. Ci-joint la copie du marché dont il est question au ministre de la guerre.

V.me LETTRE

Au Ministre de la guerre.

Le 25 octobre 1792.

JE vous remercie, citoyen ministre, de l'avis que vous me donnez de la conférence du baron de Senfft avec le ministre de l'évêque de Liége. Je vous avoue que je ne crois pas que les Prussiens s'arrêtent dans cet évêché : je crois même leur armée hors d'état de se battre cet hiver : je crois de plus que le roi de Prusse n'en sacrifiera pas les restes au soutien de l'évêque de Liége. Cependant, si vous avez bien lu ma dépêche du 22 de ce mois, vous verrez qu'il entre dans mon plan de campagne, de faire marcher le corps d'armée du général Valence par Givet sur Namur. J'espérois que ce général pourroit être le 28 à Givet; mais sa marche sur Longvy, à laquelle je ne peux qu'applaudir, retarde son arrivée, et il me mande qu'il ne peut être rendu à Givet décidément que le 6 du mois prochain; ainsi je suppose qu'il ne pourra pas agir contre Namur avant le 10. Son corps

d'armée devoit être de 18,000 hommes: mais, d'après de nouveaux ordres que je lui envoye demain, il pourra le renforcer de 4 ou 5,000 hommes.

Je serai le 27 à Quarouble, avec environ 40,000 hommes. Le général d'Harville marche sur Bintche le 28 avec 12,000 hommes. J'espère prendre Mons avant l'arrivée du général Valence à Givet, pendant que le général la Bourdonnaye masquera et menacera Tournay, pour marcher ensuite sur Gand et Oudenarde. Alors rapprochant toutes mes colonnes sur Bruxelles, que tous les rapports que je reçois me disent devoir être le point central de la défense des Autrichiens, je chargerai le général d'Harville de masquer Namur, et il y fera sa jonction avec le général Valence: ainsi il coupera l'arrivée dans le Brabant au général Clairfait, qui n'aura pas plus de 15 à 18,000 hommes à opposer aux 30 ou 35,000 hommes réunis sous les ordres du général Valence, par la jonction du général d'Harville. Il me restera 60,000 hommes par la jonction de la Bourdonnaye pour attaquer et prendre Bruxelles, indépendamment des gens du pays que je ne fais point entrer dans mon calcul, quoique je doive compter sur leur insurrection.

Ce ne sont point huit ou dix mille Prussiens placés dans le pays de Liége sur lequel je compte absolument, qui peuvent m'empêcher d'achever ma campagne sur la Meuse, et de chasser des Pays-Bas tous les Allemands qui y sont. Vous voyez, d'après ce plan que je ne peux pas détailler, et dont les circonstances changeront peut-être quelques parties, que je compte porter des forces suffisantes sur la Meuse.

Dès que j'aurai pris Mons, je suis en deux marches sur Bruxelles. Je ne peux être arrêté que devant cette capitale, et certainement la ville de Liége, quand même elle ne seroit pas portée pour la révolution, est hors d'état de défense : les Prussiens, s'ils s'y étoient portés, ne m'attendroient pas, et se retireroient bien vîte vers le duché de Clèves. Vous jugez, et vous me le mandez vous-même, que tout dépend de la célérité de mes premiers mouvemens ; ainsi je suis persuadé que vous n'épargnerez rien pour me donner toutes les ressources nécessaires en argent, en munitions, en subsistances, en habillement et en armement. Je suis persuadé que vous remplirez tous les marchés que j'ai faits avec le

citoyen d'Espagnac (1); que vous tiendrez ceux faits par le citoyen Malus, dont je ne peux pas trop louer le zèle et les talens, et dont je vous prie d'envoyer incessamment le brevet de commissaire-ordonnateur en chef, qui lui est promis depuis trois mois, et dont il remplit les fonctions : je vous prie pareillement d'envoyer le brevet de payeur-général du citoyen Martin pour l'armée du nord (2).

---

(1) Ceux annoncés par ma lettre du 25. *Voyez* ci-dessus, page 19.

(2) Comment le ministre Pache, d'après cette demande formelle de ma part, a-t-il pu souffrir qu'on m'accusât à la convention d'avoir écarté de l'armée le payeur qu'on vouloit donner à l'armée? *Voyez* le Moniteur de la séance du 22 novembre, n° : c'est un des principaux motifs qui ont déterminé l'arrestation de Malus et d'Espagnac.

Manifeste aux Peuples de la Belgique.

Valenciennes, 26 octobre 1792.

Brave Nation Belge! vous avez levé avant nous l'étendard de la liberté; mais trompés par ceux de vos concitoyens en qui vous aviez placé votre confiance; abusés par les perfides insinuations des cours auxquelles vous vous étiez adressés ou qui s'étoient mêlé de vos affaires uniquement pour vous agiter, pour embarrasser votre despote, et pour vous livrer ensuite à sa vengeance; victimes de la politique insidieuse et cruelle de toutes les cours de l'Europe, et particulièrement de celle de France, qui regardoit votre liberté comme le dernier coup porté au despotisme qu'elle vouloit rétablir sur nous: non-seulement vous n'avez reçu aucun secours efficace des Français vos voisins, mais vous avez été abandonnés et trahis par les Français même, lorsqu'ils sont entrés dans vos provinces.

Il falloit que la France eût triomphé du despotisme en abattant la royauté; il falloit qu'établie en république, elle eût triomphé des

satellites des despotes, et que leurs nombreuses armées fussent venues se fondre devant les légions d'hommes libres, et qu'eux-mêmes les poursuivissent jusques dans leur propre territoire, pour que vous pussiez prendre une entière confiance dans la république française et dans les armées qu'elle envoye à votre secours.

Nous entrons incessamment sur votre territoire; nous y entrons pour vous aider à planter l'arbre de la liberté, sans nous mêler en rien de la constitution que vous voudrez adopter. Pourvu que vous établissiez la souveraineté du peuple, et que vous renonciez à vivre sous des despotes quelconques, nous serons vos frères, vos amis et vos soutiens; nous respecterons vos propriétés et vos loix: la plus exacte discipline règnera dans les armées françaises.

Nous entrons dans vos provinces pour y poursuivre les barbares Autrichiens, qui ont commis dans le département du Nord les excès les plus atroces. Nos justes armes seront très-sévères contre les indignes soldats de la tyrannie. Vous avez aussi des injures, des violences et des crimes à venger: joignez-vous à nous, pour que nous ne confondions pas les Belges avec les Allemands, dans le cas où, par apathie, vous les laisseriez maîtres de vos villes,

que nous serions obligés de bombarder et de brûler pour détruire cette horde barbare qu'il vous est facile de chasser à jamais, si vous joignez vos armes aux nôtres.

Belges, nous sommes frères; notre cause est la même: vous avez donné trop de preuves de votre impatience pour le joug, pour que nous ayons à craindre d'être obligés de vous traiter en ennemis.

VI.me LETTRE

Au Ministre de la guerre.

Le 26 octobre 1792.

J'AI l'honneur de vous envoyer, 1°. le manifeste très-simple et très-court que je fais imprimer pour être distribué dans les Pays-Bas.

2°. Ma dépêche du 24 au général la Bourdonnaye. Je vous avertis que, d'après l'incertitude de ma position sur ce que le conseil n'a pas encore prononcé, j'éprouve déjà de la part de ce général des critiques assez amères, et une opposition qui peut dégénérer en désobéissance, s'il substitue ses idées à mes plans. J'espère que le conseil y remédiera assez à tems pour empêcher qu'il n'en résulte ou des inconvéniens ou du scandale.

3°. Ma dépêche au général Valence, du 26.

4°. Celle au général Kellermann, du 26.

Vous verrez, par ces expéditions, quel est l'ensemble de mon plan; comment il se lie avec le plan général d'attaque depuis la Méditerranée jusqu'à Dunkerque. Vous jugez,

citoyen

citoyen ministre, combien toutes les parties doivent se correspondre, et combien seroit coupable quiconque en feroit manquer une des branches. Si le conseil de la nation n'adopte pas ce plan en entier, il faut que vous me mandiez sur-le-champ la décision du conseil ou de la nation; j'en exécuterai ce qui me sera prescrit; car je sais aussi obéir. Ce n'est qu'après demain que je pourrai rassembler mes troupes au camp de Quarouble. Je suis très-pressé de les éloigner de Valenciennes: dès-lors je commencerai mes opérations; ainsi rien n'est plus pressant que de me faire passer ou les ordres absolus du conseil, ou le pouvoir suffisant pour exécuter des plans médités depuis trois ans, et que les circonstances ont agrandis. Trouvez bon que je ne vous envoye pas la correspondance du général la Bourdonnaye, parce que je ne veux de procès qu'avec les Autrichiens. Mais mettez ordre de bonne heure à une division naissante, qui, dégénérant en désobéissance, me forceroit à des mesures très-sévères, parce que le salut de la république et sa gloire doivent passer avant toute autre considération.

Deuxième Lettre du Ministre de la guerre.

Paris, le 28 octobre 1792, l'an 1er de la république.

EN vous faisant part, général, de ce que j'avois appris des démarches du baron de Senfft et des projets des Prussiens pour hiverner dans le pays de Liége, j'ai dû vous communiquer mes idées pour empêcher l'exécution d'un dessein que je croyois intéresser votre gloire et celle de la république. J'ai rempli mon devoir comme ministre; et je suis content. C'est sans doute à vous, général, à qui la conception, la gloire et la responsabilité du plan que vous suivez appartiennent, à en diriger l'exécution; et on ne peut être moins disposé que je le suis, à substituer mes vues sur les opérations militaires à celles du général qui en est chargé.

Comptez que j'employerai tous les moyens qui sont en mon pouvoir, pour que votre armée n'éprouve aucun besoin. Je vous prie seulement d'exiger des officiers de votre état-

major et de vos commissaires des guerres, un esprit de prévoyance qui les empêche de remettre les demandes à l'époque même où le besoin se fera sentir.

Signé, PACHE.

VII.me LETTRE

Au Ministre de la guerre.

Valenciennes, le 28 octobre, l'an premier de la république.

JE pars en ce moment, citoyen ministre, pour porter mon ~~quartier-général~~ à Aunin. Le général Valence me mande sa marche sur Givet. Il me semble qu'il n'est pas trop bien outillé en artillerie : il doit cependant débuter par prendre la citadelle de Namur, et ensuite celle de Huy. Je vous envoye copie de ce qu'il me demande. Je lui ferai passer 4 pièces de 16, 4 de 12 et 4 obusiers. Je vais donner les ordres à Douay, pour le convoi que je ferai déduire sur mon train d'artillerie de siège. J'ignore ce qu'il y a en artillerie à Givet et Philippeville. Ce qui, je crois, sera plus nécessaire, ce sera d'y faire passer des chevaux haut le pied, directement, pour le service de ses mortiers. Il seroit bon aussi d'y faire passer trois ou quatre mille bombes, s'il se trouve quelque manufacture de cette

espèce ; et les ressources en ce genre se trouvent à portée de Givet même, ainsi que pour les boulets. Je ne crois pas qu'on ait besoin de pièces de 24 dans cette partie ; d'ailleurs, les chemins le long de la Meuse et entre Sambre et Meuse les rendroient très-embarrassantes. Le château de Namur n'a point de cazemattes, et n'est qu'un vieux récrépissage fort mal torché : quelques bombes y suffiront, si Clairfait n'est pas arrivé ; s'il est arrivé, j'y marcherai moi-même de Bruxelles avec cinquante ou soixante mille hommes. Valence contiendra Clairfait, et c'est là où nous finirons.

Extrait des Instructions pour le Général d'Harville.

Aunin, 29 octobre.

Le général d'Harville, avec la division d'armée d'environ 12,000 hommes qu'il commande, et qui sera augmentée, à mesure qu'il arrivera, des troupes d'infanterie et de cavalerie, est chargé de faire une diversion sur ma droite, et de marcher toujours à ma hauteur depuis mon entrée dans les Pays-Bas, jusqu'au moment où je changerai cette détermination. Le général d'Harville se portera dans la première marche sur Bintche, le jour que je lui indiquerai par un courrier, parce que ce mouvement doit être combiné avec celui que je ferai pour le soutenir; il choisira un camp entre *Bintche et Mons*, ou sous Bintche même, la droite à Bintche, et la gauche à l'abbaye de Bonne-Espérance, ou au hameau des Chaudières: il aura soin de retrancher ce camp, et en général tous ceux qu'il fera. Il prendra des pionniers dans le pays, les fera garder à son parc d'artillerie par de la troupe armée,

et il leur donnera la nourriture et une petite solde à ceux qui seront de bonne volonté ou qui auront des talens particuliers, comme charpentiers, forgerons, etc. etc. Il mettra ces pionniers sous les ordres de l'adjudant-général chargé de l'ouverture des marches. Il doit s'attendre à trouver tous les obstacles possibles dans sa marche de Maubeuge à Bintche, par les soins qu'aura pris l'ennemi de rompre tous les chemins; par les abattis, les puits qu'ils auront faits : ainsi cette marche doit être faite avec beaucoup de précaution et presqu'en bataille. La colonne d'équipage doit être au centre de deux colonnes débarrassées de tout ce qui pourroit les empêcher de combattre. Dès que le général d'Harville sera établi à Bintche, il fera saisir toutes les caisses appartenantes au souverain, en déclarant au peuple que c'est lui désormais qui est seul souverain; que les Français ne sont que les organes du droit naturel et imprescriptible de l'homme; qu'ils traiteront comme ami et comme frère tout Belge qui s'élevera à la dignité d'homme libre; qu'ils recevront au milieu d'eux tous ceux qui prendront les armes pour cette cause, et que la république française est décidée à ne déposer les armes

que lorsque les Pays-Bas seront un pays libre affranchi de tout despotisme quelconque.

Pour que cette déclaration soit authentique, le général d'Harville concertera l'affaire à l'hôtel-de-ville, porte fermée, devant les magistrats du peuple; il assemblera le peuple entier sur la place, et après lui avoir lu cette déclaration, qu'il fera imprimer et afficher, il invitera le peuple à se nommer lui-même de nouveaux magistrats par la voie du scrutin, et à faire faire la même élection dans tous les villages et bourgs, de ce qu'on nommoit ci-devant la prévôté de Bintche, qui deviendra naturellement le district de Bintche. Il annoncera au peuple que les sommes arrêtées dans les caisses publiques ne sont point destinées au profit des Français, mais à faire l'équipement, armement et habillement des citoyens qui prendront les armes pour la liberté belgique.

D'ailleurs, le général d'Harville ne se mêlera en rien du gouvernement et de l'administration des villes, bourgs et villages des provinces belgiques qu'il parcourra, excepté dans les détails qui ont un rapport direct à la sûreté et au bien-être des troupes qu'il commande.

Il tiendra l'armée dans la plus exacte dis-

cipline, en rendant responsables les officiers-généraux des excès que pourroient commettre leurs divisions, les officiers supérieurs pour leurs régimens, et les officiers et sous-officiers pour leur compagnie.

Il ordonnera à son armée le plus grand respect pour tous les objets du culte et pour les propriétés particulières; mais il aura soin de faire arracher toutes les *aigles impériales*, tous les *écrits ou placards faits au nom du despote*, et d'effacer entièrement tout ce qui peut retracer l'esclavage sous lequel gémissoit avec tant de peine la brave nation Belgique que nous venons délivrer.

Troisième Lettre du Ministre de la guerre.

Paris, le 29 octobre 1792, l'an premier de la république.

JE vous préviens, général, que sur la demande du général Valence, je donne des ordres pour faire passer de Châlons à Mézières, et tenir à sa disposition à Metz, les bouches à feu, munitions et attirails nécessaires pour former l'équipage d'artillerie dont l'état m'a été adressé. Mais comme son armée est une division de la vôtre et de celle de Kellermann, je ne peux affecter au service de cette artillerie que les chevaux destinés à l'armée du nord, et par conséquent une partie de ceux qui sont à votre disposition et à celle du général Kellermann. Je recommande donc au citoyen Valence de se concerter avec vous sur les moyens de lui procurer des chevaux, et je vous observe que, s'il devenoit nécessaire d'ordonner une nouvelle levée, elle ne pourroit être faite assez promptement pour satisfaire aux besoins de cet équipage. Votre zèle me répond de toute l'assistance que vous pourrez donner à ce général; et je l'engage au surplus

à prendre, de concert avec les corps administratifs, les chevaux du pays, si les circonstances l'exigent. Je vous prie de concourir de tout votre pouvoir à l'exécution des mesures qu'il prendra.

Signé, le ministre de la guerre, PACHE.

VIII.me LETTRE.

Au Ministre de la guerre.

Amiens, 29 octobre 1792.

J'AI reçu hier, par le retour de mon courrier, citoyen ministre, votre lettre du 27, par laquelle vous m'annoncez un paquet contenant l'ordre d'entrer dans le Brabant, et que je n'ai point reçu. Je crains que ce courrier ne soit perdu; car étant parti une heure avant mon aide-de-camp, le lieutenant-colonel Devaux; celui-ci est arrivé depuis 40 heures. Je vous envoye copie du manifeste imprimé, ainsi que de l'adresse à l'armée. Je vous remercie d'avoir terminé les petites discussions naissantes entre la Bourdonnaye et moi: il s'étoit déja rendu à une dernière lettre raisonnée que je lui ai écrite; mais au moyen de votre décision, il n'y a plus à craindre ni humeur ni jalousie: c'est d'ailleurs un très-bon citoyen, et je rends justice à ses vues qui sont très-droites.

J'ai fait, hier, mon mouvement pour sortir toutes mes troupes des cantonnemens, où je n'ai pas pu parvenir à connoître leurs besoins: si

j'avois tardé plus long-tems à les rassembler, la désertion s'y seroit mise, et j'en éprouve déja une très-considérable. Il est fâcheux qu'on ait décrété sitôt que la patrie n'est plus en danger: quantité de volontaires demandent à s'en retourner chez eux: je n'ai trouvé qu'un moyen de retenir ceux qui ont de l'honneur, c'est de leur faire déposer leurs armes et gibernes, parce que nous avons besoin d'armes et de gibernes pour faire la guerre. Il y aura quelques réclamations à cet égard, je crois même déja quelques injures, entr'autres de la municipalité de St.-Cloud; mais je n'entendrai rien de tout ça: et d'ailleurs la république passe avant tout.

Nous sommes sans le sol. Comme on n'a point encore nommé le citoyen Martin comme payeur de l'armée du nord (1), il n'y a aucune disposition faite sur le numéraire. Je vous ai demandé deux millions en espèces, du 25 au 30. Vous ne m'avez pas encore répondu, et je ne peux entrer dans la Belgique sans avoir de quoi payer en numéraire. Pensez que j'ai déja plus de dix mille hommes sur le territoire étranger.

(1) Qu'on veuille bien encore remarquer cette phrase pour sentir la justesse de ce que le ministre m'a fait reprocher le 22 novembre à la convention.

Je vous envoye un courrier, parce que rien n'est plus pressé que cette mesure indispensable. Le citoyen Malus, malgré tous les soins qu'il se donne, manque absolument d'effets de campement, couvertures, bidons, marmites, gamelles, etc. etc. Il manque aussi de souliers; et non-seulement je ne peux pas marcher en avant, mais je suis obligé de recantonner plus de la moitié de l'armée, jusqu'à ce que je sois pourvu de ces effets (1): il en est de même pour le corps d'armée aux ordres du général d'Harville, surtout pour l'armée du général la Bourdonnaye, qui n'a pas tort de se plaindre que je lui enlève la plus grande partie de ses approvisionnemens, parce que je suis obligé de les partager *entre son armée et la mienne.*

Permettez-moi de vous faire une petite digression sur ces propriétés d'armées: elles ont beaucoup d'inconvéniens; c'est à elles qu'on peut attribuer tous les malheurs qui ont pensé entraîner la ruine de la France sous les *Rochambaut*, *Luckner* et *Lafayette*. 1.° Ces propriétés entretiennent un esprit d'égoïsme entièrement contraire à celui qui doit animer

(1) J'espère que je n'aurai pas le tort de n'avoir pas prévenu le ministre.

des généraux républicains : 2.° elles divisent l'administration, et font que chacun nuit à l'autre ; par conséquent elles entravent le service. Par exemple, j'ai pris une mesure générale pour l'artillerie et pour les armes. Comme le général la Bourdonnaye m'a caché tout ce qu'il faisoit et les ordres qu'il a donnés, nos ordres se sont croisés, et j'ai eu l'air de toucher à sa *propriété*. A l'avenir, tout cela n'arrivera plus, parce que n'ayant plus de jalousie, il n'y aura plus de motif à empêcher que les choses marchent ensemble.

Le citoyen Malus vous envoye un état à mimarge par le commissaire d'Ervillé, qui rapportera les réponses sur tous les articles ; et j'espère que d'après la pureté de votre patriotisme et l'amitié que vous me témoignez, elles seront toutes satisfaisantes. Faites venir à la conférence que vous aurez pour cet objet, le citoyen d'Espagnac (1), qui est très-fertile en ressources, et

(1) D'Espagnac n'ayant pas été appelé à cette conférence, s'y est rendu sur une lettre particulière que je lui ai écrite : le ministre lui a montré un état très-détaillé des envois qu'il disoit faits. D'Espagnac a proposé de faire transporter les effets annoncés par quatre cents chevaux qu'il enverroit en relais, et qui tiendroient lieu de la poste : le ministre lui a répondu que c'étoit inutile : d'Espagnac

songez que le tems que nous perdons ici est employé par les Autrichiens à se préparer à nous recevoir.

Je me résume : 1.° Deux millions en numéraire, sur-le-champ ; 2.° trente mille paires de souliers, sur-le-champ ; 3.° des tentes faites pour dix mille hommes ; 4.° des effets de campement pour 40 mille hommes, principalement des couvertures, dont vous en dirigerez pour 25 mille hommes à cette armée-ci, dix mille à Lille et cinq mille à Maubeuge. Faites-moi arriver tout cela en poste, et vous serez débarrassé de moi, qui vous aime bien.

---

est en conséquence parti le 2 novembre pour Valenciennes, ainsi que d'Ervillé, dans la confiance que tout seroit à l'armée en même-temps qu'eux : on sait comme tout y est arrivé.

Quatrième

Quatrième Lettre de Pache à Dumourier (1).

27 octobre.

JE reçois, général, votre lettre du 26, avec les cinq pièces qui y sont jointes.

Vous avez reçu du conseil exécutif provisoire l'ordre d'entrer dans le Brabant; il n'y a rien de changé à cet égard.

Votre manifeste ne peut que faire le meilleur effet.

J'ai mandé en termes exprès, au général la Bourdonnaye, que vous étiez chargé de cette expédition, et qu'il étoit sous vos ordres. Vous trouverez ci-joint copie de ma lettre.

Je m'occuperai sans relâche, je vous l'assure, du soin de vous faire parvenir tout ce que je pourrai pour assurer le salut de la république; je vous prie d'en être bien persuadé.

Signé, PACHE.

P. S. Votre service est assuré par les vi-

(1) Cette lettre est en entier de la main de Pache.

vriers (1); cependant, je prendrai les 20,000 sacs, en accordant 2 pour 100 sur les factures. Prenez confiance dans mon zèle.

---

(1) On peut juger, par les besoins qu'éprouve encore l'armée, combien le service a été assuré.

Cinquième Lettre du Ministre de la guerre.

Paris, le 30 octobre 1792, l'an premier de la république.

JE reçois dans l'instant, général, votre lettre du 28, et je prends un vif intérêt au succès de l'expédition que vous commencez.

L'état des demandes du général Valence, relativement à l'artillerie, est rempli : l'envoi est dirigé sur Mézières.

Je vous aurois envoyé l'état de ce qui se trouve actuellement à Philippeville et à Givet en artillerie et en munitions de guerre ; mais Desalmon n'a pu me donner encore les connoissances dont j'ai besoin pour vous satisfaire. Vous trouverez cependant ci-joint un état de ce qui existoit dans ces deux villes au 1er. août dernier.

Je fais chercher le plan de Namur et de Huy, et je les enverrai à Valence selon vos desirs.

Je conférerai demain avec le colonel St. George sur les moyens de vous envoyer promptement le corps qu'il commande. Je donne

des ordres pour les autres troupes que vous me demandez.

Vous trouverez ci-joint les décisions du pouvoir exécutif, auxquelles je vous prie de vous conformer, pour les objets qui vous concernent. J'en adresse de semblables aux généraux Valence et la Bourdonnaye qui servent sous vos ordres.

Je vous adresse aussi un ordre pour votre état-major, à l'exécution duquel je vous prie de veiller. Je ne puis subvenir aux besoins des armées avec l'exactitude que je voudrois y mettre, si je ne reçois pas des comptes détaillés de ces besoins.

Le ministre des affaires étrangères m'apprend que l'avant-garde du général Clairfait est arrivée à Namur le 28, et qu'on y attend encore 12,000 hommes. J'en instruis Valence.

Signé, PACHE.

EXTRAIT des Instructions pour le général la Bourdonnaye, dont il donnera copie au lieutenant-général Duval, pour qu'il l'exécute avec le corps détaché qu'il commande.

LE général en chef la Bourdonnaye, dès qu'il entrera sur le territoire de la Belgique, fera afficher le manifeste que je lui ai envoyé, et il en donnera connoissance au peuple.

Dès qu'il entrera dans l'une des villes de la Belgique, il assemblera sur la place publique *tout* le peuple; il lui déclarera de la part de la république française, que non-seulement le peuple est libre et dégagé de l'esclavage de la maison d'Autriche, mais que, par le droit imprescriptible de la nature, c'est lui, peuple, qui est le souverain, et que nulle personne n'a autorité sur lui, si ce n'est lui-même qui délégue une portion de sa souveraineté. En conséquence, il lui annoncera que, pour pouvoir traiter de ses intérêts avec les généraux des armées de la république française, il doit commencer par élire sur-le-champ ses magistrats et ses administrateurs, par la voie du scrutin,

et envoyer les mêmes ordres à tous les bourgs et villages de son territoire.

Le général annoncera en même-tems au peuple que ni la république française, ni les généraux qui commandent les armées, ne se mêleront en rien d'ordonner, ou même d'influencer la forme du gouvernement, ni la constitution politique que voudront adopter, séparément ou ensemble, les provinces belgiques, lorsque le peuple Belge commencera à user de son droit de souverain.

En attendant que la constitution politique et la forme du gouvernement soient fixés par la nation belgique, le général annoncera au peuple que les impositions et contributions continueront à être levées dans la même forme et sur les mêmes proportions au nom du souverain, qui sera le peuple; pour qu'aucun service militaire ou d'administration ne puisse manquer; mais au lieu que les fonds publics soient versés dans les mains des barbares et insatiables Autrichiens, le peuple tirera des administrateurs de son propre sein pour gérer ces fonds publics avec sagesse et économie, et pour les appliquer sur-tout à la formation d'une armée nationale, en suivant à cet égard les conseils des généraux français, qui ne veulent avoir aucun maniement de ces fonds; mais qui, d'après leurs expériences et d'après

l'intérêt qu'ils ont à renforcer les corps qu'ils commandent avec des troupes belgiques, doivent mériter justement la confiance de la nation Belge.

Le général annoncera au peuple que les Français entrent dans la Belgique comme des alliés et des frères; qu'ainsi ils ne doutent pas que le peuple souverain ne s'empresse de fournir tout ce qui sera nécessaire aux armées, comme voitures et effets d'habillement, de campement, comestibles, logement, chauffage, établissement d'hôpitaux et tous autres objets de nécessité, d'après la requisition des généraux ou commissaires des guerres, sur des reçus en bonne forme donnés par lesdits commissaires des guerres, pour établir la comptabilité respective entre deux nations alliées.

Si malheureusement quelque province, ville, bourg ou village est assez avilie pour ne pas saisir avec enthousiasme l'arbre de la liberté que les Français veulent établir chez leurs voisins, d'après leurs longues et vaines réclamations et d'après les efforts malheureux qu'ont fait les Belges pour conquérir la liberté; si quelque partie de la Belgique est assez abrutie pour ne pas sentir l'avantage et la majesté de sa souveraineté, dans le moment où les Français emploient leurs

armes aussi victorieuses que justes pour faire ce présent céleste aux Belges, le général annoncera à ce bourg ou à ce village qu'ils seront traités comme les vils esclaves de la maison d'Autriche, et que les armées de la république, pour se venger des atrocités commises par les féroces soldats de ce féroce despote, mettront les villes en cendre et léveront des contributions qui feront souvenir long-tems de leur passage. Vraisemblablement aucun général français ne sera dans le cas de menacer d'une pareille exécution et encore moins d'en venir à ces extrémités; le peuple Belge a l'ame trop élevée et soupire depuis trop long-tems après la liberté, pour ne pas rentrer avec énergie et empressement dans tous les droits que la nature a donnés à tous les hommes réunis en société, et dont l'ignorance leur a fait perdre l'usage, etc. etc.

IX.me LETTRE

De Dumourier au Ministre de la guerre.

Du 3 novembre 1792.

JE vous dois compte, ministre citoyen, d'un fait que les circonstances pressantes où je me trouve rendent très-important. Je suis très-à court pour les fourrages de mon armée ; et l'embarras de transport et la pénurie de voitures sont tels, que, sans l'extrême soin du commissaire en chef Malus, et sans l'activité prodigieuse de ses employés, je manquerois souvent de foin et d'avoine. Le commissaire Malus a, pour la fourniture de mon armée, deux dépôts principaux, *Arras* et *Cambray* ; ils ont fourni jusqu'à présent, mais le moindre obstacle peut me priver de cette indispensable fourniture. J'apprends aujourd'hui par Malus, que l'assemblée électorale du district de Cambray vient de destituer, sans en avoir prévenu personne, deux employés principaux au magasin de Cambray, les citoyens Macardier et Chodart, et ont nommé à leur emploi. J'ignore encore si ce coup d'autorité n'aura pas l'inconvénient très-dan-

gereux de faire manquer le service de l'armée, et je vous avoue que je suis très-inquiet ; je le serois encore davantage, si je n'espérois que la convention nationale mettra immédiatement un terme à cette manière d'agir de l'assemblée électorale, aussi éloignée des fonctions que le peuple lui a confiées, que dangereuse pour le service de la république. Je vous prie en grace de ne pas perdre de vue cet objet vraiment important. J'envoye demain à Cambray un aide-de-camp, auquel je donne ordre d'exposer à l'assemblée électorale combien ces destitutions arbitraires peuvent entraver le service de l'armée ; et je ne doute pas que cette assemblée, dont le patriotisme n'est pas douteux, ne se rende facilement aux motifs puissans que je lui fais donner à tout événement. Je crois devoir vous faire part de ce qui se passe dans ce moment, et j'attends avec confiance de votre patriotisme, de vos soins, que vous préveniez, pour l'avenir, un pareil inconvénient.

Sixième Lettre de Pache à Dumourier.

Du 7 novembre 1792.

JE vous adresse ci-joint, général, l'extrait d'une lettre que je viens de recevoir du général Custine : elle contient des idées sur la conduite ultérieure de la guerre, dont il a souhaité que vous eussiez connoissance. Je vous prie de me faire part de vos observations, pour que je les transmette à Custine, et qu'ainsi les lumières de chacun des généraux de la république servent à lui procurer des succès, même sur la frontière la plus éloignée de ses opérations.

Je joins au paquet deux délibérations du conseil exécutif provisoire, l'une du 29 octobre et l'autre du 3 Novembre, auxquelles je vous prie de vous conformer.

Signé, PACHE.

EXTRAIT de la Lettre du général Custine au Ministre de la guerre, jointe à la lettre ci-dessus.

Au quartier-général de Mayence, le 2 novembre 1792.

QUE faut-il faire aujourd'hui ? il faut, dis-je, que cette armée (de la Moselle) marche vers Trèves. Avec les renforts qui m'auront été envoyés, j'attaquerai Rhinfeldt. Après cette prise, remontant vers Coblentz, en même-tems que l'armée qui sera à Trèves, et que le corps qu'elle aura fait marcher pour attaquer Traerbach, réglant ses mouvemens sur ceux de l'ennemi, nos armées combinées attaqueront Ermansthein : elles seront à portée de se combiner pour cette attaque. Pendant ce tems-là, le général Dumourier tiendra, vers Namur, les Autrichiens en échec. C'est en suivant la Meuse qu'il faut qu'il les attaque.

Une fois Ermansthein pris, il faut me mettre en mesure d'opérer dans l'Empire un puissante diversion : ce sera alors pour couvrir les états héréditaires, pour ne pas voir sa communication entièrement coupée, que l'empereur se verra forcé d'abandonner la Flandre.

La position qu'occupe l'armée française entre le Mein et Conitz, offre, lorsque ces forces auront un grand développement, la possibilité de prendre à revers la Hesse d'une part, la Franconie de l'autre; et lorsqu'elles ne dépasseront pas 40 mille hommes, on pourra toujours occuper les positions de la Lidda et celles des gorges, dont le château de Koenigstein est la clef. Cette position donne aux armées de la république un si grand avantage pour intercepter les recrues et tout ce qui pourroit être envoyé à l'armée autrichienne, que bientôt l'armée se verra forcée à l'abandon de la Flandre.

Pour attaquer la Flandre en hiver, il faudroit une très-grande gelée; car ce n'est point lorsqu'une armée la défend, l'opération d'une simple marche. Mais le général Dumourier, dans le plan que je propose, doit suivre la Meuse; il en tirera ses subsistances: il peut donc opérer cette diversion dans tous les tems, en laissant des troupes dans le camp de Valenciennes et celui de Maubeuge. Il faut que, par ses mouvemens, il tende toujours à séparer l'armée qui est en Flandre, de la portion laissée dans le Luxembourg; qu'il établisse, le plutôt possible, la communication entre lui, Coblentz et Cologne. Une fois Cologne derrière lui, ayant

placé l'Erff en avant, l'Autrichien qui s'opiniâtreroit à tenir les Pays-Bas, seroit perdu sans ressource.

Il seroit facilement maître de la Roer par Juliers, que l'électeur Palatin ne céderoit certainement point aux Autrichiens et lui laisseroit probablement occuper.

Voilà, citoyen ministre, le sommaire de mon plan; faites-en part au général Dumourier : j'espère qu'en le réfléchissant, il l'adoptera.

Pour extrait conforme.

Signé, PACHE.

CONSEIL EXÉCUTIF PROVISOIRE.

EXTRAIT des registres du conseil exécutif, séance du 3 novembre 1792, l'an premier de la république.

LE conseil exécutif provisoire, délibérant sur les règles à prescrire aux généraux des armées de la république française, relativement aux communications qu'ils sont dans le cas d'avoir avec les généraux et autres agens des puissances ennemies :

ARRÊTE que les généraux et chefs militaires ne pourront avoir avec les généraux ou autres agens desdites puissances, aucuns pourparlers, écouter aucunes propositions, entamer ou suivre aucunes négociations relatives aux intérêts politiques ; et qu'en conséquence, il leur sera prescrit par le ministre de la guerre de n'avoir d'autres communications avec les ennemis, que celles qui sont nécessitées pour les capitulations des places, cartels, échanges de prisonniers, et autres détails purement militaires qu'il est d'usage de traiter à l'amiable entre deux armées ennemies, suivant les règles

du droit de la guerre, et les instructions particulières qu'ils peuvent avoir reçues.

Pour ampliation conforme au registre.

Signé GROUVELLE, secrétaire.

Pour copie conforme, le ministre de la guerre,

PACHE.

Extrait du registre des délibérations du conseil exécutif provisoire.

Du 29 octobre 1792, l'an premier de la république.

LE conseil exécutif provisoire considérant, 1.° que la convention nationale a décrété que toutes les loix qui n'ont point été abrogées continueront d'être en vigueur;

2.° Que le conseil ne se montreroit point digne de la nation et de la convention nationale, s'il ne maintenoit pas dans toute son intégrité la puissance exécutive déposée provisoirement entre ses mains, et notamment la hiérarchie des autorités constituées qui forme une partie essentielle du gouvernement;

Considérant que toutefois plusieurs corps administratifs,

administratifs, des tribunaux, des généraux d'armée et autres chefs militaires ont depuis quelque-tems adressé directement à la convention nationale leurs lettres, dépêches et autres missives relatives à leurs fonctions, tandis que la lettre et l'esprit de la loi veulent que ces objets passent par l'intermédiaire du pouvoir exécutif, sous la surveillance duquel agissent les différens fonctionnaires publics, civils ou militaires :

ARRÊTE qu'il sera enjoint aux divers corps administratifs et judiciaires, ainsi qu'aux généraux d'armée et à tous les agens du pouvoir exécutif, en vertu des loix existantes, d'adresser désormais au pouvoir exécutif les lettres et les demandes qu'ils seront dans le cas de faire parvenir à la convention nationale pour des objets concernant leurs fonctions, et qui doivent lui être transmises par les ministres, chacun pour son département.

Pour ampliation conforme au registre.

Signé, GROUVELLE, secrétaire.

Pour copie conforme, le ministre de la guerre

PACHE.

X.me LETTRE

De Dumourier au Ministre de la guerre.

Du 10 novembre 1792.

J'AI à répondre depuis deux jours, citoyen ministre, à votre lettre n°. 42, du 7 novembre, contenant l'extrait d'une lettre du général Custine. Je n'ai pas pu le faire plutôt, ayant été très-occupé de ma marche sur Bruxelles. Puisque vous me demandez mon opinion, je vais vous la dire nettement.

Je suis très-opposé à toute guerre offensive et extérieure, sur-tout à toute guerre qui nous porte au-delà de nos limites naturelles, c'est-à-dire du côté du midi, les Pyrénées et les Alpes, du côté de l'est et du nord-est du Rhin. Je serois même opposé à l'invasion des Pays-Bas, si je ne voyois pas dans la liberté de nos voisins une barrière plus solide que celle des places fortes, et beaucoup moins dispendieuse; qui ajoute en faveur de la guerre belgique au motif de notre intérêt personnel, à celui des progrès de la philosophie et de la raison.

Tous les despotes sont bien positivement nos ennemis, mais il n'y en a qu'un de très-dangereux ; c'est le chef de la maison d'Autriche. Sa haine contre nous est personnelle : elle est fondée sur la perte immense que lui occasionne notre liberté ; sur son amour-propre outragé dans la personne d'Antoinette ; enfin sur ce que le contact de ses états avec notre territoire ne laisse à son ambition et à son avarice que le choix de nous asservir comme par le passé, ou de perdre ses plus belles possessions ou le plus beau fleuron de sa couronne en perdant la Belgique.

Par conséquent, c'est lui qui a excité contre nous la conjuration des rois ; c'est lui qui la soutient par le prestige de sa politique contre leurs propres intérêts ; c'est donc la maison d'Autriche que nous devons écraser dans cette guerre, sans quoi notre liberté est perdue.

C'est sur ces bases incontestables, qu'étant ministre des affaires étrangères, j'ai séparé la maison d'Autriche de ses alliés, et j'ai dirigé contr'elle tout l'arsenal de notre politique.

C'est sur ces mêmes bases que j'ai arrangé le système de guerre et tous les plans de campagne : ma défensive des Ardennes et mon offensive des Pays-Bas doivent vous

donner confiance en mes plans; sinon j'aurai lieu de croire qu'on ne veut en opposer d'autres aux miens que par cette jalousie, cette inquiétude et cet esprit soupçonneux qui est dans l'essence des républiques, et qui finit toujours par les détruire, en écartant les hommes énergiques et capables; et opposant toujours aux hommes de cette trempe des êtres médiocres qui n'inspirent ni les mêmes soupçons ni les mêmes craintes.

Le général Custine est un excellent militaire; il vient d'en donner la preuve; mais il ne vous a présenté de la guerre que l'action physique. Il n'en a pas envisagé ni l'action morale, ni les résultats politiques. Son but paroît être d'arriver à envahir les Pays-Bas, et sur cela nous sommes d'accord, mais son moyen nous écarte de ce but; car si nous nous enfonçons dans l'Allemagne, si nous nous jetons au-delà du Rhin, nous ne savons plus ni où nous irons, ni comment nous en reviendrons. Notre guerre devient avanturière, ruineuse en hommes et en argent; elle se prolonge nécessairement, et elle force à continuer à se tenir alliées à l'Autriche, pour leur propre intérêt, pour leur propre sûreté, pour leur propre vengeance, les puissances

germaniques que, d'après mon plan, il est essentiel de ménager, en faisant tomber sur l'Autriche seule tout le poids de la guerre.

L'attaque de Spire, Worms et Mayence étoit parfaitement nécessaire, parce que ces bords du Rhin étoient devenus les magasins de l'Autriche, de la Prusse et des émigrés, pour accomplir leurs projets d'entrer en France. Il est pareillement très-nécessaire et très-conforme à mon principe, de faire du Rhin la barrière de l'empire français, d'attaquer Trèves et Coblentz, et de s'en assurer au moins pour tout le tems de la guerre, et d'achever la conquête philosophique de ces états ecclésiastiques en les municipalisant. Voilà pourquoi j'ai arrangé le grand plan de campagne, que j'ai proposé de manière à ce que Kellermann fît par la Moselle jusqu'à Coblentz, ce que Custine a fait par le Rhin jusqu'à Mayence. Mon projet n'a pas réussi, et j'attribue ce manque de succès au moins autant à la crainte qu'a eue le conseil de me donner la supériorité sur mes collègues, qu'aux fautes de Kellermann. Il est puni sévèrement, il l'a mérité; mais on perd en lui un fort bon général du deuxième ordre, qu'on auroit conservé, si on

l'eût mis nettement sous mes ordres, et si on ne m'eût pas fait l'injustice de me craindre.

Je vais me trouver tout-à-l'heure, par ma gauche, dans le même cas où je me suis trouvé par ma droite. Heureusement je suis assez près et assez fort, pour que cela ne nuise pas à mes plans. Un général, d'une médiocrité qui le met à cent piques au-dessous de Kellermann, embarrasse ma marche, cherche toujours à m'échapper, et est soutenu dans son système d'opposition. Cet homme est le général la Bourdonnaye; c'est lui que je dois remercier d'une lettre très-singulière qu'un de vos collègues m'a écrite, et à laquelle je ne peux pas répondre. Dans cette lettre est un extrait d'une autre lettre contenant les calomnies les plus plates contre moi. Je vois que les calomnies ont germé dans la tête d'au-moins un ou deux membres du conseil; et ce sont elles qui m'ont engagé à écrire avant hier au président de la convention nationale, et à lui envoyer l'extrait de la lettre que je vous écrivois le 30. Ce qui est assez bisarre dans ceci, c'est que le même jour 30 où j'écrivois cette lettre, votre collègue m'écrivoit celle à laquelle je ne répondrai pas.

Je vais continuer, comme je vous l'ai mandé

ce matin, la conquête de la Belgique. Je pousserai ensuite jusqu'au Rhin (1), puisqu'on me l'a ordonné, quoique j'eusse trouvé plus sage de garder la Meuse. J'espère que les succès réunis de toutes nos armées amèneront les rois à récipiscence et les peuples à la raison : j'espère que nous aurons une paix prompte, à moins que nous fassions la folie de faire des pointes au-delà des Pyrénées, au-delà des Alpes et au-delà du Rhin. Dès que cette paix sera faite, je tiendrai ma parole; j'abdiquerai tout; et, par-là, j'espère que je ferai taire et les calomniateurs, et ceux qui font semblant de les croire par une exagération républicaine.

Votre lettre contenoit aussi deux décisions du conseil dont l'une, concernant les pourparlers et les négociations entre les généraux, est extrêmement sage, et doit être suivie exactement, parce qu'il y a peu de nos héros en état de manier l'arme de la politique.

Il est cependant des exceptions, et l'usage que j'ai fait des pourparlers en Champagne

(1) Je ne savois pas alors qu'assailli par tous les besoins à-la-fois, je serois obligé de consumer à me morfondre six jours à Mons, six à Bruxelles, deux à Tirlemont, et quatorze autres jours dans le pays de Liége.

a été très-utile ; heureusement que l'ordre du pouvoir exécutif n'étoit pas encore donné.

Quant à l'autre extrait de vos délibérations du 29 octobre, je l'exécuterai, puisque c'est une loi : mais j'avoue qu'il porte atteinte à la liberté individuelle, et qu'il est des cas où un général, qui seroit mal avec son ministre, pourroit se trouver nécessité à l'enfreindre pour sa propre sûreté.

Je vais encore me citer sur cet article. Si, lorsque deux généraux trahissoient la nation, et étoient prêts à marcher sur Paris, lorsque le plat et traître la Jarre supprimoit mes dépêches et continuoit d'exercer le ministère après avoir donné sa démission, je n'avois pas fait semblant de croire qu'il n'y avoit plus de ministre, et je n'avois pas écrit directement au président de l'assemblée nationale, la nation m'auroit confondu avec les plats coquins qui la trahissoient ; elle auroit ignoré qu'il existoit un général et une armée prêts à verser leur sang pour soutenir la souveraineté du peuple ; et peut-être n'eût-on pas osé entreprendre la révolution du 10 août.

Je vous fais toutes ces observations comme ancien ministre, comme philosophe, et comme

aussi bien nourri qu'aucun de nous des grandes idées du républicanisme; mais en même-tems je vous déclare que personne n'obéira plus ponctuellement que moi, parce que ma confiance est entière en mes anciens collègues et en vous.

Septième Lettre de Pache à Dumourier.

Du 10 novembre 1792.

JE vous félicite, général, et je me réjouis avec tous les Français de la glorieuse victoire que vous venez de remporter : elle est brillante, cette victoire, après la campagne longue et pénible que vous avez faite contre les Prussiens. Vous ne parlez que de vos coopérateurs; mais le conseil exécutif sait apprécier les talens du chef qui a dirigé tous leurs mouvemens. Il ne doute pas que vous ne poursuiviez nos ennemis, jusqu'à ce que leur fuite au-delà du Rhin nous venge des cruautés qu'ils ont exercées sur le territoire de la république, et leur ôte à jamais le desir de venir troubler l'assiette du gouvernement qu'elle veut se donner.

Remerciez l'armée au nom du pouvoir exécutif provisoire, et envoyez-moi le plutôt possible, l'état que vous me promettez de tous les citoyens qui ont mérité la gratitude de la patrie ; désignez vous-même les récompenses qu'ils méritent, et le conseil exécutif s'empressera de se conformer à vos vues.

Je vous adresse le décret de la convention nationale sur Baptiste. Ce brave citoyen montre un tel attachement pour vous, que je n'ai pas cru devoir l'en séparer en lui témoignant l'estime qu'inspire son courage.

Vous avez rendu de vos aides-de-camp un compte tellement avantageux, que je ne doute pas que quelqu'un d'eux ne soit digne d'être promu au grade de lieutenant-colonel. Je vous adresse en conséquence un brevet de lieutenant-colonel en blanc, pour l'un de vos aides-de-camp à votre choix.

Signé, PACHE.

(*Puis il y a de sa main*) : Je vous félicite, général, de vos succès, et j'en attends la suite avec la plus entière confiance.

Huitième Lettre de Pache à Dumourier.

Du 11 novembre 1792.

LES ministres de l'intérieur, de la marine et de la guerre, contrariés sans cesse dans l'achat des subsistances qui leur sont nécessaires par la différence des principes de leurs préparatifs, viennent enfin de se réunir, et ont formé un comité composé de Cousin, Bidermann et Marx Berr, spécialement chargés de tous les achats nécessaires à la république.

Il résulte de cette réunion, de ce concert dans leurs opérations, que les armées seront bien plus certainement et bien plus sûrement approvisionnées, et tous les achats étant dirigés par une même volonté et par un même principe, l'ensemble en sera infiniment plus économique pour la république.

Il est inutile de vous observer, général, qu'autant il est avantageux que l'achat des subsistances soit dirigé par un seul comité, autant il seroit désavantageux que ses opérations fussent dérangées par des ordres d'achat, pour des approvisionnemens donnés par tout autre que par le comité.

Afin, général, que vous ayez la certitude que l'on s'occupe efficacement de l'approvisionnement de l'armée victorieuse que vous commandez, je vous envoye le républicain Pick, chargé par le comité de la direction des achats dans le pays occupé par votre armée. Je vous prierai de vous concerter avec lui sur les moyens de pourvoir aux besoins imprévus et instantanés dont vous ne pourriez me prévenir assez à tems, pour que je puisse, sur ma responsabilité, donner les ordres nécessaires.

Signé, PACHE.

Neuvième Lettre de Pache à Dumourier.

Du 11 octobre.

DOUMER, administrateur des vivres, vient de me faire passer, général, l'extrait d'une lettre de Payen, régisseur-général des vivres de l'armée que vous commandez, dans laquelle il annonce que Malus, commissaire-ordonnateur, vient de passer un marché considérable à H. Simon, négociant de Dunkerque.

J'ai peine à croire que Malus se soit permis de passer un marché semblable, lorsqu'il sait que j'ai approvisionné de farine l'armée que vous commandez, de manière à assurer les subsistances pendant 8 mois, lorsqu'il sait que j'ai déjà refusé de ratifier un marché de farine onéreux qu'il a passé.

Comme Payen ne donne pas de preuves positives de l'existence du marché qu'il annonce, j'aime à croire qu'il n'a pas été passé, et je le crois d'autant plus, général, que je ne doute pas que s'il eût été passé avec votre participation, comme Payen l'annonce, vous ne vous soyez empressé de m'en faire part.

Je vous fais passer, général, copie d'un décret rendu par la convention nationale, sur un marché onéreux passé par Vincent, commissaire-ordonnateur de l'armée du midi, à Benjamin, approvisionneur de viande de l'armée. Je vous serai obligé de communiquer ce décret à Malus, afin qu'il en fasse part à tous les commissaires des guerres qui sont sous ses ordres.

Je vous préviens, par rapport aux redingottes, couvertures, etc. que le 31 octobre il y avoit 11,800 redingottes de parties pour l'armée que vous commandez; qu'il en est parti 12,990 le 2 novembre, ce qui fait 24,700; il en part tous les jours depuis ce tems; de manière que j'ai tout lieu d'espérer que l'armée que vous commandez sera bientôt complette.

Le républicain Clouet que je vous ai adressé, général, et qui est suivi par 4,400 couvertures que j'envoye en poste, aura très-probablement déjà pris des mesures, telles que votre armée ait tout ce qui lui est nécessaire.

Signé, PACHE.

XI.me LETTRE

Au Ministre Pache.

Du 18 novembre 1792.

JE viens de recevoir un parlementaire de la part du duc de Saxe-Teschen, qui m'a apporté les propositions ci-jointes. J'y ai répondu *de bouche*, qu'étant le général d'une république, j'étois assujetti à des ordres encore plus stricts que le général qui pourroit me faire des propositions de la part d'une cour ou d'un prince chargé d'un gouvernement; que je regrettois, ainsi que les généraux autrichiens, la dévastation des campagnes et la souffrance des armées dans une saison aussi fâcheuse; mais que, malgré mes sentimens particuliers à cet égard, je ne pouvois qu'envoyer cette pièce au pouvoir exécutif de la république, et que je continuerois les opérations de la campagne.

Je vous prie, citoyen ministre, de rendre compte à la convention nationale de ma réponse *verbale* à cette proposition, qui prouve que

que les Autrichiens se sentent bien foibles. La prise des grands magasins de Malines complette la victoire de Jemmappe, dont elle est le résultat. J'espère que bientôt celle d'Anvers achèvera de leur ôter toute ressource militaire pour une campagne prochaine.

XII.me LETTRE

Au Citoyen Pache.

Du 19 novembre 1792.

VOUS me mandez, vertueux ministre, *de vous désigner moi-même les récompenses convenables à tous les citoyens qui ont mérité la gratitude de la patrie à la bataille de Jemmappe* : il est difficile d'accorder les décrets qui restreignent infiniment les nominations, avec le desir et la justice que la convention nationale et le pouvoir exécutif doivent porter dans une circonstance aussi rare qu'une bataille rangée, et aussi décisive que celle du 6 novembre. Je vais commencer par vous mettre sous les yeux plusieurs états : 1°. celui des officiers-généraux, officiers supérieurs et d'état-major que j'avois été obligé de nommer pour organiser l'armée de la Belgique, sans cependant me permettre d'en proportionner le nombre à la force de cette armée. Tous ces officiers ont rempli leur devoir de la manière la plus méritante dans les

grades auxquels je les avois élevés avant l'époque où un décret a ôté aux généraux la faculté de nommer aux places de leur armée. Tous ont combattu, plusieurs ont été tués ou blessés dans leurs nouveaux grades, et cependant presqu'aucun n'a reçu l'expédition du brevet du pouvoir exécutif, et n'a servi que sur mon brevet provisoire. 2°. L'état de mes aides-de-camp ; dans le principe, je n'en ai eu que quatre, dont un a quitté et a été remplacé par un autre : le pouvoir exécutif, sans égard au décret, m'en a donné cinq autres, et a très-bien fait ; car le commandant en chef d'une armée de plus de 80 mille hommes divisés en plusieurs corps, ne peut pas faire faire le service de confiance par quatre aides-de-camp ; et quoique j'en aye eu neuf à-la-fois, si leur zèle n'avoit pas été extrême, ils n'auroient pas suffi aux différentes missions dont je les ai chargés, desquelles dépendoient souvent la célérité et la sûreté de mes opérations militaires.

Si vous êtes obligé, sur l'article des aides-de-camp, de vous en tenir à la stricte règle, la plupart des miens se trouveront privés de leur récompense et même de leur état. Dans un genre de guerre aussi vaste que celui que

j'ai entrepris, dans une campagne aussi extraordinaire et aussi fatigante, il n'est pas possible de suivre les règles ordinaires; c'est d'après cela que vous verrez que plusieurs d'entr'eux ont le grade de lieutenant-colonel, quoique je ne dusse en avoir qu'un de ce grade : la plupart sont des officiers de la plus grande expérience; tous méritent ma confiance, ce qui est très-nécessaire à un général d'armée : tous préféreroient rester auprès de moi, à leur avancement, et ce seroit les punir que de les placer ailleurs. Soumettez cette question à l'équité et aux lumières du comité militaire : entre lui et vous, je ne doute pas qu'il ne soit trouvé un moyen de réparer la sécheresse d'un décret qui seroit excellent en tems de paix, mais qui ne laisse aucune ressource aux récompenses dans une ville aussi importante et aussi riche que celle-ci. 3°. Un état des officiers de l'état-major sur lequel il y a précisément les mêmes observations à faire que sur celui des aides-de-camp. 4°. Un état des officiers supérieurs de l'armée qui ont mérité de monter au grade d'officiers-généraux. J'ai à vous observer qu'en mettant à part les deux corps d'armée du général la Bourdonnaye, et du général Valence,

je n'ai, dans une armée dont le fond est de 60,000 hommes, que cinq lieutenans-généraux, dont un chef de l'état-major, et l'autre de l'artillerie, et 12 maréchaux-de-camp, dont un d'artillerie.

Il est impossible de donner aucune récompense par un avancement successif dans les différens corps sans faire une promotion: cette promotion devient même nécessaire pour pouvoir placer des commandans temporaires dans les principales villes de la Belgique qui en ont besoin. J'ai déjà tiré les lieutenans-généraux O-Moran et Marassé, l'un de Condé, l'autre de Douay, pour les placer, le premier, à Tournay, le second à Anvers. J'avois d'abord destiné le lieutenant-général Marassé pour Bruxelles; mais la santé du lieutenant-général Moreton n'égalant par son zèle, et le mettant hors d'état de continuer la campagne d'hiver, sans courir les risques de perdre un excellent officier et un bon patriote, qui réunit une profonde théorie révolutionnaire à ses autres qualités, je prends le parti de lui donner le commandement de Bruxelles et de le remplacer, pour la conduite de l'état-major, par le colonel Thouvenot, pour lequel je vous demande, *avant tout*, le grade de maréchal-de-camp, étant

obligé de lui rendre la justice de dire qu'il est l'officier le plus instruit de l'armée, et le plus capable de me seconder.

Chez un peuple républicain, et dans une armée aussi neuve que la nôtre, l'ancienneté n'est un titre qu'après les talens, parce qu'il s'agit de trouver promptement des successeurs aux généraux actuels, pour que le sort de nos armes ne dépende pas de tel ou tel homme : d'ailleurs, ce que je dis à cet égard ne s'applique pas précisément au colonel Thouvenot, puisqu'il est déjà dans sa vingt-cinquième année de service.

Je mets à part les demandes faites par le général d'Harville : son excellente conduite depuis qu'il me seconde, et le trait de noblesse républicaine consigné dans la lettre qu'il m'a écrite, et que je vous envoye, me mettent dans le cas de compter sur sa discrétion dans les demandes qu'il fait, et de vous les proposer comme il me les propose.

Je vous envoye pareillement un mémoire du maréchal-de-camp Dampierre pour le nommé Jolibois, vétéran : ce trait mérite d'être connu et récompensé.

Quant au lieutenant-général la Noue, la détention injuste et la fausse accusation dont

il a été la victime par l'imprudence du général la Bourdonnaye, qui a été obligé de désavouer son premier dire, et de lui rendre justice; sa justification prononcée unanimement par ses juges; son expérience et son courage me mettent dans le cas d'en tirer le parti le plus utile pour la république, dès qu'il viendra me joindre, ce qu'il doit faire sous peu de jours. Il seroit à desirer que cet exemple servît de leçon pour ne pas ajouter foi aussi légèrement aux délations contre des officiers respectables. Il n'est pas possible qu'il reste des royalistes dans l'armée, et on doit se méfier des délateurs, qui, la plupart, ne sont que de vils calomniateurs.

Le maréchal-de-camp Drouet vient de mourir au Quesnoy de ses blessures. J'ai placé à Mons le maréchal-de-camp Ferrand, dont le zèle et le courage surpassent les forces : c'est uniquement par esprit de justice et pour augmenter le courage et la confiance de l'excellente armée que je commande, que je vous propose des récompenses dignes de ses grands travaux; vous verrez de plus, qu'il n'y aura point trop de grades supérieurs dans l'armée, vu son augmentation successive, à laquelle il faut encore ajouter un tiers en sus pour l'armée

belgique qui fera le service de l'armée française.

J'ai nommé, avant le décret, le maréchal-de-camp Duval lieutenant-général, pour être le second de la Bourdonnaye, et pour suppléer à son inexpérience : c'est un officier d'un grand mérite, d'un patriotisme très-pur et d'une prudence consommée : je crois très-nécessaire de lui envoyer au plutôt son brevet. J'ai de même placé à la même armée le citoyen d'Arnaudin, adjudant-général, très-instruit pour remplacer auprès du général Bourdonnaye le citoyen Devergne : il convient aussi de lui envoyer son brevet d'adjudant-général lieutenant-colonel : sa nomination est du 29 août.

Il est à noter que tous ces officiers généraux et supérieurs ont été mes coopérateurs dans la campagne contre les Prussiens, qu'ils méritoient certainement des récompenses de la part de la nation.

Dixième Lettre du Ministre de la guerre au général Dumourier.

Paris, le 14 novembre 1793, l'an premier de la république.

J'APPRENDS avec plaisir, général, les projets que vous formez pour profiter de la glorieuse victoire que vous avez remportée.

Je ne puis donner encore le titre de général d'armée des Ardennes au général Valence. Il ne suffit pas que vous vous soyez démis du vôtre en sa faveur, vous conservez le titre de commandant d'armée, en dirigeant l'expédition de la Belgique; ainsi des huit commandemens décrétés, aucun n'est encore vacant. J'ai demandé à la convention nationale d'autoriser le pouvoir exécutif provisoire à nommer un neuvième commandant, et dès que cette affaire sera décidée, j'aurai le plus grand égard à vos sollicitations en faveur de Valence.

J'apprends aussi avec plaisir, par une lettre de la Bourdonnaye, que ce général vous seconde avec zèle, et qu'il entre le 11 dans la ville de Gand.

Signé, PACHE.

Onzième Lettre de Pache, Ministre de la guerre, à Dumourier.

Paris, le 15 novembre 1792, l'an premier de la république française.

JE m'empresse de vous envoyer la note des commissions qui ont été données le 8 de ce mois par le directoire des achats (1), 1°. aux frères Messelman à Bruxelles, d'acheter, dans les marchés d'Ath, Namur, Malines et environs,

60 mille rasières de froment,
40 mille rasières de seigle,
72 mille boisseaux d'avoine.

2°. A Perlan Carpentier à Ostende, d'acheter sur les marchés d'Alost, Gand, Oudenarde et environs,

60 mille rasières de froment,
40 mille de seigle,
72 mille boisseaux d'avoine.

(1) On peut juger de ce qu'étoient ces ordres, par le procès-verbal que vient de faire dresser, le 14 de ce mois, le général Miranda, et dont il résulte qu'au moment actuel, ce directoire n'a ni vivres en magasins, ni argent en caisse, ni même de préposés.

J'estime que ces instructions doivent vous suffire pour éclairer votre marche, et vous tranquilliser en même-tems sur les approvisionnemens les plus urgens de votre armée. Je vous prie de tenir ces achats secrets, afin que cela n'influe en aucune manière sur les prix.

Signé, le ministre de la guerre PACHE.

P. S. Je vous prie d'accorder protection et secours au frère Messelman et à Perlan Carpentier.

Douzième Lettre du Ministre de la guerre à Dumourier.

Paris, le 15 novembre 1792, l'an premier de la république.

DESIRANT que les troupes reçoivent exactement et le plus promptement possible les marchandises destinées au remplacement de leur habillement et équipement, afin que nos braves frères d'armes, qui soutiennent d'une manière si distinguée la gloire du nom français, ne restent pas long-tems exposés à la rigueur de la saison dans laquelle nous entrons, il est nécessaire que je sois toujours au courant de leur position.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien m'adresser tous les huit jours l'état de la position de toutes les troupes employées sous vos ordres, en ayant attention d'y désigner exactement les noms et armes de chaque corps, afin qu'en pourvoyant à leurs besoins en tout genre, je puisse faire adresser aux différens corps tout ce qui leur est nécessaire, et que je ne sois pas exposé à envoyer aux

uns ce qui est destiné aux autres, et faire en conséquence de double, même de triple emplois, d'autant plus préjudiciables, qu'ils diminuent les moyens de satisfaire aux besoins des autres.

Signé, le ministre de la guerre PACHE.

Treizième Lettre du Ministre de la guerre Pache au général Dumourier.

Paris, le 16 novembre 1792, l'an premier de la république.

JE commence, général, par vous féliciter de vos succès; tout le monde y prend part, et personne ne le fait plus que moi.

Je vous remercie de la franchise avec laquelle vous me parlez et des hommes et des choses. Je pense, comme vous, que l'Autriche est, par excellence, l'ennemi qu'il faut écraser, et je ne suis point d'avis qu'en nous portant au-delà des bornes naturelles, nous fassions la double faute de nous affoiblir et de nous susciter des ennemis.

Je n'ai point vu dominer dans le conseil le sentiment que vous m'indiquez, et l'on n'a pas balancé un moment à mettre la Bourdonnaye sous vos ordres : quant à Kellermann, il n'y en a jamais été question, depuis que j'y suis. J'espère que le premier ne s'écartera pas de son devoir; et depuis que le mot a été prononcé, il nous a paru qu'il avoit ponctuellement exécuté vos ordres.

La délibération du 29 octobre ne porte point, général, atteinte à la liberté, en faisant passer tous les comptes ordinaires du service par le ministre ; elle laisse certainement au général la faculté d'adresser directement à la convention ses réclamations contre un ministre dont il auroit à se plaindre ; ou ses demandes sur tout ce qui lui est personnel.

Continuez, général, d'assurer vos succès, de prendre confiance en moi, de me faire connoître tous les moyens de concourir au salut de la république, et je vous en aurai une particulière obligation.

Signé, PACHE.

Quatorzième Lettre du Ministre de la guerre au général Dumourier.

Paris, le 16 novembre 1792, l'an premier de la république.

VOUS avez tenu parole, général, et vous êtes entré à Bruxelles avant le 15. J'ai communiqué votre lettre à la convention nationale; elle a pris un vif intérêt à vos succès. La liberté des Belges sera dûe à vos talens et à votre courage. Recevez, général, mes félicitations particulières.

Signé, PACHE.

P. S. Je joins ici une note que je viens de recevoir, et que je crois devoir vous transmettre.

XIII.me LETTRE

Du Général Dumourier au citoyen Pache, Ministre de la guerre.

Du 19 novembre.

JE vois avec peine, ministre citoyen, que vous désapprouvez le marché passé le 8 de ce mois, par le commissaire en chef. Malus (1) avec le citoyen Simon, négociant à Dunkerque, pour l'approvisionnement de l'armée de la Belgique; cela m'annonce que l'on vous a diminué les besoins de cette armée, ou exagéré vos moyens d'y pourvoir. Je dois rétablir la vérité. J'étois à cette époque à Mons, et mon armée venoit de se réunir à celle du général d'Harville; je mettois en outre en mouvement les armées des généraux Bourdonnaye et Valence, et j'entrois à-la-fois dans la Belgique sur trois points différens.

(1) Il faut observer que c'est au moyen de ce seul marché que l'armée vit depuis cette époque; d'où il résulte que, s'il n'eût pas été fait, l'armée entière auroit péri de faim.

Ma marche devoit être rapide, et le seul moyen de préparer les succès que nous avons obtenus, étoit d'assurer les approvisionnemens de l'armée, de manière à ce que quelque part que les circonstances me forçassent de la porter, soit en totalité, soit en partie, je fusse assuré de l'y faire vivre. Cependant, je n'avois alors de votre part aucune fourniture, et malgré mes demandes réitérées, les approvisionnemens ne venoient point. Je ne connois point l'art de faire la guerre sans faire vivre le soldat; je regarde comme mon devoir le plus sacré de veiller à la subsistance des braves gens qui se dévouent sous mes ordres à la défense de la liberté; et j'aime mieux, en pareil cas, prendre sur moi une disposition utile au service de la république, que de laisser compromettre sa gloire et ses succès par la mauvaise volonté d'un commis ou par l'impéritie d'un fournisseur.

Je connois votre loyauté, votre patriotisme; je sais ce que la nation doit de confiance à vos talens et à votre activité; mais je sais aussi que le ministre le plus pur et le plus zélé peut être abusé par des subalternes intrigans ou corrompus; et quand vous aurez bien réfléchi, qu'au moment qui devoit décider du sort de la Belgique

et du succès de nos armes, les magasins étoient vuides, les approvisionnemens nuls, les ressources éloignées et incertaines, et conséquemment les mouvemens de l'armée impossibles, vous me saurez gré d'avoir conclu, à des termes avantageux pour la république, un marché qui a préparé les succès de ma campagne, et sans lequel je n'aurois ni vivres pour mon armée, ni fourrages pour ma cavalerie.

Il faut, au surplus, éviter pour l'avenir le double inconvénient dans lequel m'a jeté l'ancien ordre de choses à cet égard. Je ne veux plus être exposé à manquer de vivres et de fourrages, parce qu'un commis mal intentionné vous aura fait un rapport infidèle; et je veux vous éviter le désagrément de me faire un reproche d'une opération nécessaire et avantageuse.

Quand j'ai conçu le plan général de campagne qui s'effectue aujourd'hui, j'ai dû calculer toutes mes ressources, et quand je me suis chargé de l'exécution, j'ai dû compter que rien ne pourroit entraver ma marche et déranger mes combinaisons. Le conseil exécutif a si bien senti cette vérité, qu'il a mis sous mes ordres toutes les armées qui doivent concourir à l'exécution de mon plan, quoique commandées par des généraux en chef. Mais le conseil exécutif n'auroit

rien fait et ne m'auroit donné que des moyens illusoires, si je n'étois pas aussi maître des subsistances de l'armée que de ses opérations; et si la malveillance ou la jalousie pouvoit arrêter ma marche et détruire mes projets. La guerre dans la Belgique est mon ouvrage; je suis comptable à la nation du succès de ses armes; mais il y auroit de l'injustice à accepter ma responsabilité, sans me donner les moyens de la couvrir, et à attendre de moi des succès, en m'ôtant les ressources qui seules peuvent les procurer.

Je vous demande en conséquence formellement :

1°. De m'autoriser à passer seul, par le ministère du commissaire en chef Malus, tous les marchés nécessaires pour l'approvisionnement de toute espèce des armées qui concourent ou concourront à l'expédition de la Belgique.

2°. De m'autoriser à passer pareillement les traités qui me paroîtront le plus avantageux pour assurer le service du numéraire indispensable pour la solde et les dépenses de l'armée.

3°. De ratifier en conséquence le marché déjà passé le 8 ce mois par le commis-

saire en chef Malus, avec le citoyen Simon, quand vous en aurez examiné les conditions.

4°. Et enfin, d'ordonner, en exécution de ces différentes autorisations, aux agens que vous employez dans la Belgique, de cesser à l'instant toute acquisition de grains et de fourrages, et à la trésorerie nationale de cesser tous versemens de numéraire dans les caisses des armées de la Belgique.

Indépendamment des conditions générales que je vous ai présentées plus haut en faveur de ce plan, il est des motifs très-puissans que je vais vous soumettre.

1°. L'acquisition des grains et fourrages dans la Belgique, ne peut être faite avec avantage, économie et succès, que par des hommes du pays même, qui en connoissent toutes les ressources, et qui ne sont pas exposés à produire le même surhaussement dans les denrées, parce qu'ils peuvent employer plus d'agens à-la-fois et des hommes plus connus.

2°. J'employe à ce moyen des hommes dont le crédit, l'activité, le patriotisme et l'intelligence de cette partie importante me sont parfaitement connus, et qui, devant à moi seul la fourniture de l'armée, ont un plus

grand intérêt à bien faire un service auquel sont évidemment attachés mes succès.

3°. Je réunis à ce moyen dans un même centre d'administration toutes les parties de fournitures; les services se facilitent mutuellement, et le rapprochement des moyens en double l'utilité.

4°. Les agens que j'emploie comptant parmi eux des patriotes brabançons, offrent un motif de confiance de plus, puisqu'ils ont une double patrie à servir.

5°. Je trouve par-là un moyen de plus de lier les intérêts des Belges à ceux de la France, et l'inestimable avantage d'employer à la solde et aux dépenses de l'armée le numéraire du Brabant, sans achever d'épuiser celui qui reste dans la circulation en France, et sans en hausser encore le prix.

6°. J'assure, sans plus craindre aucun obstacle, aucun retard, le service de l'armée dans toutes ses parties, et je dispose à mon gré de l'emplacement du transport et du versement des fournitures.

Vous reconnoîtrez sans doute, ministre citoyen, que cet ordre de choses, compris de fait dans les pouvoirs généraux qui m'ont été donnés par le pouvoir exécutif, est infiniment préfé-

rable, sous tous les rapports, aux genres de services qui résulteroient de l'organisation de la nouvelle compagnie d'achats, au moins pour les armées de la Belgique. J'attends de votre patriotisme et de votre zèle pour le succès des armes de la république, que vous accepterez, sans difficulté, ce plan, que la position des choses rend indispensablement nécessaire. Je ne puis vous exprimer à quel point les embarras et la pénurie que nous éprouvons, depuis le commencement de la campagne, dans les fournitures de tous genres, font souffrir l'armée, retardent ma marche et nuisent à nos succès. Je suis souvent obligé de m'arrêter au moment même où les circonstances demanderoient une marche plus rapide, parce que je n'ai pas devant moi les moyens de faire subsister l'armée; et j'ose répondre que, si j'avois eu plutôt les facilités que me donnera l'exécution du plan que je propose, les ennemis seroient déja au-delà du Rhin, et j'aurois épargné du sang et des trésors.

Au surplus, je dois vous déclarer qu'il est impossible que j'entreprenne rien d'important, tant que je n'aurai pas l'esprit tranquille sur les vivres, les fourrages et le numéraire; et que, quelques positives que soient les différentes

lettres par lesquelles vous m'avez successivement annoncé ces fournitures, je suis si mal servi, et vos ordres sont si mal exécutés, que, sans le marché fait par le commissaire Malus, le 8 de ce mois, et sans les emprunts faits, soit aux abbayes, soit à des particuliers, je serois absolument sans farine, sans fourrages et sans numéraire. Ce n'est sans doute là ni l'intention du conseil exécutif ni la vôtre; mais comme l'intention ne peut pas réparer les malheurs qu'entraîne une situation aussi désastreuse, si elle se prolongeoit, j'insiste de toute ma force pour que vous adoptiez et fassiez adopter mon plan au conseil exécutif, et que vous m'adressiez, sans perdre une minute, les ordres nécessaires pour l'exécuter.

Quinzième lettre du Ministre de la guerre à Dumourier, général de l'armée de l'expédition de la Belgique.

Paris, le novembre 1792 (1).

JE suis informé, général, par une lettre du 16 de ce mois, que les magistrats de la ville de Gand vont, d'après les ordres du général français, publier une proclamation qui ordonne aux habitans de ce pays de fournir 200 mille sacs de bled, tant pour la subsistance de l'armée, que pour expédier en France.

Je ne puis croire que le général d'une armée française, que Dumourier ait pu donner un tel ordre (2), plus digne d'un conquérant, que du chef d'une armée libératrice. Il sait trop qu'il n'a point soumis le peuple chez lequel il est entré, mais qu'il l'a délivré de l'oppression; que ce n'est qu'aux oppresseurs que la république a

(1) Cette lettre n'a pas de date.

(2) Comment le ministre, d'après ma proclamation, pouvoit-il ignorer que ce n'étoit pas moi qui avois donné de pareils ordres, et que c'étoit la Bourdonnaye?

déclaré la guerre, et que, si elle approuve que les généraux de ses armées imposent des obligations à des villes étrangères, ce n'est qu'autant que les ennemis du peuple y seront seuls soumis.

Vous n'avez point, général, donné cet ordre arbitraire, vexatoire pour le peuple, et aussi contraire aux intérêts de la république qu'à ses loix : je ne vous écris donc point pour vous inviter à le révoquer, mais pour vous prier d'empêcher la proclamation que le magistrat de Gand se dispose à publier, et qui ne seroit pas moins funeste à notre gloire, si elle étoit tolérée, qu'alarmante pour les habitans auxquels elle seroit adressée.

Je vous ai prévenu, par ma lettre du 11 de ce mois, de l'établissement d'un directoire chargé de l'achat des subsistances générales de la république ; je vous ai, en même-tems, adressé un de ses agens, le républicain Simon *Pick*, qui a reçu la mission spéciale de prendre vos ordres pour l'approvisionnement de l'armée que vous commandez, en tout genre de comestibles. *Perlan* à Ostende, et *Mosselmann* à Bruxelles, ont été commissionnés pour des achats considérables ; rien, avec de telles précautions, ne peut manquer aux courageux soldats qui combattent sous vos ordres. La seule chose capable

de compromettre à l'avenir la sûreté des approvisionnemens de l'armée, seroit la proclamation des magistrats de Gand. La voie du commerce peut suffire seule à vos besoins; l'effet de la contrainte est de détruire la confiance.

Veuillez bien, général, faire connoître aux magistrats de la ville de Gand, les agens de la commission des achats que je viens de vous nommer, afin qu'ils n'éprouvent aucun empêchement dans leurs opérations, et qu'au contraire ils soient appuyés de toute la protection dont ils ont besoin.

Cette commission m'a représenté, comme dangereuse aux intérêts de l'état, la permission d'exporter, sur-tout en Hollande, les grains de la Belgique : elle attendoit que le conseil exécutif vous adressât l'invitation de renouveller cette défense; mais un acte aussi contraire à la liberté, ne peut émaner de lui; elle pense aujourd'hui que vous pourriez, général, vous entendre avec les magistrats du peuple, pour qu'ils ne lèvent point une défense qui existe déjà. Quelqu'avantageux que puisse être pour nous l'effet de cette prohibition, je regarde le moyen dilatoire comme indigne de la nation française, et je vous invite à ne vous opposer d'aucune manière à l'exercice

du droit imprescriptible qu'a le peuple Belge d'exécuter sa volonté.

Le ministre de la guerre PACHE.

P. S. Peut-être jugerez-vous convenable de faire connoître le parti politique en gardant le silence sur la partie commerciale.

Seizième Lettre du Ministre Pacht à Dumourier.

Paris, le 21 novembre 1792, l'an 1er de la république.

J'AI communiqué, général, à la convention nationale la proposition du duc de Saxe-Teschen; elle décidera dans sa sagesse; mais le conseil exécutif provisoire approuve la réponse verbale que vous avez faite, et qui est conforme à l'arrêté du 24 octobre dernier que je vous ai précédemment envoyé.

Je joins à cette lettre un autre arrêté du conseil, en date du 16 novembre, qui prescrit de poursuivre les ennemis même sur le territoire hollandais, dans le cas où ils s'y seroient retirés.

L'état détaillé des approvisionnemens trouvés dans Malines a été accueilli presque à chaque article par les plus vifs applaudissemens.

Je vous adresse la copie d'un décret de la convention nationale relativement aux fusils trouvés à Malines, et je vous prie de me mettre en état de donner, le plutôt possible, les renseignemens qu'elle me demande.

Vous aviez déjà demandé l'ordre de départ pour le 22eme. bataillon de volontaires nationaux ; il arrivera à Condé le 22 de ce mois : je fais donner des ordres de marcher à 19 autres bataillons, et je les dirige sur Douay et Valenciennes, conformément à vos desirs. L'avis du jour du départ et du jour d'arrivée vous sera envoyé incessamment.

Signé, PACHE.

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil exécutif provisoire.

Du 16 novembre 1792, l'an premier de la république.

LE conseil exécutif provisoire délibérant sur l'état actuel de la guerre, notamment dans la Belgique ; considérant que nul relâche ne doit être laissé aux ennemis de la république, et que tous ses moyens doivent être déployés pour vaincre et détruire leurs armées, avant qu'ils ayent pu les renforcer, et se metre en état d'attaquer de nouveau, soit la France, soit les contrées même où les armées françaises ont porté la liberté :

ARRÊTE qu'en conséquence de la délibération du 24 octobre dernier, il sera donné ordre au général commandant en chef l'expédition de la Belgique, de continuer à poursuivre les ennemis même sur le territoire hollandais, dans le cas où ils s'y seroient retirés.

Pour ampliation conforme au registre.

Signé, GROUVELLE, secrétaire du conseil.

Pour copie conforme, le ministre de la guerre

PACHE.

Dix-septième Lettre du Ministre de la guerre au général Dumourier.

Paris, le 22 novembre 1792, l'an 1er de la république.

LE ministre des affaires étrangères, général, a communiqué au conseil la lettre que vous lui avez écrite le 18 de ce mois sur le la Bourdonnaye : le conseil a délibéré que ce général rentrera dans le département du Nord, et je viens de lui en donner l'ordre ; ainsi vous nommerez le général Duval pour commander l'armée.

J'ai reçu hier au soir la lettre que vous m'avez écrite le 20, sur les mesures d'administration qui vous paroissent nécessaires pour le succès des opérations de la Belgique ; je l'envoye ce matin à la convention nationale avec la lettre du commissaire Malus, concernant l'emprunt de cent mille écus (1), et

(1) La caisse de l'armée n'ayant pas 20 mille livres lors de mon entrée à Bruxelles, quoique d'Espagnac lui eût remise une ordonnance de cent mille écus espèces qu'il pouvoit en exiger, j'engageai d'Espagnac à chercher de l'argent : après plusieurs démarches inu-

dès

dès qu'elle aura pris une résolution à cet égard, je m'empresserai de vous la communiquer.

J'adresse aussi à la convention nationale la lettre dans laquelle vous exposez la nécessité d'augmenter le nombre des officiers-généraux de votre armée. Je lui avois déja adressé un mémoire sur le même objet, et j'espère que votre lettre servira utilement à hâter une détermination.

Signé, PACHE.

---

tiles, je fus assez heureux pour que MM. Lys de Malmenster voulussent bien prêter en espèces la valeur de 300 mille livres assignats; mais ayant exigé que d'Espagnac et Malus tirassent sur la trésorerie nationale une lettre-de-change de la même somme, Malus avoit écrit, par mes ordres, pour rendre compte de cette mesure.

Dix-huitième lettre du Ministre de la guerre au Général Dumourier.

Paris, le 23 novembre 1792, l'an premier de la république.

JE vous ai mandé hier, général, que je soumettois à la convention nationale les propositions administratives que vous m'avez faites par votre lettre du 20. Je vous envoye copie de la lettre que j'ai écrite au président de la convention, en lui adressant la vôtre : vous y trouverez des détails propres à vous tranquilliser sur vos subsistances.

Je ne vous parlerai plus des mesures que vous m'avez demandées, et qui passoient mes pouvoirs. La détermination que la convention a prise, en rendant le décret dont je vous ai adressé l'expédition par le citoyen Ronsin, me prescrit de prendre d'autres moyens pour subvenir aux besoins de l'armée que vous commandez. J'ai fait part de vos observations au comité d'achats et à la trésorerie nationale.

Comptez, général, sur ma surveillance pour être exactement informé, et pour écarter tout ce qui peut nuire.

J'ai également fait part à la convention des demandes que vous m'avez faites en faveur des citoyens qui se sont distingués sous vos ordres. J'ai déjà sollicité une augmentation dans le nombre des officiers-généraux et adjudans-généraux. L'accroissement de la force armée la rend indispensable, et je saisis avec empressement toutes les occasions d'engager la convention à décider cet objet important : vous m'en avez fourni une que je n'ai point négligée.

J'attends avec impatience le décret qui me donnera les moyens de reconnoître les titres de vos frères d'armes.

Signé, PACHE.

Le Ministre de la guerre au Président de la Convention Nationale.

Paris, le 22 novembre 1792, l'an premier de la république.

CITOYEN PRÉSIDENT,

Je reçois une lettre du général Dumourier, en date du 20 de ce mois, dans laquelle, après s'être plaint d'avoir éprouvé des embarras par le retard des envois des subsistances, il me demande :

1.° De l'autoriser seul, par le ministère du commissaire en chef Malus, à faire tous les marchés nécessaires pour l'approvisionnement de toute espèce des armées qui concourent ou concourront à l'expédition de la Belgique ;

2.° De l'autoriser pareillement à passer tels traités qui lui paroîtront les plus avantageux pour assurer le service du numéraire indispensable pour la solde et les dépenses de l'armée ;

3.° De ratifier en conséquence le marché passé, le 8 de ce mois, par le commissaire en

chef Malus avec le citoyen Simon, quand j'en aurai examiné les conditions;

4.° D'ordonner aux agens employés dans la Belgique de cesser à l'instant toutes acquisitions de grains et fourrages, et à la trésorerie nationale de cesser tout versement de numéraire dans les caisses des armées de la Belgique.

J'adresse ci-joint à la convention nationale,

1.° Copie de la lettre du général Dumourier;

2.° Copie de la lettre du commissaire-général Malus, concernant un emprunt de 300,000 liv. opéré de concert avec le citoyen d'Espagnac, par une traite sur les commissaires de la trésorerie nationale, dont il demande que le payement soit autorisé;

3.° Copie de la commission donnée par le général Dumourier, en conséquence de l'autorisation à lui donnée par la convention nationale aux citoyens Malus et d'Espagnac, de faire traite sur les commissaires de la trésorerie nationale de la somme de 300,000 liv., à l'ordre du citoyen Lys de Bruxelles, qui en fournira le produit pour compte de l'armée française;

4.° Le relevé des états de situation des magasins militaires des départemens du Nord, du Pas-de-Calais, des Ardennes, de l'Aisne et de la Somme,

du 8 au 10 de ce mois, montant à 166,000 quintaux de froment, seigle, méteil et farines, quantité suffisante pour la subsistance d'une armée de 80 mille hommes pendant six mois et huit jours, et à 79 milliers de foin, 160 milliers de paille, 54,000 sacs d'avoine;

5.° Copie de la lettre du citoyen Bidermann, directeur du comité d'achats, en date de ce jour, concernant les achats faits jusqu'à présent dans le Brabant, montant à 100,000 sacs froment et seigle, 40,000 sacs avoine, 50 milliers de foin, 50 milliers de paille, quantité suffisante pour la subsistance d'une armée de 80,000 hommes pendant neuf mois;

6.° Copie de la déclaration du citoyen Pick, commissaire aux achats de la Belgique, concernant les prix des foins, paille et avoine portés au marché d'Henri-Simon, comparés à la valeur des mêmes denrées.

Il me paroît nécessaire que la convention nationale veuille bien entendre la lecture de ces pièces.

Une détermination qui remettroit aux généraux des fonctions semblables à celles qui résultent des demandes du général Dumourier, est au-dessus des pouvoirs qui me sont confiés,

et je dois la soumettre à la convention nationale (1).

Pour copie conforme, le ministre de la guerre,

PACHE.

---

(1) La rédaction de cette lettre est très-adroite, en ce qu'on y a mêlé des objets sur lesquels la convention devoit réellement donner une décision, avec d'autres, sur lesquels le ministre pouvoit et devoit, par conséquent, trancher, en vertu de ses pouvoirs : faire signer une pareille lettre, est un de ces tours qu'un ministre peu expérimenté éprouve souvent de la part d'intrigans subalternes.

Quant aux approvisionnemens pour neuf mois, il est inutile d'observer qu'ils n'existent que dans cette lettre.

XIV.me LETTRE

Au Citoyen Pache.

Tirlemont, le 22 novembre 1792.

JE me suis avancé hier, citoyen ministre, avec une avant-garde de 4 à 5 mille hommes sur Tirlemont. J'y ai trouvé toute l'armée ennemie campée derrière la ville, avec une avant-garde de 3 à 4 mille hommes, campés en avant sur les hauteurs de Cumpty, vis-à-vis de Bautersem. J'ai battu cette avant-garde avec de l'artillerie toute la journée; elle a été renforcée de 5 mille hommes, mais elle n'a rien entrepris : tout est parti ce matin à la pointe du jour, et je suis entré d'assez bonne heure à Tirlemont, n'ayant perdu que 4 hommes. Cette canonnade et la désertion qui l'a suivie, coûte plus de 400 hommes à l'ennemi.

Je suis obligé de séjourner demain à Tirlemont : après demain je marche sur Saint-Thron. Le 25, je détacherai le général d'Harville sur Huy, pour mettre entre deux feux le général Beaulieu, qui paroît se séparer de l'armée pour se diriger sur Huy ou sur Namur. Cependant le

général Valence croit que, d'après ces nouvelles, le général Hohenloe marche du Luxembourg sur Siney. Il sembleroit que ces deux généraux veulent se réunir au point de Chinay ou Simay, pour ensuite marcher au secours de Namur.

Le 26, le général d'Harville sera à portée de se joindre, en cas de besoin, au général Valence, en laissant seulement à Huy une petite garnison, et alors ces deux corps réunis monteront à plus de 25 mille hommes, ce qui assurera la prise du château de Namur et la défense de la Meuse.

Quant à moi, je vais toujours suivre Clairfait, qui va chercher vraisemblablement à se retirer par Liége dans le Limbourg, à ce que je crois, pour regagner Luxembourg; quant à la cour archiducale qui s'est d'abord retirée à Ruremonde, j'imagine que la rapidité de ma marche doit la faire partir pour Aix-la-Chapelle, d'où elle se retirera à Cologne.

Si j'avois eu à ma gauche un autre général que la Bourdonnaye, dont je ne cesserai de me plaindre, que lorsqu'on m'en aura délivré, il auroit eu l'esprit ou le bon-sens de n'employer que 6,000 hommes pour le siège de la citadelle d'Anvers, qui n'en exige pas davantage, la rivière étant interceptée par l'escadre

de Dunkerque; et il se seroit porté rapidement avec 10,000 hommes sur Asselt et Mazeck; alors ce corps auroit menacé Ruremonde d'un côté, et Liége de l'autre, et j'aurois pu porter mon armée à Huy, et celle d'Harville directement sur Namur. Au lieu de cela, il est possible, si les nouvelles de Valence sont vraies, que la réunion de Baulieu et Hohenloé soit assez prompte pour sauver les châteaux de Namur, et que je sois forcé de continuer une campagne désagréable et difficile sur la Meuse.

J'espère que je me tirerai de ces embarras; mais je vous déclare, citoyen ministre, que si, sous quatre jours, je n'ai pas de réponse sur les plaintes très-graves que j'ai faites contre la Bourdonnaye, je prendrai le parti de le suspendre, et de lui donner un successeur qui entende mieux mes plans et ne les contrarie pas. Je ne peux pas laisser plus long-tems compromettre la gloire et la sûreté de la république, et il est tems de finir avec fruit une campagne commencée avec gloire.

XV.me LETTRE

Au citoyen Pache, Ministre de la guerre.

Tirlemont, le 23 novembre 1792, l'an premier de la république.

SI vous aviez daté votre lettre, citoyen ministre, je pourrois savoir si, à l'époque où vous l'avez écrite, vous aviez déjà reçu les plaintes amères que j'ai exhalées dans mon indignation contre le général la Bourdonnaye dans mes lettres au citoyen Lebrun des 17, 18, 19, 21, et enfin dans ma dernière lettre d'aujourd'hui, qu'il n'a pas encore pu recevoir, toutes lettres appuyées sur des pièces qui prouvent l'absurde tyrannie qu'exerce, contre un pays ami, ce général qui paralyse toutes mes opérations militaires.

Non, citoyen ministre, jamais Dumourier ne sera assez ébloui de ses succès pour agir en conquérant. C'est un titre qu'il abhorre. Je n'ai donné aucun ordre à Gand, ni dans aucune partie de la Flandre autrichienne. Ma proclamation, qui fait l'espoir de toute la partie du pays que je parcours avec *l'armée que j'y mène moi-même*, est absolument

inconnue dans toute la partie où voyage le général la Bourdonnaye, dont les récits triomphans remplissent toutes les gazettes, et reçoivent périodiquement les applaudissemens de la convention nationale; ce qui n'amuse point du tout l'armée que je mène, qui fait tout et dont on parle peu, parce que je n'écris pas souvent.

Ce général a effectivement agi en conquérant; il fait percevoir *au profit de la nation française les revenus publics*. Ses agens menacent d'exécution militaire les villes, comme les Prussiens le faisoient en Champagne. J'ai demandé qu'il soit révoqué et renvoyé dans le département du Nord, où, s'il peut nuire à ma personne, il ne nuira pas aux intérêts de la république.

J'ai mandé au ministre Lebrun que j'exigeois, pour l'utilité de la république, qu'il fût renvoyé; que s'il ne l'étoit sous quelques jours, je lui nommerois un successeur et je le suspendrois : c'est ce que je ferai positivement quelques événemens qu'il puisse en résulter: ce successeur sera le vertueux et sage Miranda que vous aimez tous. Pour juger quelles sont les intentions et quelle est la conduite du général la Bourdonnaye, je vous envoie copie

de sa correspondance avec le maréchal-de-camp Eustace, commandant un corps de flanqueurs de l'armée que je commande, et que j'ai placé en communication avec la Bourdonnaye.

Heureusement que je sais me passer de tout le monde, et que, d'après le début de ce général avec moi, j'ai calculé mes plans de manière à regarder comme zéro un corps de 20 mille hommes qu'il me paralyse.

Je vous prie, citoyen ministre, de me répondre courrier par courrier, et de décider entre la Bourdonnaye et moi; car il n'y a pas moyen que cet état de chose dure encore plus de quatre jours; et si les soupçons ou la faveur déterminent le conseil pour lui, dès que j'aurai mené l'armée à Liège, dès que les Autrichiens seront entièrement chassés du territoire belgique, j'enverrai à la convention nationale ma démission, en expliquant mes motifs, dont le plus fort est que je me regarderois comme très-coupable, si les succès que je dois à la bravoure de l'armée étoient souillés par le despotisme et la mauvaise politique.

C'est sans aucune humeur, mais avec toute l'énergie qui fait le fond de mon caractère, que je vous écris cette lettre précise : rien dans le monde ne m'obligera à me démentir.

XVI.me LETTRE

Au citoyen Pache, Ministre de la guerre.

A Tirlemont, le 23 novembre 1792, l'an premier de la république.

JE réponds sur-le-champ, citoyen ministre, à la lettre de votre main, par laquelle vous m'annoncez que le maréchal-de-camp Thouvenot est nommé pour aller commander l'expédition contre les contre-révolutionnaires des Colonies. Je commence par vous déclarer que je le crois très-capable de remplir la confiance du pouvoir exécutif et de la nation; mais je vous déclare en même-tems que je n'ai point des talens universels, que le général Thouvenot m'est absolument nécessaire pour la castramétation; que l'armée de la république n'a pas assez de bons officiers-généraux pour pouvoir se passer de lui; que si l'invasion rapide de la Belgique est dûe peut-être à mon activité, on en a aussi l'obligation aux talens du général Thouvenot; que si je tombois malade, il seroit d'une nécessité encore plus indispensable au général qui me rem-

placeroit ; que plus notre invasion a été facile, plus nous serons dans le cas au printems de soutenir une guerre défensive et de chicane, pour défendre un pays tout ouvert qui sera attaqué de tous les côtés ; que c'est alors que les talens du général Thouvenot seront plus nécessaires que jamais ; qu'enfin l'intérêt d'un pays qui nous touche, et d'une guerre qui pourroit menacer encore une fois notre capitale, si nous venions à essuyer des échecs, est d'une toute autre importance que celui d'une colonie dans laquelle il est bien plus facile de suppléer le général Thouvenot que dans les armées de terre.

J'ai à vous proposer plusieurs officiers-généraux. Je vous nommerai deux maréchaux-de-camp très-susceptibles, par leur civisme et leurs talens militaires, de commander en chef cette expédition d'outre-mer ; l'un est le général Ishler, ci-devant colonel du régiment de Bouillon ; l'autre est le général Dampierre, ci-devant colonel du cinquième régiment de dragons.

Si le conseil persiste dans le choix du général Thouvenot, et si ce général accepte cette mission, qui s'écarte de la véritable utilité dont il peut être, et de son bien-être

personnel qu'il faut toujours allier avec l'utilité de la république, je proteste d'avance contre la désorganisation de l'état-major de l'armée belgique, parce qu'il est très-vrai que je n'ai personne pour remplacer le général Thouvenot.

J'ai des observations toutes aussi importantes à vous faire sur le choix du lieutenant-colonel Thouvenot son frère. Cet officier a autant de mérite pour l'artillerie, que le général Thouvenot pour l'état-major.

Je l'ai tiré avec beaucoup de peines de la fonderie d'Indret près de Nantes, qu'il avoit perfectionnée ; je viens de l'établir à la fonderie de Malines, qui nous devient de la plus grande nécessité, tant pour l'armée française que pour l'armée belgique.

J'ai déjà éprouvé sur cet établissement toute la mauvaise volonté de vingt officiers de l'artillerie.

Le lieutenant-colonel Thouvenot est le seul homme en état de conduire cet établissement, qui est d'une nécessité indispensable ; ainsi en m'ôtant cet officier, vous ruinez d'avance la fonderie de Malines, et vous m'ôtez toutes les ressources pour l'artillerie, et notamment pour les pièces de 4 qui vont manquer et

que

que je compte faire fondre en abondance et à meilleur marché qu'en France.

Quant aux fusils pris dans l'arsenal de Malines, je vous en ferai passer 3,000 si vous l'ordonnez; j'ai cependant à vous observer que ce sont 3 mille fusils que vous enlevez à l'armée belgique qu'il faut créer, et qui doit être portée à 32,000 hommes d'infanterie et 8 mille de cavalerie, tandis que vous avez une plus grande quantité de fusils pris à Nice et en Savoye par le général Anselme, et d'autres armemens pris à Spire, Worms et Mayence, par le général Custine; qu'il sembleroit plus naturel d'enlever que de désarmer un peuple à qui vous dites: *soyez libre.*

Au citoyen Clavière, Ministre des contributions publiques.

Tirlemont, le 23 novembre 1792, l'an premier de la république.

JE vous adresse, ministre protestant, les pièces d'un procès à soutenir contre les Chartreux. Je mets aux prises Calvin et S. Bruno, et j'espère que c'est la république qui en profitera. Je n'ai que le tems de vous embrasser,

XVIII.me LETTRE

Du général Dumourier au Citoyen Pache.

Du quartier-général à Tirlemont, le 24 novembre 1792, l'an premier de la république française et de la liberté belgique.

CITOYEN,

Vous demandez, par votre lettre du 12, au citoyen Malus, de porter la surveillance la plus active sur les préposés de la compagnie Masson, et de veiller à ce que le marché fait avec cette compagnie ait son exécution. Cette demande spéciale, et le dégoût que le citoyen d'Espagnac me paroît avoir du service qu'il fait, ne peuvent me laisser des doutes que vous n'ayiez sur ce citoyen des préventions que je crois de l'intérêt de la république de dissiper.

Je vous ai déja observé que l'obligation où étoit la compagnie Masson de transporter un poids de deux mille quatre cents pésant, au lieu de quinze cents que transportent pour l'ordinaire les voitures de campagne, rendoit cette entre-

prise très-économique. Je vous ai observé que l'idée d'un service assuré et indépendant des requisitions qu'il faut faire chaque jour aux malheureux habitans de la campagne, étoit excellente en elle-même par une infinité de motifs; mais qu'elle l'étoit bien davantage, en ce que vous aviez eu le bon esprit de donner cette entreprise à une compagnie d'hommes intelligens, qu'il faudroit seuls acheter à un très-haut prix. Le service des charrois est de la dernière importance pour une armée offensive, quelle qu'elle soit; mais il l'est à un point qu'on ne peut exprimer dans un pays tel que la Belgique, sur-tout en cette saison, et lorsque l'on est obligé, comme je le suis, de lutter avec les mauvais chemins autant qu'avec les ennemis. Il faut une précision et une célérité dont on ne peut se faire une idée théorique; et il faut tout-à-la-fois, et de grands moyens, et une grande volonté, et une grande intelligence pour le faire passablement. Or il est certain que le service se fait bien, et la marche rapide de l'armée en est la preuve.

Après avoir ainsi rendu justice aux chefs de la compagnie Masson en ce qui concerne leur service, je me plais à le rendre à leur civisme et à leur désintéressement. J'en ai une preuve sans doute qui n'est pas suspecte. Quoique cette

compagnie soit obligée à des dépenses journalières considérables, et qu'elle se soit trouvée dans le cas de s'étayer de son crédit pour ses propres besoins, ayant vu, au commencement de ce mois, l'embarras où j'étois pour les payemens courans, non-seulement elle m'a prié de différer jusqu'au 15 dernier le payement d'une ordonnance de trois cents mille livres en espèces, qui lui étoit délivrée payable sur le trésorier de Lille, et elle a expédié un courrier pour me faire délivrer cent mille livres qu'elle y avoit, mais elle a remis à la caisse militaire vingt-cinq mille livres également en espèces; et le 15, elle m'a déclaré qu'elle ne me demandoit rien que les fonds que vous m'annoncez, ou que j'espère recueillir, ne me fournissent les moyens de la rembourser.

De tels faits, citoyen, n'ont pas besoin de commentaire quand ils sont exposés à un homme tel que vous.

Mais entre toutes les personnes attachées au service, aucune ne mérite plus qu'on la distingue que le citoyen d'Espagnac : son zèle ne trouve rien d'impossible, son activité et ses ressources sont inépuisables, et sa fermeté le rend propre à conduire les entreprises les plus étendues.

J'ai plus encore à dire à son égard, et je vous prie spécialement d'en faire part à la convention; il est un de ceux au courage et au zèle desquels nous devons l'organisation si rapide du gouvernement provisoire de la Belgique. Les partisans de Vander-Noot ayant fait assaillir individuellement, le premier jour de mon arrivée, tous les chefs de la société des amis de l'égalité qui vouloient tenir la séance, le citoyen d'Espagnac s'est offert de présider à l'instant cette société, et n'a point craint d'y faire entendre les vérités salutaires qui doivent bientôt mettre ce beau pays au niveau de notre philosophie. Un journal de cette séance mémorable pour les amis de la liberté et de l'égalité, qui est imprimé ici, et que je vous envoie, vous prouvera mieux que tout ce que je pourrois dire, combien, dans cette circonstance, il a mérité de sa patrie. Au reste, c'est à sa conduite qu'il doit l'honneur d'avoir été nommé par les représentans provisoires de la ville de Bruxelles pour la représenter à la convention nationale, en qualité de son député extraordinaire.

J'ai beaucoup de regret de voir que, par mécontentement de ce qu'on le traverse dans vos bureaux, il est très-disposé à vous remettre son entreprise.

Je crois donc, citoyen, qu'il importe à la chose publique que vous rejetiez loin de vous toutes les préventions, et qu'au lieu de dégoûter la compagnie Masson du service qu'elle fait, vous l'encouragiez au contraire à le continuer; car, je ne saurois trop vous le répéter, ce service est de la dernière importance; il est d'une difficulté extrême, et j'ajouterai que c'est le seul moyen d'éviter la dilapidation et un pillage que l'on ne peut concevoir.

Traitons à-présent le fond de la question. Votre lettre du 17 au commissaire-ordonnateur semble faire une distinction entre le transport des fourrages du magasin général et celui des sels et vinaigres et autres comestibles : ce dernier service est assigné par vous à la compagnie Masson, comme objet de parc des voitures dont elle est chargée; mais l'autre en est absolument distinct. Permettez-moi donc de vous observer, que dès que le parc des voitures doit être servi par la compagnie Masson, c'est à elle à qui appartient le service des fourrages des différens magasins généraux au camp : cela est indispensable: il ne peut y avoir deux services différens dans le parc proprement dit, qui, comme je vous l'observe très-bien, doit être le dépôt des

voitures pour porter tout ce qui s'amasse dans des magasins généraux, pour être de-là porté au camp.

Quant aux transports de fourrages aux magasins généraux, il regarde la régie des fourrages; il en est de cet objet comme de tous les autres qui sont dans les magasins généraux. Vos différens entrepreneurs ou régisseurs doivent se charger de les transporter.

Faites donc bien, citoyen, par rapport au transport des fourrages, une distinction essentielle entre le transport dans les magasins généraux que la régie forme pour les besoins de l'armée, et le transport de ces magasins au camp : le premier doit regarder les régisseurs des fourrages, comme le transport de l'eau-de-vie, sel et bois dans les mêmes magasins regarde les entrepreneurs de ces différens objets; mais il est évident que le second doit regarder la compagnie Masson, puisque le même transport des sels, eau-de-vie et bois la regarde : on ne peut former deux services dans le même lieu pour le même objet, sans nuire à l'un ou à l'autre.

Ce sont ces mêmes considérations qui m'ont fait aller beaucoup plus loin, car elles m'ont déterminé à passer avec la compagnie Masson

un marché pour le service que fait la régie des vivres. Le citoyen d'Espagnac a eu beaucoup de peine à se prêter à mes idées sur cet objet. Il m'a dit que le citoyen Servan ayant senti la nécessité de réunir tous les services des charrois dans les armées, avoit passé déjà avec sa compagnie un marché semblable, mais que vous ne l'aviez point tout-à-fait terminé, et qu'il en avoit laissé au moment de son départ le citoyen Hassain-Frats occupé.

Je ne sais pas si les représentations des divers généraux de la république vous auront déterminé à conclure le marché arrêté par le citoyen Servan; mais les besoins impérieux du service ne m'ont pas permis d'attendre, et j'ai adopté provisoirement, pour l'armée que je commande, cette mesure si bonne : j'ai d'autant moins craint de m'égarer à cet égard, que votre prédécesseur avoit tout arrêté.

Au reste, je dirai encore à la gloire de la compagnie Masson, que c'est à ses soins que je dois aujourd'hui les moyens de faire aller ce service, et que si elle n'eût pas fourni depuis deux jours ses charriots qui portent 1,500 rations au lieu de 1000, et dont chacun fait le service et demi, l'armée eût entièrement manqué. . . . . .

Je vous prie même en grace de vouloir bien vous entendre avec le citoyen d'Espagnac, pour qu'il accélère l'envoi des caissons que vous me promettez depuis si long-tems, ou qu'il en fournisse sur-le-champ; il est impossible, sans cela, que je ne ralentisse point la marche de l'armée.

C'est d'après ces mêmes considérations que je lui ai remis depuis le 20 courant, les services des équipages de l'artillerie de siège, service qui exige plus de 5 mille chevaux. Les commissaires aux transports militaires m'avoient envoyé ici le citoyen Lancel Carré, pour faire le service, et sans doute, s'ils eussent eu des équipages montés, je les aurois parfaitement reçus; mais à peine sont-ils entrés dans la Belgique, qu'ils ont renvoyé leurs chevaux, et ils se sont vus obligés de requérir à chaque pas les voitures du pays; il en est résulté une concurrence très-fâcheuse pour les besoins de l'armée, concurrence qu'il a été de toute nécessité de faire cesser, en chargeant la compagnie Masson de faire le service: il n'y aura de difficulté que sur le prix. Les départemens et districts frontières l'ont fixé à cent dix sols par cheval en assignat, et il paroît que le citoyen Lancel Carré ne veut pas s'en charger

à un moindre prix : j'avoue que je n'entends rien à régler cela; vous y aviserez comme bon vous semblera : c'est votre compétence; quant à la mienne, elle se borne à prendre des moyens pour que les services ne se nuisent point. J'espère qu'il n'existera auprès de vous aucunes difficultés à cet égard; j'espère aussi qu'il n'en existera aucune à l'égard d'un objet que les circonstances commandent : le soin qu'ont eu les Impériaux d'emmener toutes les meilleures voitures du pays, a obligé la compagnie Masson de faire pour son service plusieurs marchés de voitures qui portent quatre milliers chacune, ce qui équivaut à une voiture à quatre roues, portant deux mille quatre cents, et à une voiture à deux roues, portant de quinze à seize cents. Elle n'a fait ces marchés, que dans la confiance que jusqu'à ce que les voitures fussent établies, celles-ci lui seroient comptées pour une voiture à quatre roues et une à deux. J'ai pensé que l'on ne pouvoit se dispenser de se prêter à cet arrangement, qui, comme je vous le répète, est impérieux; il y a d'ailleurs une économie momentanée dans la nourriture de deux chevaux sur six, et d'un conducteur sur trois.

Il ne me reste plus qu'à vous parler d'un

oubli essentiel que j'ai fait dans la lettre où je vous ai rendu compte du nombre de voitures que nécessitoit l'armée que je commande, celle de Valence et d'Harville réunies, et de la manière de règler ce qui est dû à la compagnie du citoyen Masson.

Par rapport au premier objet, je vous ai fait voir qu'il falloit, pour les bataillons, l'équivalent de douze cents voitures à 4 chevaux; ou treize cents cinquante à un cheval, et douze cents à deux chevaux; et pour le parc douze cents autres voitures à quatre chevaux; mais il faut bien compter, en sus, ce qu'il faut pour les tentes, les ustensiles et les prolonges des charretiers de toutes les voitures. Dans le service de l'artillerie, on compte les quatre au cent, ce qui, pour les deux mille quatre cents voitures, feroit quatre-vingt seize; ainsi, pour réduire ces voitures en celles à un cheval et à deux chevaux, il faudroit, 1.° les cent cinquante voitures restantes du marché conclu avec la compagnie Masson le 29 novembre; 2.° soixante et treize voitures environ à deux chevaux.

Mais il me semble que, attendu que le service n'a presque jamais besoin d'être complet, on pourroit se contenter d'ajouter les 150

voitures à un cheval susdites; de manière que la compagnie Masson fourniroit pour les armées commandées par les citoyens Valence et d'Harville et par moi :

1.° Douze cents voitures à quatre roues et à quatre chevaux pareilles à celles de son marché, toutes portant 2,400.

2.° Douze cents voitures à deux chevaux du marché du 29 septembre, portant 1,400 livres pesant.

3.° Les 1,500 voitures à un cheval portant 800 livres avec les sept cent cinquante chevaux d'aide. Quant à ce qu'il faut payer en cet instant à la compagnie Masson, je vous avoue que c'est très-difficile à déterminer. Si la compagnie Masson avoit eu depuis le 15 octobre tout son service organisé, et qu'il n'y eût pas eu un mouvement aussi vif dans les marches, le compte seroit aisé à faire; mais cette compagnie ayant pris pour son compte, dès le 15 octobre, toutes les voitures qui étoient requises et payées par la république, ces voitures n'étant ici arrivées ni parties au même tems, le relevé doit n'être long, et ne peut être fait avant un mois. Il me semble donc, que pour ne pas

donner à la compagnie Masson plus qu'il ne lui revient, et cependant la mettre à même de faire aller son service, on pourroit laisser en arrière les quinze derniers jours d'octobre, jusqu'après vérification; lui payer au premier décembre la totalité du mois courant, qui se monte à environ un million vingt mille livres.

NOUS Pache, Ministre de la guerre, en vertu du décret de la convention nationale rendu ce jour, dont copie est ci-jointe, portant que les citoyens Malus, Petit-Jean et d'Espagnac, ci-devant abbé, seront mis en état d'arrestation, pour être traduits à la barre de la convention nationale,

Il est ordonné au général commandant en chef l'armée de l'expédition de la Belgique, à tout officier-général, commandant de troupes et autres officiers militaires, de prêter main-forte à la requisition qui lui sera faite par les citoyens Ronsin et Huguenin, commissaires nommés par nous à cet effet, soit ensemble, soit séparement, pour faire mettre en état d'arrestation, remettre à la disposition des susdits commissaires et faire conduire à Paris sous bonne et sûre garde, les citoyens Malus et d'Espagnac, ci-devant abbé; le tout conformément aux pouvoirs que nous avons expédiés à chacun des susdits commissaires.

Fait à Paris, le 22 novembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an premier de la république.

Le Ministre de la guerre, PACHE.

DÉCRET de la Convention nationale, du 22 novembre 1792, l'an premier de la république française, portant que les citoyens Malus, Petit-Jean et d'Espagnac seront mis en état d'arrestation.

LA convention nationale décrète que les citoyens Malus, Petit-Jean et d'Espagnac, ci-devant abbé, seront mis en état d'arrestation, pour être traduits à la barre de la convention nationale.

Au nom de la république, le conseil exécutif provisoire mande et ordonne à tous les corps administratifs et tribunaux que la présente loi ils fassent consigner dans leurs registres, lire, publier et afficher et exécuter dans leurs départemens et ressorts respectifs; en foi de quoi nous y avons apposé notre signature et le sceau de la république. A Paris, le 22.me jour du mois de novembre 1792, l'an premier de la république française. *Signé*, ROLAND, *contresigné*, GARAT; et scellé du sceau de la république.

Certifié conforme à l'original. Signé, GARAT.

Pour copie conforme, le Ministre de la guerre,

Signé, PACHE.

Dix-neuvième Lettre de Pache, Ministre de la guerre, au général Dumourier.

Paris, le 22 novembre 1792, l'an premier de la république.

JE n'ai que le tems, général, de vous marquer que le décret rendu contre le commissaire-ordonnateur en chef Malus, exigeant qu'il soit remplacé, le conseil exécutif provisoire a fait choix, pour cet effet, du citoyen Ronsin.

L'ordre, pour mettre en état d'arrestation les citoyens Malus et d'Espagnac, vous sera présenté par le citoyen Ronsin, nommé commissaire à l'effet de faire toute requisition nécessaire pour l'exécution du décret (1).

Le Ministre de la guerre, PACHE.

(1) Ronsin, poète de profession et dénonciateur de Malus.

Lettre de Dumourier au Ministre de la Justice.

Tirlemont, le 24 novembre 1792, l'an premier de la république.

J'OBÉIS sur-le-champ, citoyen ministre, à l'ordre que vous me donnez de mettre en état d'arrestation, et d'envoyer à la barre de la convention nationale les citoyens Malus, commissaire-ordonnateur; et d'Espagnac, entrepreneur des charrois de l'armée. Le général la Bourdonnaye fera pareillement arrêter le commissaire-ordonnateur Petit-Jean.

Je vous avoue que quand on le feroit exprès pour désorganiser l'armée de la Belgique, et pour suspendre sa marche, on ne pourroit pas choisir un moyen plus désastreux que celui d'en enlever deux commissaires-ordonnateurs connus par leurs talens et leur probité, et un entrepreneur habile et plein de ressources.

Je suis persuadé d'avance que ces trois citoyens se laveront des imputations qui leur sont faites, et qui sont une suite des trames odieuses dont je dis quelque chose au ministre de la

guerre ; mais il n'est pas moins vrai qu'on m'ôte toutes mes ressources, et qu'on me met dans le cas de manquer ma campagne, en m'enlevant les seuls hommes en état de pourvoir à la subsistance de l'armée.

Je charge le colonel Westermann de la conduite des citoyens Malus et d'Espagnac ; qui, bien loin de craindre, m'ont paru desirer aller bien vîte confondre leurs ennemis.

Je souhaite que leurs accusateurs n'ayent pas à se reprocher le mal-aise de l'armée que je commande, et qu'on n'ait à attribuer cette arrestation qu'à une légèreté toujours impardonnable ; en attendant, l'armée souffre, et j'ignore si je pourrai continuer la campagne sans commissaire ordonnateur et sans qu'on ait pourvu à la subsistance.

Vingtième Lettre de Pache, Ministre de la guerre, au général Dumourier.

Paris, le 24 novembre 1792, l'an premier de la république.

JE veille toujours, général, à ce que les fournitures en effets d'habillemens et d'équipemens dont l'armée qui est sous vos ordres peut avoir besoin, vous parviennent sans obstacle. Je vous adresse le citoyen Huguenin, qui vous remettra cette lettre, et qui est chargé de reconnoître la situation de chacun des corps de votre armée, l'étendue et la nature de ses besoins, et de prendre les mesures pour y pourvoir : il a reçu les instructions nécessaires à cet effet.

Je vous prie, général, de donner à ce citoyen les moyens nécessaires pour remplir l'objet de sa mission ; son patriotisme et ses talens le rendent digne de votre confiance.

Le Ministre de la guerre.

Signé, *P A C H E.*

Vingt-unième Lettre du Ministre de la guerre au général Dumourier.

Paris, le 25 novembre, l'an premier de la république.

J'AI reçu, général, vos lettres du 22 de ce mois. Je vais communiquer à la convention nationale les nouvelles qu'elles renferment.

Je vous ai fait part le 22 de l'ordre que je donnois au général la Bourdonnaye de rentrer dans le département du Nord dont il a le commandement.

Vous êtes resté libre de mettre à la tête du corps qu'il a conduit dans la Belgique, le lieutenant-général Duval, ou tout autre investi de votre confiance.

Sur la demande que vous m'avez faite, j'ai dirigé 20 bataillons sur Douay et Valenciennes, et je vous en ai prévenu le 21 dernier; ainsi, ce n'est pas sans étonnement que j'ai vu les ordres que le lieutenant-général Moreton avoit donnés au citoyen Rolland, commissaire du pouvoir exécutif, pour faire marcher dans la Belgique tous les bataillons des départemens de l'Aisne, l'Oise et autres;

je vous prie d'avertir les chefs de l'état-major qu'ils ne peuvent donner des ordres aux troupes qui ne font pas partie de l'armée à laquelle ils sont attachés, et les prévenir en même-tems, que les citoyens commissaires du pouvoir exécutif ne peuvent en recevoir que du conseil.

Le citoyen Poirot Valcourt a été destiné à servir dans l'armée de la Moselle. Je vais faire expédier un brevet de lieutenant dans le quatrième bataillon franc, au citoyen Colard Dutrône, et je m'occuperai de son avancement au premier travail.

Signé, PACHE.

P. S. Je vous envoye le décret de la convention nationale, concernant les vingt drapeaux pris sur les Belges, et qu'on a trouvés à Malines.

Je r'ouvre ma dépêche pour vous dire que je reçois à l'instant la dépêche du 23, dans laquelle vous portez de nouvelles plaintes contre le général la Bourdonnaye.

XVIII.me LETTRE

Du Général Dumourier au Citoyen Pache, Ministre de la guerre.

Tirlemont, le 24 novembre 1792, et le premier de la république.

IL est temps, citoyen ministre, que je développe toute l'énergie de mon caractère, et que je déploie toute l'indignation que je ressens de tout ce qui se trame d'odieux contre l'expédition dont je suis chargé, et de tous les moyens qu'on employe pour la faire manquer.

On m'a donné pour coopérateur le général la Bourdonnaye, qui prend tous les moyens pour amener la guerre civile dans ce pays-ci, pour y faire égorger les foibles garnisons que j'y laisse, et pour y faire abhorrer notre nation.

Ce n'est pas tout : on m'a promis, comme vous-même l'avez fait dans toutes vos lettres, tous les moyens de subsistance, effets de campement, d'habillement, d'hôpitaux, et je ne vois rien arriver que de simples envois partiels; de sorte que la moitié de l'armée manque du nécessaire.

Vous m'avez promis du numéraire ; je n'en reçois point, et le payeur de l'armée qui ne fait que d'arriver, en apporte très-peu.

On casse les marchés que je fais faire sur les lieux par pure nécessité, pour livrer le pays aux accaparemens et aux avides spéculations d'une compagnie exclusive ; ce que je prouverai par votre propre lettre que je vous renvoie, à deux colonnes ; et lorsqu'on a livré la Belgique aux spéculations d'une compagnie arrangée par vos bureaux, lorsqu'on a mis le trouble, la confusion et le désespoir dans ces malheureuses provinces, qui n'ont fait que changer de tyrannie, on noircit aux yeux du vertueux Cambon trois hommes dont on craint les talens et les lumières ; et malgré la nécessité dont ils sont pour faire marcher mes opérations militaires, on m'ordonne de les faire arrêter, en obtenant contre eux un décret d'accusation fondé sur des prétextes calomnieux, s'il n'y a pas de faits plus graves que ceux que j'ai lus dans le Moniteur.

Je rends justice à votre vertu, citoyen ministre, je la connois depuis long-tems ; mais vous êtes mal entouré, et vous écoutez avec trop de confiance les accusations qu'on vous porte contre les gens à talens qu'on veut supplanter.

Je ne sais si j'entre pour quelque chose dans les projets de vos bureaux. Il est possible que les plaintes que je vous ai faites du citoyen Hassain-Frats, par rapport à un marché qu'il a voulu faire casser et que j'ai soutenu, l'ait envenimé contre le citoyen Malus, et que ce soit moi qu'il veuille attaquer dans la personne de ce commissaire-ordonnateur que je connois depuis trente ans, et qui a toute ma confiance, parce qu'il est pur et rempli de talens.

Je ne suis point inquiet sur le sort de ce commissaire-ordonnateur : il confondra ses calomniateurs ; mais je proteste contre l'enlèvement qu'on me fait des trois hommes les plus nécessaires à l'armée par leurs fonctions, sans les remplacer.

On ne livre pas ainsi au désordre et aux besoins 60 mille hommes hors de leurs frontières.

Si, d'après tous les obstacles que je ne rencontre que de la part des Français, on vient à bout de faire manquer une expédition de laquelle dépendent la gloire et la sûreté de ma patrie, dès que je serai arrivé à Liége, dès que j'aurai placé sur la Meuse l'armée que je commande, et que, par la position de ses quartiers, j'aurai assuré la conquête de la Belgique, j'enverrai à la convention ma démission motivée, pour évi-

ter d'être personnellement atteint par les trames odieuses avec lesquelles on cherche à barrer toutes mes opérations, et pour ne pas devenir l'instrument de la tyrannie ou de l'avarice.

Soyez sûr, citoyen ministre, que je vous rends justice, et que dans tout ce que je vous mande, il n'y a rien qui vous soit personnel.

XIX.me LETTRE

Du général Dumourier au Citoyen Pache, Ministre de la guerre.

Liége, le 29 novembre 1792, l'an premier de la république.

LE lieutenant-général Egalité, qu'une affaire de famille indispensable et très-touchante conduit à Paris avec ma permission, vous porte, citoyen ministre, la dépêche du général Miranda qui annonce la prise du château d'Anvers. J'approuve fort la capitulation qu'il a faite, 1.° parce qu'elle épargne le sang, qu'elle sauve tous les effets précieux qui peuvent se trouver dans la citadelle, et qu'elle épargne à cette superbe ville les dégâts qu'auroit pu faire le canon, si l'on eût réduit les Autrichiens au désespoir; 2.° parce qu'elle met le général Miranda dans le cas de se porter plus promptement sur la Meuse vers Mazeek et Ruremonde, ne pouvant me regarder maître de la Meuse que lorsque cette dernière ville sera prise; et parce qu'elle épargne le tems perdu.

J'ai reçu votre lettre du 26, concernant

le courrier Languet. C'est un homme que je ne connoissois point du tout, qui m'est venu par vous ou par votre prédécesseur, et j'ignore quels sont ses principes. Il est possible au reste que la dénonciation faite contre lui soit la suite d'une querelle qu'il a eue avec un particulier de Paris qu'on vouloit faire maire et dont j'ai oublié le nom. Je ne prends point la défense de ce courrier ; car il n'y en a qu'un qui m'intéresse ; c'est le citoyen Drouet de Saint-Menehould, frère du député à la convention nationale, pour lequel j'ai demandé une place de courrier qu'il exerce et qu'il n'a pas encore.

Je vous avoue, citoyen ministre, qu'en général ce système de dénonciation s'établit avec une rapidité si effrayante, qu'il est fait pour inquiéter les meilleurs citoyens ; parce qu'il enfante des soupçons et des animosités qui empoisonnent toute la douceur et la fraternité de cette république naissante ; qu'il nous jette dans une série de proscriptions qui enlève les places aux agens de la république avant d'être jugés, et qui substitue les dénonciateurs aux dénoncés, très-souvent pour les récompenser d'une calomnie ou au moins d'une dénonciation très-légère.

Vous jugez, citoyen ministre, que cette apostrophe sur les dénonciations, me conduit tout naturellement à vous témoigner ma surprise de ce que le citoyen Ronsin, qui n'a peut-être de sa vie connu aucune des parties de l'administration militaire, est nommé commissaire-ordonnateur à la place du citoyen Malus, pour récompense de l'avoir dénoncé par une brochure imprimée très-légère et pleine de fausseté. Nos loix veulent qu'on ne puisse enlever à aucun citoyen son état avant qu'il ait été jugé. Ces loix doivent être encore plus délicates pour un administrateur comptable que pour tout autre. Cependant elles sont violées dans la personne du citoyen Malus. Toute l'armée est découragée en voyant que ni l'honneur, ni la liberté des citoyens ne sont à l'abri d'une calomnie ou d'une accusation légère. Le service en souffre, parce qu'il n'y a plus ni liaison, ni confiance. La même chose existe à Paris et existera dans tout l'empire, tant que la convention nationale ne chargera pas un comité particulier de préparer, par un examen très-approfondi, son jugement sur les dénonciations qu'on lui présente, et qui portera la sévérité sur le dénonciateur comme sur le dénoncé. C'est peut-

être le seul moyen de sauver la république des fureurs des factions. La révolution a aussi ses intrigans, parce que nos mœurs étoient trop corrompues pour qu'il n'arrivât pas que beaucoup de gens sans morale cachassent leurs vices et leurs projets d'ambition sous des cheveux sans poudre et sous le bonnet rouge. Notre déclaration des droits est fondée sur la morale la plus douce et la plus fraternelle; et je vois avec bien de la douleur qu'on s'en écarte de jour en jour par une sévérité mal entendue, et par une prétendue austérité qui recèle bien de la friponnerie et de la corruption.

Je manderai au général Moreton, de ne plus envoyer d'ordre au citoyen Rolland, commissaire du pouvoir exécutif. Je prierai un jour le conseil de vouloir m'expliquer quelles sont les fonctions de ces commissaires, que je ne vois créés par aucune loi. Ils infestent nos armées, et j'en ai eu jusqu'à 6 à-la-fois, sans que je susse, ni qu'ils pussent m'expliquer leurs fonctions. Ce sont ces émissaires ou commissaires qui vont recueillant des plaintes ou des dénonciations dans des cafés contre les généraux et les administrateurs, d'après lesquelles on brode ensuite des

projets de dénonciations qui sont d'autant mieux reçus, que nous avons plus de succès. Le citoyen Rolland est venu m'offrir les bataillons des départemens de l'Aisne, de l'Oise et autres. J'ai eu lieu de croire que le ministre de la guerre l'avoit autorisé à faire les offres, et c'est là le motif qui justifie les ordres donnés par le général Moreton.

J'exécuterai avec grand plaisir le décret du 20 novembre, qui m'ordonne de rendre aux Belges les vingt drapeaux pris sur eux.

Je donne toute facilité au citoyen Huguenin, pour faire le relevé des besoins des troupes. Je vous avoue encore, citoyen ministre, que j'ai été fort étonné, qu'après m'avoir donné l'ordre d'envoyer à Paris les citoyens Malus et d'Espagnac, vous ayiez mis assez peu de confiance dans son exécution, pour charger le citoyen Huguenin de faire les fonctions des ci-devans exempts de police, et de conduire Malus et d'Espagnac à Paris. J'ai chargé le citoyen Westermann de cette conduite, avec injonction d'y mettre autant d'honnêteté que de sûreté, parce que j'ai lieu de croire qu'ils ne sont pas coupables. J'espère que cette affaire sera bientôt finie, et qu'alors ces deux administrateurs, s'ils ont été calomniés, rentreront

dans leurs fonctions; qu'alors aussi le citoyen Ronsin perdra le fruit de sa dénonciation, et ira porter ailleurs son zèle et ses talens.

J'attends, pour ce qui me regarde, la réponse de la convention nationale à ma lettre. Je me charge de détruire encore quelques fausses assertions avancées par quelques-uns de ses membres dans la chaleur de la discussion. Il me paroît que dans cette guerre, mon arrière-garde n'est pas très-sûre, et que j'ai des ennemis beaucoup plus dangereux que les Autrichiens. Mais je vous jure que je prouverai que ma logique vaut mes canons.

Je vous envoie copie d'une réponse que je fais au général Custine. Il est de la plus haute importance qu'elle soit bien pesée dans le conseil. Vous m'avez écrit que vous étiez de mon avis, lorsque je vous ai répondu d'après votre invitation, de vous mander ce que je pensois sur le système de guerre à suivre. Je vois cependant qu'on continue à s'enfoncer en Allemagne sans avoir pris Coblentz et sans s'assurer du cours du Rhin. Je vous prédis que, par cette conduite, nous nous exposons à être percés par notre centre au printems prochain, par Cologne, Coblentz, Trèves et Luxembourg. Je mettrois le comble à cette imprudence,

prudence, si je m'avançois jusqu'au Rhin avant qu'on ait pris un système de guerre plus raisonnable et mieux lié. La seule inspection de la carte vous démontrera l'extrême vérité de cette assertion. Il est plus que tems qu'on prenne un parti à cet égard.

Vingt-deuxième Lettre du Ministre de la guerre au général Dumourier.

Paris, le 15 novembre 1792, l'an premier de la république française.

LE ministre des affaires étrangères a lu hier, général, au conseil, une de vos lettres, dans laquelle vous paroissez porté à ne pousser les ennemis que jusqu'à la Meuse, et à prendre vos quartiers sur cette rivière... Ce dessein est contraire au plan que vous avez conçu et aux dispositions faites en conséquence; elles s'exécutent dans ce moment sur la Moselle et sur le Rhin, où tout est en mouvement pour y concourir.

C'est conformément à ce plan, digne du peuple français, et pour le faire connoître à l'Europe, que le conseil exécutif a arrêté que les armées de la république ne poseroient les armes que lorsque les ennemis auroient été repoussés au-delà du Rhin : la convention nationale a sanctionné cet arrêté par son approbation.

Lorsque le conseil l'a pris, c'est sur-tout sur vous qu'il comptoit, et sa confiance à cet égard a été bien établie par votre lettre du *14*. Après

m'avoir demandé 20 bataillons de garnison, vous ajoutez : « Rien n'est plus pressant que » cette mesure, et je vous la demande avec » d'autant plus d'instance, que c'est entre la » Meuse et le Rhin que je dois prendre mes » quartiers d'hiver, si mon grand plan est assez » suivi dans toutes ses parties pour que Trèves » et Coblentz soient pris sous 15 jours, et que » le général Beurnonville soit à Cologne dans » un mois. »

Les 20 bataillons ont marché sans délai : les armées de la Moselle et du Rhin reçoivent journellement des renforts ; elles agissent. Beurnonville, Custine comptent sur vous, et pensent, comme vous, que quelques semaines de vigueur nous épargneront les frais et les dangers d'une seconde campagne. Aussi, général, j'espère que vous ne renoncerez pas à ce grand plan adopté d'après vous ; que vous ne consentirez pas à laisser les Autrichiens et les Prussiens s'établir entre la Meuse, la Moselle et le Rhin, et que vous ne leur laisserez pas le loisir de recevoir les subsistances et les renforts qui leur manquent ; en un mot, que vous ne renoncerez pas à la gloire d'avoir, dans une seule campagne, assuré la liberté française.

Je vous envoie, ci-joints, les extraits de

quelques lettres du général Custine, qui sont relatifs au plan des opérations qu'il vous a proposé dans une lettre qu'il me prie de vous faire passer, mais qui ne s'est pas trouvée dans sa dépêche.

Signé, PACHE.

Le Citoyen Custine au Citoyen Pache, Ministre de la guerre.

Au quartier-général à Mayence, le 19 novembre 1792, l'an premier de la république.

CITOYEN MINISTRE, je joins ici une quatrième lettre écrite au général Beurnonville, par laquelle vous verrez que, persistant dans mon plan, j'attache toujours une grande importance à devenir maître de Trèves; car une fois occupant Trèves et Coblentz, je ne vois point de retraite pour les Autrichiens qui sont en Flandre, sur-tout si, ainsi que je le mande au général Dumourier, il a la précaution de faire replier le pont de Dusseldorff, et prolonger toujours par sa droite pour se rendre maître de la Meuse. Si les chemins l'avoient permis, et que les renseignemens qu'il a reçus ne l'eussent pas détourné du plan de suivre la Meuse, ses succès eussent été aussi complets, et peut-être eussent coûté moins d'hommes, en adoptant ce parti. Je joins ici copie de la lettre que je lui ai écrite. Je vous invite, citoyen ministre, à l'engager, dans la suite de ses opérations, à serrer de

près les ennemis par sa droite, afin de les empêcher de pouvoir arriver sur la Moselle avant qu'il ne les ait joints.

Les magasins qu'il aura trouvés à Bruxelles doivent lui rendre les subsistances commodes, tandis que je ne vois aucun moyen à Clairfait pour s'en procurer, en supposant même qu'il puisse repasser la Meuse.

Pour copie conforme, le ministre de la guerre,

PACHE.

EXTRAIT d'une Lettre du général Custine au Ministre de la guerre, datée du quartier-général à Mayence, le 21 Novembre 1792, l'an premier de la république française.

C'EST quand on a vaincu les ennemis qu'il faut bien se garder, citoyen ministre, de cesser son activité; souvenons-nous toujours que les revers de Louis XIV ont commencé étant maître de toute la Flandre, ayant ses armées sur le Danube, et après avoir envahi le Piémont.

Le souverain de la Prusse, le plus imbécile des rois, est décidé à ruiner son armée, à épuiser ses trésors pour soutenir la maison d'Autriche. Il en a coûté à cette maison dix-sept millions de florins pour obtenir l'alliance de Frédéric-Guillaume, et elle vient de sacrifier encore trois millions de florins, pour assouvir la cupidité des scélérats qui vendent les intérêts de cette maison ambitieuse. Je suis certain de ce que je vous mande; d'après ces

certitudes, vous jugerez, comme moi, citoyen ministre, qu'il n'y a pas un instant à perdre pour continuer la guerre avec vigueur.

Le citoyen général d'armée.

Signé, CUSTINE.

Pour copie conforme, le ministre de la guerre,

PACHE.

EXTRAIT d'une Lettre du général Custine au général Beurnonville, datée de Mayence, le 22 novembre 1792, l'an premier de la république.

JE pense, ainsi que vous, qu'il faut, avant de s'occuper d'une semblable entreprise, finir le corps de Hohenloe; qu'il est même nécessaire, pour y parvenir, que Dumourier fasse marcher le corps du général Valence, pour prendre à revers Luxembourg; que Dumourier lui-même soit maître de Cologne : alors, Traerbach et Rhinfelds pris, un corps de troupes maître de Coblentz en le bloquant, Luxembourg aussi bloqué, je ne vois pas le plus léger inconvénient à finir la campagne par les opérations que je vous propose.

Pour extrait conforme, le ministre de la guerre,

PACHE.

Le général Custine au Citoyen Ministre de la guerre (1).

Au quartier-général à Mayence, le 23 novembre 1792, l'an premier de la république.

CITOYEN MINISTRE, j'invite le général Dumourier, par une lettre que je vous prie de lui faire parvenir, à s'emparer de Cologne le plutôt possible, pour resserrer d'autant plus la position des Prussiens, leur rendre leurs subsistances impossibles, seul moyen par lequel nous puissions les forcer à se retirer, leur roi étant devenu enragé.

Pour extrait conforme, le ministre de la guerre,

PACHE.

(1) La lettre n'est pas jointe.

XX.me LETTRE

Du général Dumourier au Citoyen Pache, Ministre de la guerre.

Liége, le 30 novembre 1792, l'an premier de la république.

POUR répondre à votre lettre du 27, citoyen ministre, je vais vous détailler tous les obstacles qui s'opposent à ce que je pousse ma campagne au-delà de la Meuse. Quand le pouvoir exécutif ou la convention nationale les aura levés, alors je pourrai suivre dans toute sa plénitude le vaste plan que j'avois conçu pour assurer la liberté de la France, en mettant entre elle et le despotisme le Rhin pour barrière. Avant d'entrer dans ce détail, j'ai à vous dire, citoyen ministre, qu'il faut que vous m'assuriez que le conseil avoit adopté mon plan, pour que j'en sois persuadé; car les dispositions qu'il a faites y sont entièrement opposées.

La lettre que je vous ai écrite hier et ma réponse au général Custine, forment la preuve de mon assertion à cet égard. Non-

seulement le conseil n'a pas ordonné l'adoption de mon plan, mais il a favorisé l'invasion de Custine au centre de l'Allemagne, contre toutes les règles de la prudence; et pour soutenir cette invasion, on a mis le général Beurnonville à ses ordres; et à moins que vous n'ayiez envoyé des ordres précis, il ne me paroît pas, par la correspondance de ces deux généraux, qu'il soit question de prendre Trèves et Coblentz, parce que l'un se croit trop foible pour pouvoir l'exécuter tout seul, et que l'autre ne me paroît pas disposé à rétrograder pour se joindre à lui. Voilà où en sont les choses le 23 de ce mois. Vous jugez, d'après cela, que l'article que vous me citez de ma lettre du 14, seroit plutôt contre que pour une expédition d'outre Meuse, puisque j'y dis formellement : « Si mon grand » plan est assez suivi dans toutes ses parties » pour que Trèves et Coblentz soient pris sous » 15 jours, et que le général Beurnonville soit » à Cologne dans un mois ».

Vous conviendrez, citoyen ministre, que nous ne prenons pas le chemin d'aller aussi vîte. Les quatre extraits que vous m'envoyez des lettres du général Custine, ne sont point du tout dans cet esprit. Il veut que je marche

à Cologne, il veut que Valence bloque Luxembourg, il veut enfin que je fasse tout le versement de la guerre sur la droite, c'est-à-dire en Allemagne, pour soutenir son opération extérieure. Il prétend que c'est par l'Allemagne que je forcerai les Autrichiens à évacuer les Pays-Bas; il prétend que j'ai eu tort de les attaquer directement; il prétend que j'aurois dû les attaquer par la Meuse, comme si je ne les avois pas attaqués par la Meuse; il prétend enfin, que j'ai dû trouver d'immenses magasins à Bruxelles, comme si les Autrichiens n'avoient pas mangé ces magasins. Il croit, d'après cela, que je n'ai qu'à m'avancer et conquérir, comme vous semblez le croire aussi. Je vais vous détailler mes motifs.

1°. Il est très-incertain que je garde le commandement, car je ne le garderai qu'aux conditions que j'ai écrites à la convention nationale; il faut absolument que je sois maître de mes moyens, et que dans une aussi vaste entreprise, je ne puisse être déjoué ni par l'intrigue, ni par le monopole, ni par la lésinerie; sans quoi rien au monde ne me fera rester pour participer à la honte et au détriment de ma patrie.

2°. Je n'ai ni pain, ni fourrages, ni argent,

et le citoyen Ronsin, votre commissaire-ordonnateur, a défense de passer un marché d'aucune espèce. Comme votre comité d'achats ne se présente point, comme je ne peux livrer l'armée victorieuse que je commande, ni au désespoir, ni à la révolte, je viens de lui ordonner, et il en a senti la nécessité lui-même, de faire un emprunt, et de faire des marchés pour vivres et fourrages; c'est encore un nouveau crime dont je me laverai comme des précédens.

3°. L'armée diminue de jour en jour d'une manière effrayante. Je n'ai pas plus que 21 mille hommes à mes ordres. Il y a fort peu de bataillons qui s'élevent à 300 hommes. Des compagnies sont réduites à 7 ou 8 hommes. Le décret qui a déclaré la patrie hors de danger fait croire à la plupart des volontaires qu'ils sont libres de s'en aller. Un très-grand nombre est parti sans demander de congés. Parmi ceux qui me restent, la plupart, et des bataillons presqu'entiers, ayant fait leur déclaration il y a deux mois, demandent à partir le 1er. décembre, c'est-à-dire demain, et si la convention nationale ne prend pas une mesure très-prompte, je ne pourrai, aux termes du décret, en retenir aucun.

4°. La révolution est bien loin d'être faite dans le Brabant. La cabale de Prusse, d'Orange, de Vander-Noot, des prêtres et des états règne sur les trois quarts du pays. Il faut au moins que je puisse organiser le pays de Liége, pour m'en servir ensuite à contenir le Brabant, et cette opération nécessaire demande au moins une quinzaine de jours. Les 20 bataillons que vous m'annoncez m'arriveront sans doute, mais ce sera petit-à-petit et partiellement; en attendant, je m'affoiblis par les garnisons que je suis obligé de laisser, et en arrivant sur le Rhin, je n'aurai plus qu'une poignée de monde.

5°. Le général Miranda vient de prendre la citadelle d'Anvers de la manière la plus honorable et la plus utile pour nous; mais je ne peux penser à passer la Meuse que lorsque lui-même sera sur la Meuse avec son corps d'armée; et quelque diligence qu'il fasse, il ne peut pas y être avant huit jours, encore faut-il qu'il commence par prendre Ruremonde, avant que je dirige sa colonne vers le Rhin.

6°. Il faut pareillement que j'attende que le général Valence ait pris la citadelle de Namur pour venir me rejoindre par Huy,

que j'ai fait occuper aujourd'hui ; je laisserai, comme je vous l'ai déjà mandé, la division du général d'Harville pour la défense de la Meuse.

7°. Il me faut des capottes, des souliers, des couvertures, des bas de laine, s'il est possible, et sur-tout des culottes, avant que je puisse faire un grand mouvement.

8°. Tout le pays entre la Meuse et le Rhin, est pauvre par lui-même et mangé par l'ennemi : il faut nécessairement au moins deux grands magasins pour le pain et le fourrage, l'un à Liége, l'autre à Ruremonde.

Non-seulement, citoyen ministre, vous n'avez pas pourvu à ce genre de besoin, mais vous ne le pouvez même pas, parce que votre commissaire-ordonnateur n'est pas autorisé à passer un seul marché.

Voilà les obstacles qui s'opposent au projet d'arriver sur le Rhin : levez-les, alors, ni l'armée de la république, ni moi, ne trouverons rien d'impossible : mais pensez bien qu'il faut encore vous assurer que Trèves et Coblentz seront pris avant le mois de janvier, sans quoi l'imprudence de cette marche en avant seroit impardonnable, et quelqu'audace que j'aye, je ne la prendrai pas sur ma responsabilité ;

responsabilité ; car, en m'étendant sur le Rhin, si, comme on le dit, il arrive des forces considérables à l'armée autrichienne, je serai attaqué de front ; tandis que les troupes impériales qui se sont retirées dans le Luxembourg, qu'aucune de nos armées ne tient en échec, graces à la pointe de Custine en Allemagne, m'attaqueront par mon flanc droit, qui sera très-foible, parce qu'il sera trop prolongé ; et je serai facilement percé par mes derrières, ou très-maltraité dans ma retraite, si je suis obligé d'en faire une, pour accourir des bords du Rhin à la défense de la Meuse et des Pays-Bas.

Vous observerez en outre, citoyen ministre, que je suis très-éloigné d'être sûr des Hollandais : l'ouverture de l'Escaut ne peut que leur déplaire infiniment. Je ne serois pas étonné que l'Angleterre et la Prusse ne poussassent le Stadhouder à déclarer son ressentiment. Il y a une garnison de 9,000 hommes dans Maestricht, et on y fait des préparatifs de défense qui indiquent au moins de la mauvaise volonté. Je ne peux pas m'engager à marcher en avant sans connoître la résolution des Hollandais ; car s'ils tomboient sur ma gauche, tandis que les Autrichiens tomberoient sur ma droite, l'armée de la république seroit

perdue sans ressource, et c'en seroit fait pour jamais de la liberté de la Belgique et du pays de Liége. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Répondez-moi au plutôt à nous ces articles, et croyez-moi sur-tout au moins aussi patriote que tous ceux qui m'attaquent et m'entravent, et qui finiront sans doute par blâmer la fermeté de mon caractère. J'attends avec impatience la décision de la convention nationale sur ma lettre du 25, qui fixera mon sort et mes plans.

P. S. Ci-joint le bordereau de la caisse, qui vous montrera ce qu'il y avoit hier. Il nous arrive aujourd'hui tout juste de quoi faire le payement de demain.

Rien, au reste, n'est plus impolitique et plus mal-adroit que d'apporter de France du numéraire ici; et s'il faut passer par les agioteurs, je trouverai plus sage de laisser ce profit à ceux de la Belgique et de garder la matière chez nous.

Vingt-troisième Lettre du Ministre de la guerre au général Dumourier.

Paris, le 30 novembre 1792, l'an premier de la république.

J'AI reçu, général, vos deux lettres du 24 et 25 de ce mois, et suivant le vœu de la dernière, j'ai communiqué à la convention votre réponse à mi-marge, concernant le directoire chargé de l'achat des subsistances générales de la république, et je fais faire copie de toute votre correspondance pour la lui transmettre.

Ce n'est point à moi particulièrement qu'il appartient, général, de répondre aux observations sur cet établissement formé en commun par plusieurs ministres, pour éviter les inconvéniens qui ont résulté jusqu'à présent de la division des moyens relatifs aux subsistances: je dirai cependant qu'en l'adoptant, pour ce qui me concerne, il m'a paru qu'il n'est susceptible d'aucun autre inconvénient qu'une régie particulière ne puisse donner lieu de craindre également, et qu'une surveillance exacte ne puisse prévenir efficacement.

Comme ce directoire ne peut, en aucun cas, acheter que pour consommer, et non pour revendre, qu'il doit compte de ses opérations, et que tout commerce lui est interdit, je n'ai pu entendre les craintes d'accaparement et de monopole qu'il vous a fait naître (1).

J'observe au surplus, général, que c'est principalement sous le rapport de l'aptitude à approvisionner l'armée sous vos ordres, que vous avez dû considérer le directoire dont il s'agit, et qu'il m'est difficile de juger, par vos notes, si vous l'avez mis à portée de vous servir. Le républicain Pick spécialement chargé de prendre vos ordres, y auroit-il manqué, et vous auroit-il laissé ignorer les achats abondans faits par les soins de la commission qui l'a délégué ? Dans ce cas, général, je voudrois qu'en m'en rendant compte, vous m'eussiez mis en état de joindre mes plaintes aux vôtres, contre les premiers actes de ce directoire.

J'observe enfin, général, que, pour le mo-

---

(1) Il seroit curieux de savoir comment un ministre peut parvenir à empêcher qu'un *aussi habile* négociant que Bidermann ne fasse des spéculations pour son compte, quand il est sûr de la défaite de sa marchandise ! Cette naïveté ne convient pas à un homme d'état.

ment, la subsistance de l'armée pourroit être encore regardée comme tout-à-fait indépendante de ce nouveau moyen d'achats, puisque, par les approvisionnemens faits antérieurement et d'après l'état des magasins qui sont à votre disposition, vous avez pour plus de six mois de bleds ou farines, et que le service se fait encore par l'ancienne compagnie des vivres dont vous ne vous êtes jamais plaint.

Vous voyez, général, que je me borne à traiter la question présente.

Signé, PACHE.

XXI.me LETTRE

Au citoyen Pache, Ministre de la guerre.

Le 2 décembre 1792, l'an premier de la république.

VOUS n'aviez certainement pas reçu mes lettres, citoyen ministre, lorsque vous m'avez écrit celle du 24. Comment est-il possible que dans le moment où on provoque la convention nationale à prendre des précautions pour que je ne me mêle en rien des subsistances de l'armée que je commande, vous me chargiez d'obtenir des magistrats les passeports nécessaires pour exporter des grains de la Belgique?

Je me garderai bien de me charger d'une pareille mission; elle est injuste, impolitique, inexécutable, et je partagerois la haine que toute la Belgique a conçue pour les préposés de ce que vous appelez le comité des achats, et ce que j'appelle, moi, une société d'accapareurs. J'ai vu aujourd'hui, pour la première fois, les nommés Pick et Mosselmann. Ils ont commencé par me dire que la seule

opinion où on étoit en Flandre et en Brabant, qu'ils achetoient de la part d'une compagnie française pour exporter, les avoit mis dans le plus grand danger d'être pendus; qu'en conséquence, ils se trouvoient trop heureux d'avoir reçu un courrier du 26 qui révoquoit l'ordre d'exportation.

J'ai bien jugé que ma lettre au président de la convention nationale avoit déjà fait quelqu'effet; mais elle n'a pas encore produit tout celui que j'en espère, qui sera de détruire entièrement le privilège exclusif de votre comité des achats. Je ne conçois pas, citoyen ministre, comment vous avez cru, par vos lettres du 11 et du 24, pouvoir me prouver que le monopole sur l'achat des grains puisse en établir le prix à meilleur marché que la liberté et la concurrence! Quand même cela seroit, il seroit très-immoral à nous d'employer ce moyen odieux et tyrannique.

Je conçois encore moins comment vous pouvez vous déterminer à faire venir à grands frais des farines de France, plutôt que de tenir des marchés qui assuroient le service, pendant que j'ignore encore comment ces farines pourront arriver, et qu'en attendant l'armée manque de pain. C'est ainsi qu'une

compagnie exclusive pourra faire des gains immenses en faisant voyager des grains du nord au sud, et en les envoyant en farines du sud au nord.

Les nommés Pick et Mosselmann m'ont encore dit formellement que la condition de leur marché étoit de ne fournir des farines à l'armée, qu'à commencer du 1er janvier, et qu'en conséquence, ils n'avoient que des grains à-présent, et point de farines.

Comment, citoyen ministre, ne pouvant sans doute ignorer les conditions de ce marché, avez-vous permis qu'on s'emparât des caisses des différentes régies, qu'on rompît des marchés qui nous auroient au moins mené jusqu'au premier janvier, au risque de faire mourir de faim la brave armée de la république, et en me mettant dans l'impossibilité absolue d'aller plus loin et de vivre où je suis? Pourquoi cette saisie des caisses de la régie des vivres s'est-elle pareillement étendue sur la régie des fourrages? Pourquoi le citoyen Boyé, régisseur de cette partie, est-il rappelé après avoir rendu les services les plus importans en Champagne, ainsi que la régie des vivres? services dont j'ai fait de justes éloges à la barre de la convention nationale. Il résulte de cette

saisie des caisses, de cette prohibition d'achats, que la livraison de fourrages auroit manqué à tous les chevaux de l'armée; si, par un hasard heureux, une patrouille à cheval n'avoit pas saisi sur la Meuse deux bateaux de fourrages que les Autrichiens envoyoient à Maestricth. Mais demain nous ne saurons comment faire vivre nos chevaux, si les requisitions que j'ai fait faire dans le pays, et que le zèle des Liégeois pourra rendre efficaces, ne nous fournissent pas du foin, de l'avoine et de la paille dont nous manquons absolument.

L'article du numéraire est encore plus effrayant. Je vous envoie le bordereau de la caisse, dans laquelle il ne reste pas 3000 livres, et la solde est dûe à toute l'armée. Je n'ai trouvé qu'un moyen pour me procurer 170,000 livres à-peu-près; c'est un emprunt sur les chapitres de la ville de Liége: mais vous remarquerez que sur ces 170,000 livres, il faut nécessairement que le commissaire-ordonnateur que vous nous avez donné, et qui est fort étonné d'être obligé de se livrer dans des circonstances aussi critiques, à des fonctions dont il ne connoît point les premiers élémens, commence par prélever les avances nécessaires pour le service des vivres, fourrages et hôpi-

taux ; après quoi il ne lui restera rien pour la solde des troupes. Ce commissaire-ordonnateur fait cet emprunt par mon ordre, malgré la défense expresse que vous lui avez donnée de faire ni emprunts ni marchés.

C'est ainsi, citoyen ministre, que, contre les intentions du citoyen Cambon, je me trouve obligé d'être l'emprunteur et l'approvisionneur de l'armée que je commande ; c'est ainsi que cette armée se trouve sans pain, sans fourrage et sans argent. Jugez quelle doit être mon indignation, quand je vois que tous ces objets sont présentés faussement à la convention nationale; quand je vois l'administration totalement désorganisée et remplacée par des hommes qui reconnoissent eux-mêmes leur incapacité et leur impossibilité de faire le bien ; quand je vois l'armée manquant de tout et victime de l'imprévoyance et de l'avarice ; quand je vois enfin tous mes plans arrêtés, ma campagne peut-être manquée et ma réputation attaquée par des hommes coupables ou par d'autres trompés !

Ne soyez pas étonné, citoyen ministre, que, pour établir la vérité de ma position et connoître l'imprévoyance ou la méchanceté de ceux qui me mettent dans tous ces em-

barras, j'adresse à la convention nationale copie de toutes les dépêches que je vous enverrai jusqu'à ce que cet état de choses soit changé : ne soyez pas étonné non plus que je donne ma démission, si ce changement ne s'opère pas sous huit jours. Toute la nation sait que je ne crains pas la responsabilité sur ce qui m'est personnel ; mais elle m'approuvera de ne pas vouloir me charger de la responsabilité d'autrui.

XXIII.me LETTRE

Au citoyen Pache, Ministre de la guerre.

Le 2 décembre 1792, l'an premier de la république.

IL semble, citoyen ministre, que depuis quelque-tems, toutes vos décisions tendent à désorganiser l'armée et la mettre au désespoir. Je reçois deux lettres de vous du 27: dans l'une, vous décidez que le citoyen Laroque, que j'ai nommé au 29me régiment d'infanterie, dont il étoit lieutenant-colonel, ne recevra point le brevet de colonel, parce que vous y avez nommé le citoyen Ocomorgan, Irlandais sortant du régiment de Dillon, qui a toujours été dans l'intérieur de l'empire, tandis que le brave Laroque, un des plus anciens officiers de l'armée, sert depuis le commencement de la guerre, est adoré de son régiment et s'est distingué à la bataille de Jemmappe. Vous noterez que lorsque j'ai élevé ce brave citoyen au grade de colonel, j'ignorais qu'on eût nommé l'Irlandais Ocomorgan, et que j'avois alors le pouvoir de faire cette promotion.

Vous me mandez, dans l'autre lettre, que le colonel Kilmaine, que j'ai nommé au 6me régiment d'hussards sur le champ de bataille de Jemmappe, pour récompense d'avoir attaqué avec ses hussards l'infanterie ennemie dans des retranchemens et dans des bois, et pour avoir sauvé le centre de ma ligne d'infanterie, cédera son régiment au citoyen Lagrange, actuellement colonel du 6me régiment de dragons, lequel colonel Lagrange ne sait pas un mot d'allemand et a cédé entre mes mains sa prétention sur ce 6me régiment d'hussards pour ne pas faire tort au brave Kilmaine, qui est un des officiers les plus expérimentés de l'armée, pendant que le colonel Lagrange, qui n'a été qu'aide-de-camp du maréchal Luckner et qui est colonel depuis trois mois, ne peut avoir aucune expérience.

Jugez vous-même, citoyen ministre, si je peux punir et dégrader deux anciens officiers, en obéissant passivement à votre ordre avant d'avoir au moins essayé, par une représentation à la convention nationale, de faire redresser ce tort qui ne peut faire qu'un très-mauvais effet dans l'armée.

Dès que le décret qui ôte aux généraux la nomination aux emplois militaires a été rendu,

je m'y suis soumis sans balancer ; mais je vous avoue que vos bureaux en font un abus révoltant. C'est ainsi qu'on a farci l'armée que je commande d'adjudans et d'adjoints qui ne savent pas un mot de leur métier. On m'a donné entr'autres pour adjoint un danseur de chez Nicolet. Je passerois sur le titre, s'il avoit autant de talens que de souplesse dans les reins.

L'intention du décret a été sans doute de ne pas laisser aux généraux les moyens de se faire trop de créatures dans les armées par les nominations ; mais ils devroient au moins être consultés pour les emplois supérieurs et pour les emplois de confiance ; et sur-tout, les choix devroient tomber sur des officiers connus des soldats, et qui ont leur confiance.

XXIII.me LETTRE

Au citoyen Pache, Ministre de la guerre.

Le 3 décembre 1792, l'an 1er. de la république.

VOILA encore, citoyen ministre, une nouvelle confusion de nomination d'emplois en faveur du citoyen Tilly, que vous faites passer colonel au 6eme régiment de dragons, précisément parce que la place étoit prise au 14eme régiment, où vous veniez de le nommer colonel du 26 octobre, attendu que le citoyen Radot en avoit été reçu provisoirement colonel par ordre du général Kellermann. Certainement la nomination que j'ai faite du brave Killemaine doit être du même genre que celle qu'a faite le général Kellermann du citoyen Radot. J'en suis très-fâché pour le citoyen Tilly; mais j'ai à vous dire que ce dernier n'a pas du tout porté les armes depuis le commencement de la guerre; qu'il a passé presque tout son tems à Liége, où il est marié, et qu'il en arrivoit au mois d'octobre, lorsqu'il s'est présenté à moi dans le

desir de faire valoir une lieutenance-colonelle de dragons, à ce que je crois, qu'on lui avoit donnée. Le sort du citoyen Tilly dépend de votre décision sur le brave Kilmaine ; car, si celui-ci est conservé colonel du 6eme régiment d'hussards, Lagrange gardera le sixième régiment de dragons qui ne sera point vacant. Il faudra alors prendre un autre parti pour le citoyen Tilly.

PROCLAMATION

Proclamation du général Dumourier.

PEUPLE BELGE,

En entrant dans vos provinces pour en chasser vos cruels tyrans, je vous ai annoncé, de la part de la république et de la nation française, que vous étiez libre, et que la souveraineté rentroit dans toute son intégrité dans les mains du peuple; je vous ai invité à nommer provisoirement des magistrats et des administrateurs, pour qu'il n'y eût point de cessation de gouvernement, et pour qu'en même-tems vous rompissiez tous les liens qui vous attachoient à la maison d'Autriche. Cette mesure prudente, au lieu d'être salutaire, a réveillé toutes les factions qui avoient souillé votre première révolution, et que vos tyrans ont fomenté et fomentent encore pour vous empêcher de vous organiser d'une manière sage et solide. Les distinctions de Vonkistes, de Vandernootistes, de royalistes, de partisans des états, doivent être entièrement abolies, si vous voulez jouir de nos victoires et du grand

bienfait que vous tenez de la nation française. Toutes les distinctions de provinces, de conditions, d'ordres, de professions; toutes ces vaines chimères qui éternisent la tyrannie des uns et l'esclavage des autres; tout ce qui dégrade l'homme, doit être aboli pour jamais. Vous êtes Belges, vous êtes libres, égaux, citoyens; soyez frères, soyez unis; vous avez tous un droit égal à la formation de vos loix, de votre constitution, de votre gouvernement. Il est plus que tems de former vos assemblées primaires, pour procéder à l'élection des membres d'une convention nationale, dont le bon ou mauvais choix décidera de votre sort pour toujours.

En conséquence, je vous invite à vous assembler tant des villes que des campagnes, sans aucune prééminence, dans les villes à-peu-près centrales de vos ci-devant provinces, dans la forme suivante, etc.

Vingt-quatrième Lettre du Ministre de la guerre au général Dumourier.

Paris, le 2 décembre 1792, l'an premier de la république.

J'AI appris hier, général, votre victoire de Varoux, l'occupation de Liége, la prise de la citadelle d'Anvers; ainsi vos armes rendent à-la-fois la liberté à deux nations. Les triomphes qu'obtiennent sous votre conduite les armes de la république, ajoutent à ses espérances; et en vous voyant si impatient de chasser les ennemis du poste où ils se sont arrêtés pour respirer, nous voyons bien que vous ne les souffrirez pas de ce côté-ci du Rhin.

Je compte sur vous, Beurnonville compte sur vous, Custine aussi, que les Prussiens et les Autrichiens voudroient accabler avant que vous fussiez à portée de le soutenir. Quelque renforts qu'il ait reçus, il est si foible en cavalerie, que j'aurois des inquiétudes sur sa position, si les ordres que vous avez donnés à Miranda, et sur-tout votre caractère, ne me faisoient prévoir ceux que vous donnez à Valence, et le système général de vos opérations.

Tranquille sur la sagesse de vos plans, les besoins de votre armée sont mon unique sollicitude ; et si elle en éprouve, c'est qu'il en est auxquels je ne puis pourvoir qu'avec du tems et des moyens.

Je sollicite depuis long-tems un décret qui me permette d'employer aussi utilement qu'ils peuvent l'être les officiers que vous élevez à la victoire, et que, pour l'avantage de la république, il faut avancer à des emplois supérieurs. Assurez, général, les citoyens Dampierre, Steingel, Barrois et Devaux qu'ils seront nommés aux places pour lesquelles vous les proposez, dès que la loi me le permettra. Heureusement que les grades ajouteroient peu à l'énergie des patriotes, et que vous êtes libre d'employer, suivant leurs talens, ceux qui ont mérité votre confiance.

Signé, PACHE.

Vingt-cinquième Lettre de Pache, Ministre de la guerre, à Dumourier.

Paris, le 3 décembre 1792, l'an premier de la république.

JE réponds ici à l'article subsistance de votre lettre du 30.

Je suis étonné que vous n'ayiez encore vu personne du comité des achats, lorsque j'ai fait partir Simon Pick de Paris le 11 novembre, avec ordre de vous voir, et de fournir à l'armée que vous commandez tout ce que vous lui demanderez.

Sur la demande qui m'a été faite par la compagnie Doumerc, le 1 décembre, j'ai donné ordre au comité des achats de lui délivrer, de Bruxelles et de Gand, 20 mille sacs de grains, et toute la farine qui lui sera nécessaire, 20 mille sacs d'avoine, 15 mille quintaux de foin et autant de paille; et comme le comité avoit tous les approvisionnemens nécessaires à l'armée, un courrier dépêché par Doumerc est parti de Paris le 1 de ce mois, dans l'après-midi, pour faire exécuter de suite les ordres que j'avois donnés; ainsi les grains, les farines et les four-

rages sont entre les mains de l'ancienne administration des vivres, qui fait encore le service de la distribution de la subsistance de l'armée que vous commandez.

Independamment de cette quantité, le comité a encore 65 mille sacs de grains et farines répartis dans les places ci-contre :

Bruxelles	20,000.
Gand	20,000.
Bruges	10,000.
Ostende	10,000.
Louvain	5,000.

et les fourrages à proportion, dont vous pouvez disposer, en les faisant demander à Simon Pick à Bruxelles, à qui je fais dire de nouveau de vous joindre à Liége, ou d'y envoyer quelqu'un qui fasse exécuter les ordres que vous lui donnerez pour l'approvisionnement de l'armée.

Vous demandez deux magasins, l'un à Liége, l'autre à Ruremonde. Le comité d'achats donne dans ce moment l'ordre à Liepmann Cerf Bar d'acheter pour le magasin de Liége 20 mille sacs de grains et farines, 20 mille sacs d'avoine, 20 mille quintaux de foin et autant de paille. Il espère, dans huit jours, avoir déja completté la moitié de ces approvisionnemens, auxquels on

peut suppléer en attendant, en tirant des magasins de Bruxelles.

Pour Ruremonde, on donne aujourd'hui les ordres d'achats de manière que le comité promet, dix jours après la nouvelle de la prise de cette ville, un approvisionnement de 20 mille sacs de grains et farines, et le reste à proportion.

Si ces quantités ne sont pas suffisantes, écrivez et je les augmenterai de suite. Comme je dois m'occuper de tous les moyens d'assurer la subsistance des armées françaises, je demanderai huit nouveaux magasins, indépendamment des deux que vous desirez, et cela dans les villes de Bruxelles, Gand, Ostende, Bruges, Tournay, Namur, Tirlemont et Louvain. Le comité rassemblera tous les approvisionnemens nécessaires à l'armée victorieuse que vous commandez.

Signé, PACHE.

Vingt-sixième Lettre de Pache, Ministre de la guerre, à Dumourier.

Paris, le 3 décembre 1792, l'an premier de la république française.

JE réponds séparément à chaque article de votre lettre du 30 novembre : cette réponse a pour objet les marchés à passer par les commissaires des guerres, et vos besoins en effets d'habillement.

Voici mes principes :

Tant que je serai responsable, aucun marché ne doit être passé sans ma participation, sans quoi je ne peux en répondre.

Toutes les fois qu'un commissaire des guerres, ou tout autre agent de la république, m'aura soumis les conditions d'un marché, je m'empresserai de l'accepter si la fourniture est nécessaire, et si, toute chose égale d'ailleurs, il n'est pas possible d'avoir des conditions plus avantageuses; d'où il suit que Ronsin, ou tout autre, peut passer des marchés, pourvu, toutefois, qu'ils m'en soumettent les con-

ditions, afin que je les y autorise après les avoir bien examinés (1).

Vous demandez des capottes, des couvertures, des souliers, des guêtres, des bas de laine, et cela sans spécifier les quantités, de manière qu'il m'est impossible de savoir si ce que j'ai envoyé suffit, et s'il faut en envoyer davantage. Je n'ai encore reçu de votre armée, depuis que je suis au ministère, aucun état de situation.

Afin de vous mettre à même de m'éclaircir sur ce fait, sur lequel il m'a été impossible d'acquérir des lumières, je vais vous envoyer l'état des envois que j'ai faits et des demandes qui les ont déterminés.

Vous m'avez demandé 60 mille redingottes pour l'armée que vous commandez. Déjà 48,752 ont été envoyées à Valenciennes, 13,200 à Givet, et les ordres sont donnés pour qu'il en parte encore 18 mille.

Je vous observerai, par rapport aux redingottes, que j'ai été étonné que Malus en ait laissé accumuler jusqu'à 20 mille dans le magasin de Valenciennes, ainsi qu'il est constaté par l'état de situation de ce magasin,

(1) Malus n'avoit fait que cela, et il fut dénoncé, décrété, emprisonné.

daté du 11 novembre, plutôt que de les faire filer de suite sur l'armée. Il seroit possible que plusieurs négligences semblables soient les causes principales des retards que l'on fait éprouver à l'armée; et vous avouerez avec moi, que les agens qui les causent, soit par négligence ou autrement, sont extrêmement coupables. Je vous prierai donc, en conséquence, de m'aider à empêcher de semblables abus, d'autant plus condamnables, qu'en même-tems qu'on retient les redingottes, on laisse filer des voitures chargées de piquets de chevaux qui ne sont pas d'une grande utilité.

Je vous promets de completter le départ de vos 20 mille redingottes d'ici à 12 jours, et je n'estime pas, quelque marchés que l'on passe, quelque prix que l'on en donne, qu'il soit possible de les avoir plutôt.

Les demandes numériques de couvertures qui m'ont été faites, n'ont jamais été que de 8 mille; il en est parti 4,400 en poste, de Paris, le 8 novembre; il en est parti 4,600 de Dunkerque, le 17 novembre; il en est encore parti le 26, 5,100 de Dunkerque, ce qui fait 6,180 de plus que le nombre demandé. Si cette quantité ne suffit pas, écrivez-moi de suite celle qu'il vous faut de plus, afin

que je donne les ordres les plus précis et les plus prompts pour vous les faire parvenir.

Les souliers sont les objets d'habillement sur lesquels nous avons le moins de ressource ; mais pour que rien ne manque à l'armée que vous commandez, l'administration de l'habillement a donné ordre d'acheter 400 mille paires de souliers à Liége, Namur et dans le pays que vous habitez, et le commissaire-ordonnateur a ordre de surveiller cette opération, et de prélever sur ces achats ce qu'il faut à l'armée de la Belgique. Je vous prierai seulement de tenir cette opération secrète, afin que la publicité ne contribue pas à faire augmenter inutilement le prix des souliers.

J'ignore absolument ce qu'il vous faut de guêtres, car on ne m'en a pas encore demandé. J'ordonne à l'administration de l'habillement, qu'elle en fasse partir 20,000 paires ; si le tems que mettront les guêtres à arriver, étoit trop long pour remplir les besoins de l'armée, j'ordonne au commissaire-ordonnateur de votre armée, d'en faire faire de-suite de quoi remplir les besoins les plus pressans, en attendant que celles que je vous envoye vous arrivent. Je vous observerai que ce n'est

pas au moment même du besoin qu'il faut faire des demandes.

J'ignore aussi, général, quelle quantité de bas de laine il vous faut; mandez-le-moi, afin que je les fasse passer de suite. Je vous observerai que déjà il en est parti 53,156 paires de Paris; qu'il y en avoit encore 22,736 paires, le 11 novembre, dans le magasin de Valenciennes, et que l'administration de l'habillement a ordre d'en faire partir jusqu'à 130 mille paires. Je lui donne ordre de presser les départs, et il en part demain.

Vous saurez de plus, qu'il y a 16,304 aunes d'étoffes pour faire des culottes, dans les magasins de Valenciennes, et dont vous auriez pu disposer pour l'armée que vous commandez.

Le ministre de la guerre,

PACHE.

XXIV.me LETTRE

Du général Dumourier au citoyen Pache, Ministre de la guerre.

Liége, le 7 décembre 1792, l'an 1er de la république.

JE vous crois un honnête homme, citoyen ministre, et ce n'est pas à vous que j'attribue l'affreuse position où vous avez réduit l'excellente armée de la république; mais je vous avoue que je vous trouve inexcusable de vous en être rapporté aux faux états que vous m'avez envoyés par le *courrier Languet*. Les commissaires de la convention nationale sont ici : ils rendent compte de ce qu'ils voyent, et des ordres qu'ils sont obligés de donner pour la passation de plusieurs marchés, en prenant beaucoup sur eux, car la convention nationale ne leur a pas donné des pouvoirs suffisans, parce qu'elle n'a pas pu imaginer que le mal fût aussi grand qu'ils l'ont trouvé.

Vous ne voulez pas, dites-vous, qu'on passe des marchés sans que vous les ayiez examinés,

parce que vous en êtes responsable. Par conséquent, actuellement que je suis à cent lieues de vous, et quand je serai plus avant, il faudra qu'on vous envoye les marchés d'avance, et qu'on attende que vous ayez accepté ou refusé. J'ai été ministre comme vous, et je vous assure que vous vous trompez en fait de responsabilité. La preuve que vous ne répondez point des marchés, c'est que vous avez fait casser tous ceux de la Belgique sans qu'on s'en soit pris à vous, s'ils étoient chers ou non; une autre preuve, c'est que pour vous *défiler* de la responsabilité, vous avez agréé la plus perfide de toutes les mesures, celle d'un comité des achats qui englobe toutes les parties d'administration. L'avidité de ces monopoleurs les a portés à se servir de vous, pour rompre des marchés qu'on a été obligé de rétablir, parce que l'armée meurt exactement de faim. Quant aux parties de l'habillement, équipement, etc. vos marchés sont encore plus mauvais. Je fais faire à Liége des souliers pour 3 liv. 15 s. et les souliers sont excellens; et vous m'envoyez des souliers détestables, qui coûtent sept à huit francs, et qu'on est obligé de réformer devant les commissaires de la convention nationale. Vos

capottes reviennent entre cinquante et soixante francs, et comme elles sont d'un drap trop fin, elles ne durent pas deux mois; pendant que le citoyen Malus, sur lequel vos terribles bureaux rejettent toutes leurs propres fautes, auroit trouvé ici une étoffe plus solide et plus chaude, qui auroit fait revenir les capottes de vingt-cinq à trente francs. Vous m'envoyez de Paris, dites-vous, cent trente mille paires de bas de laine. Il sembleroit que l'armée française est entrée dans une colonie déserte, et qu'il n'y a dans ce pays ni cordonniers, ni tisserand, ni métiers à faire des bas. Je sais que vous mettez beaucoup de zèle à fournir l'armée que je commande, et sur cela je vous rends toute justice; mais vous êtes entouré de gens qui ne demandent qu'à seconder votre zèle pour leur profit personnel.

Je vous l'ai déjà dit, et je vous le répète, qu'indépendamment du meilleur marché que nous obtiendrions dans ce pays-ci, en faisant le profit des capitalistes belges, au lieu de celui des spéculateurs français, il seroit d'une grande politique, quand même les prix du pays s'élèveroient plus haut, ce qui n'est pas, d'attacher les capitalistes du pays au succès de la révolution, par leur propre intérêt; nous y

gagnerions encore la circulation volontaire des assignats, Ainsi, je vous déclare, citoyen ministre, que je poursuivrai avec le même acharnement les Autrichiens et les accapareurs français; que je ne serai ni l'Attila, ni le fléau de la Belgique; que le comité des achats ou moi perdra la bataille, parce que j'y vois attaché le sort de ces belles provinces que nous n'avons pas tiré de l'esclavage pour les mettre sous le joug d'un monopole odieux.

J'ai un mot à vous dire encore sur votre lettre du 24. Ni vous, ni votre comité des achats, n'avez calculé ce qui est nécessaire pour la subsistance de l'armée, lorsque vous m'avez proposé de négocier avec les municipalités du pays l'extraction de trois cents mille sacs de grains sur cinq cent mille, dites-vous, dont le comité des achats s'est assuré dans le pays. Vous m'annoncez qu'il restera deux cents mille sacs pour la nourriture de l'armée.

Sachez, citoyen ministre, que, pour faire un calcul approximatif, il faut compter un sac par mois par homme. Malgré l'énorme défection que m'ont occasionné les mauvaises mesures de vos bureaux, il me reste encore 60 mille hommes. Il faut mettre un quart en sus pour les bouches qui suivent l'armée; ce sont

donc

donc 75 mille sacs, pour ce mois-ci, et autant pour chacun des suivans : il faut compter en outre, que, dès avant le printems, j'aurai levé 40 ou 50 mille Belges et Liégeois : il faut donc calculer sur 150 mille sacs par mois. Je crois bien que votre terrible comité des achats ne demande pas mieux que de nous voir sans ressources, pour nous faire revenir en farines moulues à Montmartre, les grains qu'il aura exportés des Pays-Bas. Jugez vous-même combien le prix en sera augmenté, et dans quelles incertitudes nous serons jetés par cet affreux monopole ! Je suis persuadé, citoyen ministre, que vous êtes assez honnête homme pour que ce tableau vrai vous fasse abjurer ce faux principe de réunion pour tous les achats. Je vous dirai de plus, c'est que, comme *homme d'état*, vous devriez sentir que ce que vous croyez être bon pour la France, (et je crois que le monopole n'est bon nulle part) ne peut pas être adopté pour un pays étranger.

Quand j'ai demandé à passer *seul* tous les marchés par mon commissaire-ordonnateur, ce n'est pas que je veuille me mêler du matériel des marchés, et quiconque a l'impudence de m'en accuser, n'a qu'à voir ceux

qui ont été passés ; mais j'ai voulu qu'on ne tirât de la France ni numéraire, ni denrées, parce que je faisois la guerre dans un pays riche et abondant ; j'ai voulu intéresser les gens du pays à la révolution par leurs propres gains ; j'ai voulu enfin, puisqu'il faut le dire, qu'il n'en coûtât rien du tout à la France pendant toute la guerre, parce qu'il m'étoit aisé, dans la comptabilité entre les deux nations, d'absorber la dette à la fin de la guerre, en contentant et les Français et les Belges. Voilà ce que j'ai expliqué aux ministres Clavière et Rolland avant de partir ; et s'ils ne vous en ont pas averti, ils ont eu tort.

Vous avez rompu toutes mes mesures par une fausse parcimonie, par une étroite lésinerie qui retombera sur la nation, et qui perdra peut-être vous et vos bureaux. Quand je vous ai déclaré la guerre, ce n'est pas à vous que je l'ai déclarée ; mais vous avez été le prête-nom des hommes coupables qui ont réduit l'armée que je commande aux plus tristes extrémités. Vous avez présenté des états *faux* à la convention nationale et à mes amis ; vous vous êtes justifié sur le papier, parce que le papier souffre tout : revenez à vous-même, sinon vous êtes res-

ponsable et de la perte du tems, et de la ruine d'une armée victorieuse.

J'ai un autre reproche tout aussi majeur à vous faire, et j'ignore comment vous pourrez vous en laver : c'est celui de la direction des armées. Votre collègue Rolland s'est opposé à ce que je conduise la guerre ; il me l'a mandé lui-même, et j'ai sa lettre. Vous m'avez écrit pour avoir mon avis sur les plans de Custine, je vous l'ai envoyé ; vous m'avez mandé que vous l'approuviez, et cependant, par les ordres que vous avez donnés à Beurnonville et par vos dernières lettres, je crois que vous avez suivi un plan tout opposé. J'apprends que Francfort vient d'être pris d'assaut par les Allemands : que la nouvelle soit vraie ou fausse, il n'en est pas moins vrai que Custine est très-compromis. Lebrun me mande le 30, qu'il en est très-inquiet. Il n'en est pas moins vrai que la faute énorme d'avoir manqué la prise de Coblentz peut nous coûter tout le succès de la guerre, parce qu'il n'y a plus ni ensemble ni moyen de réunion entre l'armée d'Alsace et l'armée de la Belgique ; parce que l'ennemi, maître du duché de Luxembourg et du cours de la Moselle, depuis son confluent jusqu'à Thionville, peut attaquer, ou séparément ou ensemble, soit mes flancs par

la Meuse, soit les départemens où il a déjà porté la guerre, et que j'ai sauvés par miracle, soit enfin ce qu'on appeloit autrefois les Evêchés et la Lorraine.

Voilà, citoyen ministre, ce que je vous reproche, à aussi juste titre que la désorganisation de l'armée de la Belgique. Vous me direz à cela que vous n'êtes pas militaire; mais cette excuse ne vaut rien; car il falloit ou ne pas me consulter, ou suivre mes conseils. Vous et vos collègues avez commis une faute irréparable. Je connois la vertu du citoyen Rolland; quand vous lui lirez ma lettre dans le conseil, il reconnoîtra combien ses petits soupçons sur un général victorieux, et sa prétendue austérité sur mon moral, ont fait de tort à la république. Ce n'est ni avec de petites vertus de ménage, ni avec des soupçons étroits qu'on doit conduire les affaires d'une grande nation. Toutes les précautions qu'on a prises contre moi étoient fort bonnes contre un petit ambitieux intrigant comme Lafayette; mais il falloit savoir distinguer les hommes et juger les circonstances: c'est ce qui n'a pas été fait, et c'est ce dont je me plains, non pour moi, car je suis à l'abri des petitesses par mon caractère, mais pour la chose publique que vous avez mise en danger.

Je vous écris tout ceci sans humeur, sans qu'il y ait rien de personnel contre vous, mais avec toute l'indignation qu'un vrai républicain doit sentir dans la position critique où vous avez mis les armées françaises, et par conséquent la nation. Je n'envoie pas copie de cette lettre à la convention nationale : si cependant vous persistez à me faire regarder comme un soldat entouré de fripons dont il est la dupe, ou fripon lui-même, je vous déclare que je ferai imprimer ma correspondance, et qu'elle ne sera ni tronquée ni altérée, comme elle l'est dans les papiers publics qui portent le cachet de la nation, tels que la Gazette de France, le Journal des débats et le Bulletin de la convention nationale.

Sacrifiez trois ou quatre impudens de vos bureaux, qui, sous prétexte du style de la liberté, couvrent d'un ton brutal des injures et des mensonges ; sacrifiez le comité des achats, qui finira par vous perdre, et qui est ruineux, quoi que vous en disiez; alors je reconnoîtrai que vous êtes un parfait honnête homme, et que vos fautes ne viennent pas de vous.

Vingt-septième Lettre de Pache, Ministre de la guerre, à Dumourier.

Paris, le 5 décembre 1792, l'an premier de la république.

VOTRE lettre du 2 décembre me prouve, général, combien vous avez été trompé sur les faits les plus simples, et m'explique les motifs de l'opposition que vous apportez aux opérations du directoire des achats dans la Belgique. *Vous l'appelez une société d'accapareurs;* et c'est l'opinion qu'on s'est efforcé d'en donner au peuple Belge. Je pensois que ma lettre du 11, en vous instruisant des motifs de son établissement, eût dû vous le faire mieux connoître. Des accapareurs achètent pour revendre; le directoire n'achète que pour approvisionner la république. Il est seul et spécialement chargé de tous les achats de subsistances nécessaires aux armées, à la marine et à l'approvisionnement des villes. Les ministres de ces trois départemens ont exécuté le projet de ne confier qu'à une seule commission l'acquisition des subsistances de tout genre que la rivalité qui s'établissoit entre

leurs agens particuliers exposoit la nation à acheter plus chèrement ; et chacun de ces départemens à n'avoir rien, quand l'autre avoit trop. Les achats de ce directoire dans le nord, comparés aux marchés acceptés par l'ordonnateur Malus, sont une preuve de l'avantage que le trésor public retire de ses opérations. Les intéressés à ces marchés le sont aussi à égarer l'opinion sur le compte de cet établissement ; et ce qui me surprend et m'afflige, c'est que vous-même, général, soyiez trompé par ces calomnies que votre erreur pourroit accréditer encore davantage.

Vous me témoignez de la surprise « de ce » que j'ai pu me déterminer à faire venir » à grands frais des farines de France plu- » tôt que de tenir des marchés qui assuroient » le service.... C'est ainsi, dites-vous, qu'une » compagnie exclusive pourra faire des gains » immenses en faisant voyager des grains du » nord au sud, et en les renvoyant du sud » au nord ».

La compagnie dont vous vous plaignez, général, est celle dont vous regrettez l'administration dirigée par Doumerc, et non le directoire des achats ; c'est l'administration des subsistances militaires, qui est demeurée

chargée du transport et de la distribution des denrées achetées par le comité : vous jugerez de la vérité de ce fait par la copie que je joins ici de l'état que je lui ai demandé des grains et farines que j'ai su qu'elle avoit fait transporter depuis le 1er novembre des environs de Paris, dans les places du nord et de la Belgique ; elle n'a pu justifier des ordres qui ont motivé ces envois, comme je le lui avois aussi demandé.

Quant à la suppression de la caisse de l'administration des vivres et fourrages dont vous vous plaignez, je dois vous prévenir que c'est l'exécution du décret rendu le 19 septembre dernier : mon devoir est d'exécuter la loi, et de prendre en même-tems toutes les mesures pour assurer le service. Aussi ai-je arrêté avec l'administration des vivres, dirigée par Doumerc, que toutes les sommes nécessaires au service dont elle est chargée, seroient ordonnancées par un commissaire des guerres, et soldées par les payeurs-généraux de la trésorerie nationale, tant à la suite des armées que dans les villes où ils sont établis. J'ai de plus déterminé que, pour les dépenses courantes, il seroit remis à la disposition des agens principaux de cette admi-

nistration, des sommes courantes de leurs besoins, et dont ils rendront compte chaque mois. L'administration ne m'a pas encore adressé l'état de ces besoins. Vous voyez donc qu'en même-tems que j'ai mis à exécution le décret de la suppression des caisses, j'ai pris des mesures telles que le service n'en soit nullement affecté.

J'ai répondu le 3 de ce mois à vos demandes de subsistances et vivres et fourrages. Vous devez avoir reçu mes lettres, et j'estime que déjà vous êtes tranquille sur l'approvisionnement de l'armée que vous commandez.

Le Ministre de la guerre, PACHE.

P. S. J'envoye à la trésorerie nationale l'extrait de votre lettre qui la concerne, et je l'invite à vous fournir toutes les sommes nécessaires aux besoins de l'armée.

RENSEIGNEMENS demandés par la lettre du ministre de la guerre, du 3 décembre soir, des versemens en grains ou farines exécutés depuis le 1 novembre, jusqu'audit jour 3 décembre, des magasins des vivres de Pontoise et des environs de Paris, sur ceux des places de la Belgique, du nord, ou autres sur la route de ce département, ci-après dénommés.

PLACES OU MAGASINS		Quantité de quintaux expédiés en		Total des Expéditions de chaque Place.	OBSERVATIONS.
D'où les Expéditions ont été faites.	Sur lesquels les Envois ont été dirigés.	Grains.	Farines.		
Pontoise.	Valenciennes		416 *q.*	12,564 *qu.*	
	Lille		1200		
	Noyon		6200		
	Compiègne		1000		
Alfort et Corbeil.	Valenciennes.		4310	5,510	De ces 4,310 quintaux dirigés sur Valenciennes, 90 ont été détournés sur Mons, et 62 sur Maubeuge, par le garde-magasin de la première de ces places.
	Compiègne		1200		
Saint-Denis.					Il n'a rien été expédié de St.-Denis pour le nord, depuis le 1er novembre.
				18,074 *qu.*	

Observation générale.

Ces expéditions ont eu pour objet d'alimenter les magasins qui fournissoient à la subsistance de l'armée du Nord, aux consommations des troupes qui s'y rendoient et la grossissoient journellement.

A Paris, le 4 décembre 1792, premier de la république, 11 heures du matin.

Les administrateurs des subsistances militaires. Signé, MONMERQUÉ, RAUCIMVILLE, DOUMERC, DESROCHERS.

Pour copie conforme, le ministre de la guerre,

PACHE.

XXV.me LETTRE

Au Ministre Pache.

Le 8 décembre 1792, l'an premier de la république.

JE remets, citoyen ministre, aux commissaires de la convention nationale votre lettre du 5 décembre, qui contient décision sur le colonel Ocomorgan et le colonel Laroque : ces citoyens commissaires étant sur les lieux, pourront éclairer la convention sur la valeur de ma réclamation.

Quant à votre décision sur le colonel Lagrange, vous me paroissez croire que je suis tombé en contradiction avec moi-même, parce que l'approuvé du ministre Servan, en date du 12 octobre, porte que cette disposition a été prise sur ma demande. Si cette demande existe, elle doit être consignée dans une lettre ; je vous prie de me la représenter, et alors je conviendrai que j'ai eu tort de faire cette demande. Vous trouverez bon que j'insiste toujours sur la justice de ma réclamation, et sur le découragement qu'elle occasionneroit dans l'armée. Je vous

ajouterai, quant au sixième régiment de hussards, que le colonel Lagrange a donné son désistement en faveur du citoyen Kilmaine; que par conséquent il est tout simple qu'il conserve le sixième régiment de dragons; que de son côté, le citoyen Tilly consent à cet arrangement, pourvu que, sans nuire à son avancement, il puisse servir comme colonel aide-de-camp surnuméraire, et sans appointemens auprès de moi: ainsi rien n'est plus facile à arranger.

L'adjoint à l'état-major, ci-devant danseur chez Nicolet, se nomme Moras; j'ignore quel autre titre il a pu présenter; vous ferez à cet égard ce que vous croirez convenable.

XXVI.me LETTRE

Au Ministre Pache.

Le 8 décembre 1792, l'an premier de la république.

MES précédentes dépêches, citoyen ministre, et notamment celle d'hier, ne me laissent plus rien à ajouter sur la conviction où je suis, que c'est vous, et non pas moi, qui êtes dans l'erreur sur le comité des achats. Il me semble, d'ailleurs, qu'il va au-delà de son institution, en se chargeant des fourrages, et sans doute de beaucoup d'autres parties. C'est au commissaire Malus à défendre ses marchés, et je crois qu'il ne lui sera pas difficile de prouver que, quand même ils seroient plus chers de première amplette, ils doivent l'être moins par les reviremens de parties. C'est là le grand secret des accapareurs.

Quant à l'administration Doumerc, que vous dites que je regrette, je ne peux que certifier qu'elle a fort bien servi en France; mais si vous aviez lu mes lettres avec attention, vous auriez vu que, sans déranger sa di-

rection ou administration, j'ai cru et je crois encore qu'il est d'une politique sage et prudente de faire des marchés dans le pays même, et non par une compagnie française. Je me suis assez expliqué à cet égard pour être parfaitement entendu.

Si l'administration Doumerc a exécuté le transport et la distribution des denrées achetées par le comité, ce ne peut être qu'après avoir pris vos ordres; ainsi, s'il y a matière à improbation, cela ne peut tomber sur elle. Je ne vois, au reste, dans la pièce que vous m'envoyez, qu'un envoi dans les départemens de l'Oise, du Nord et de l'Aisne, qui n'ont rien de commun avec la Belgique.

Quant à la suppression des caisses des administrations, il est possible que vous n'ayez pas exécuté le décret du 19 septembre à la lettre; mais les administrations n'en sont pas moins paralysées par la défense que vous avez faite d'employer les fonds qui sont en caisse.

Laissons là tous ces petits moyens d'attaque et de défense, et venons au fait. Vous avez adopté un nouveau régime d'achats, que j'ai plus de droits qu'un autre de trouver impolitique. En l'adoptant, vous avez ôté toute activité à ce régime d'achats; vous avez dé-

fendu au commissaire-ordonnateur postiche que vous m'avez envoyé, de passer aucun marché. Votre commission des achats, ou plutôt votre compagnie d'acheteurs, ne doit livrer et ne se prépare à livrer qu'au premier janvier. Vous n'avez point pourvu à l'intervalle de près de deux mois qui doit se passer entre l'ancienne et la nouvelle administration, et l'armée meurt de faim, et ne peut pas avancer.

Vous me mandez que vous avez répondu le 3 à mes demandes de subsistances de vivres et de fourrages; que je dois avoir reçu vos lettres, et que vous estimez que je dois être tranquille sur l'approvisionnement de l'armée que je commande; c'est le rapport des commissaires qui vous fera juger ce qui en est.

Il est enfin arrivé hier au soir, 7 décembre, un agent de la trésorerie nationale. Il apporte 500,000 liv. : il dit que la trésorerie nationale a déjà versé 6 millions pour les armées du Nord : c'est encore ce que pourront juger les commissaires que cela regarde positivement; mais en attendant, je n'avois pas le sol hier matin.

Vingt-huitième

Vingt-huitième Lettre du Ministre de la guerre au général Dumourier.

Paris, le 6 décembre 1792, l'an premier de la république.

J'AI communiqué, général, au conseil exécutif provisoire votre dépêche du 30 novembre ; il m'a chargé de vous transmettre le résultat de ses délibérations.

Lorsque le conseil exécutif provisoire a arrêté que les armées de la république ne poseroient les armes qu'après avoir repoussé nos ennemis au-delà du Rhin, il avoit, pour premier objet, d'éloigner le théâtre de la guerre du territoire français, de le couvrir d'une barrière aussi sûre que le Rhin, et de raccourcir la frontière qui séparoit des peuples libres de ceux que les princes peuvent armer contre nous.

Les circonstances n'ont point affoibli ces motifs.

L'armée prussienne a beaucoup souffert, mais elle n'a pas été détruite.

Le roi de Prusse ne s'est pas détaché de son allié et n'est pas retourné à Berlin ; mais il a

appelé des renforts du fond de ses états, et une armée prussienne, déja supérieure à celle de la république et qui s'augmente tous les jours, est rassemblée aux environs de Coblentz et de Mayence.

Les Autrichiens battus, fort affoiblis en Belgique, mais non détruits, ont sur le Rhin des forces égales à celles que Biron peut leur opposer; sur la Moselle, ils sont égaux à Beurnonville, et peuvent à chaque instant être renforcés par les Prussiens; ceux-ci étant assez supérieurs à Custine pour pouvoir en même-tems lui faire repasser le Rhin, détruire, malgré lui, le pont de Mayence, et aider les Autrichiens à défendre la Moselle.

Au-dessus de Mayence, les Allemands ont Manheim, au-dessous Coblentz, Ehrenbreintein et tout le bas Rhin, par lequel ils sont abondamment approvisionnés.

Ainsi, si l'armée de la Belgique se porte sur la Hollande, et ne passe point la Meuse, les Autrichiens seront les maîtres de se porter sur Beurnonville et de lui faire abandonner absolument les bords de la Moselle; ils pourront se réunir aux Prussiens et forcer Custine d'abandonner Mayence à ses propres forces; ils le bombarderont ou l'assiégeront, et contre l'es-

poir fondé de toute la France, c'est sur nos frontières que la campagne prochaine seroit ouverte.

Notre ligne frontière seroit d'un immense développement et favorable à nos ennemis.

Ce n'est point au ministre de la guerre à traiter des considérations d'un autre genre.

Les divers motifs ci-dessus, général, ont déterminé le conseil à persister dans son ancien arrêté. Il a délibéré, comme mesure d'urgence, et qui devoit devancer l'expédition de Hollande que vous proposez, que vous dirigeriez les trois corps d'armée qui sont sous vos ordres de la manière que vous jugeriez la plus propre à chasser les Autrichiens du pays compris entre la Meuse, la Moselle et le Rhin, et que vous dirigeriez spécialement celui qui agit sur votre droite, de manière à soutenir les opérations de Beurnonville sur la Moselle, comme il le reclame journellement.

J'apprends que les Prussiens ont peu de forces dans les duchés de Gueldre et de Juliers.

Signé, *P A C H E.*

XXVII.me LETTRE

De Dumourier au citoyen Pache.

Le 8 décembre 1792, l'an premier de la république.

VOTRE dépêche du 6, citoyen ministre; porte une décision du pouvoir exécutif d'une conséquence si énorme, qu'il m'est impossible de songer à son exécution, sans frémir sur les dangers dont elle est accompagnée, et sans chercher tous les moyens de me garantir de la responsabilité, en demandant, comme une condition préliminaire à tout, qu'il soit tenu un conseil de guerre composé de généraux expérimentés, tels que Kellermann, Berruyer et autres, pour examiner, d'une part, votre dépêche, et de l'autre tout ce que j'ai à articuler contre l'exécution de ce qu'elle contient. Il s'agit du salut de la république, et de la ruine ou de la conservation de ses armées; ainsi nul respect humain ne peut me retenir. Votre dépêche, d'ailleurs, contient bien la décision du conseil des six ministres; mais elle n'est pas dans la forme d'un ordre absolu;

ainsi, j'ai le droit de la discuter avant de me charger de son exécution.

D'ailleurs, quand même je voudrois suivre aveuglément la décision du conseil, je serois toujours forcé de la suspendre de plusieurs jours, à cause de l'état misérable où l'armée est réduite par le dénuement de tout moyen de subsistances. Les commissaires de la convention nationale ont si bien senti l'impossibilité d'exécuter votre décision par le défaut de subsistances, la seule partie qu'ils ayent traité, et qui soit de leur ressort, qu'ils se sont déterminés à envoyer leur président, le citoyen Camus, qui va détailler à la convention l'état affreux où l'armée est réduite; après l'avoir détrompée, prendre ses ordres et faire rendre tous les décrets nécessaires pour empêcher la ruine absolue qui s'en seroit suivie des mauvaises opérations de vos bureaux, si la convention nationale n'avoit pas eu la sagesse d'envoyer des commissaires pour juger qui de nous deux faisoit des assertions fausses ou vraies; vous en produisant des états qui me faisoient paroître dans l'abondance, et moi en assurant que l'armée manquoit de tout.

Le citoyen Camus sera accompagné par le général Thouvenot, chef de mon état-major,

que je charge de détailler tous les points de difficulté qui peuvent être trop brièvement traités dans une réponse aussi rapide que je suis obligé de faire à votre dépêche pour ne pas perdre un tems précieux.

Dépêche du Ministre.

Lorsque le conseil exécutif provisoire a arrêté que les armées de la république ne poseroient les armes qu'après avoir repoussé nos ennemis au-delà du Rhin, il avoit pour premier objet d'éloigner le théâtre de la guerre du territoire français, de le couvrir d'une barrière aussi sûre que le Rhin, et de raccourcir la frontière qui séparoit des peuples libres de ceux que les princes peuvent encore armer contre nous.

Réponse.

Il falloit donc se borner à prendre toutes les places en-deça du Rhin; il falloit surtout ordonner à Custine de s'emparer de Coblentz; il falloit l'empêcher de passer le Rhin, d'aller à Francfort et de s'enfoncer dans l'Allemagne; il falloit lui ordonner de repasser bien vîte le Rhin; et au lieu d'ordonner à Beurnonville d'aller le joindre, il falloit lui ordonner de venir joindre Beurnonville entre le Rhin et la Moselle. Ces deux corps

réunis auroient pris au moins Trèves, et avec les renforts de l'armée de Biron et ceux qu'ils auroient dû recevoir de l'intérieur, ils auroient pu assiéger les Prussiens dans Coblentz, assez mauvaise position pour une armée qui se trouve avoir deux rivières à son dos sans ressource pour la retraite : alors nous nous serions trouvés avec le Rhin pour barrière, comme dit l'avoir projeté le pouvoir exécutif.... Je croyois d'autant plus que cela s'exécuteroit, que vous, citoyen ministre, m'ayant consulté, je vous ai donné mon avis dans une lettre du 10 novembre, et que vous m'avez mandé que vous étiez du même avis. Je demande que cette lettre soit rapportée dans le conseil de guerre, ainsi que celle du 7 novembre, où je vous reproche d'avoir suivi un système de guerre entièrement contraire.

Dépêche du Ministre.

Les convenances n'ont point affoibli ces motifs.

Réponse.

Les motifs sont les mêmes, mais les circonstances que je n'ai que trop prévues et prédites, empêchent que nous ne soyions cette campagne-ci maîtres du cours du Rhin ; il seroit même fou de vouloir le tenter.

Dépêche du Ministre.	*Réponse.*
L'armée prussienne a beaucoup souffert, mais elle n'a pas été détruite. Le roi de Prusse ne s'est pas détaché de son allié, il n'est pas retourné à Berlin, mais il a appelé des renforts du fond de ses états, et une armée prussienne déjà supérieure à celle de la république, et qui s'augmente tous les jours, est rassemblée aux environs de Coblentz et de Mayence.	On ne fauche pas une armée comme un pré. Le roi de Prusse ne demandoit qu'à se détacher de son allié et à se retirer à Berlin, si on ne s'étoit pas acharné à le poursuivre au-delà du Rhin. Sa vanité a été offensée, et il a fait venir des renforts par la nécessité de sauver son armée. Si on avoit donné ordre à Custine de repasser le Rhin, tout cela ne seroit pas arrivé. Pendant que Custine faisoit sa pointe sur Marbourg, les Prussiens l'ont tourné et se sont établis en force à Coblentz.
Les Autrichiens battus, fort affoiblis en Belgique, mais non détruits, ont sur le Rhin des forces égales	Les Autrichiens n'ont point été entièrement détruits dans la Belgique, parce que je n'ai pas pu les pour-

Dépêche du Ministre.	*Réponse.*
à celles que Biron peut leur opposer. Sur la Moselle, ils sont à-peu-près à Beurnonville; et peuvent, à chaque instant, être renforcés par les Prussiens, leur ci-devant assez supérieurs à Custine pour pouvoir en même-temps lui faire repasser le Rhin, détruire, malgré lui, le pont de Mayence, et aider les Autrichiens à défendre la Moselle.	suivre avec la vivacité requise, par le défaut de subsistances, qui m'a fait perdre vingt jours, ce que j'explique dans mes dépêches du 30 novembre, du 2, du 7 et du 8 décembre. Custine ne doit pas attendre que les Prussiens lui fassent repasser le Rhin; il doit détruire lui-même son pont de Mayence; il doit y jeter une garnison suffisante, et se joindre ensuite à Beurnonville pour prendre Trèves et marcher à Coblentz, s'il ne se sent pas assez fort pour l'attaquer.
. . . . .	
Au-dessus de Mayence les Allemands ont Manheim; au-dessous, Coblentz, Ehrenbreinstein, et tout le bas Rhin, par lequel ils	Cela prouve qu'il falloit s'attacher à prendre Coblentz, au lieu d'envoyer Custine guerroyer au-delà du Rhin: cela prou-

Dépêche du Ministre. *Réponse.*

sont abondamment approvisionnés.

ve aussi qu'il n'y a pas d'autre parti à prendre, que de faire bien vîte repasser le Rhin à Custine pour le sauver, s'il en est encore tems; cela prouve qu'il ne falloit pas désorganiser mon armée, parce que j'aurois pu avoir le tems de dissiper entièrement l'armée autrichienne, de remonter sur la rive gauche du Rhin, par Cologne, Bonn et Coblentz; de couper la communication du duché de Luxembourg avec l'Allemagne, de dégager Beurnonville et de sauver Custine; cela prouve enfin qu'on a manqué la campagne offensive pour n'avoir pas suivi mon plan. . . . . .

. . . . . .

Ce n'est point au ministre de la guerre à traiter des considérations d'un autre genre.

Quand le ministre de la guerre se charge de me transmettre le résultat des délibérations du conseil exécutif sur un plan que j'ai traité sous tous les rapports, il doit me détailler toutes les considérations de tout genre qui ont motivé sa décision.

Dépêche du Ministre.

Les divers motifs ci-dessus, général, ont déterminé le conseil exécutif à persister dans son ancien arrêté. Il a délibéré, comme mesure d'urgence, que vous dirigeriez les 3 corps d'armée qui sont sous vos ordres, de la manière que vous jugeriez la plus propre à chasser les Autrichiens du pays compris entre la Meuse, la Moselle et le Rhin; et que vous dirigeriez spécialement celui qui agit sur votre droite de manière à soutenir les opérations de Beurnonville sur la Moselle, comme il le réclame journellement.

Réponse.

L'ancien arrêté du conseil, dans lequel il persiste, étoit de s'emparer entièrement des bords du Rhin pour en faire la limite de notre défensive. La mesure d'urgence est donc de prendre Coblentz.

Quant à chasser les Autrichiens du pays compris entre la Meuse, la Moselle et le Rhin, c'est la chose impossible, puisqu'il faudroit prendre Luxembourg, la plus forte place de l'Europe, près de laquelle se trouve un corps d'armée que vous dites vous-même être plus fort que celui du général Beurnonville. Est-ce bien le 6 de décembre, dans

l'état de détresse où vous m'avez réduit, et qui sera constaté par le citoyen Camus, que vous me proposez une pareille chimère? Regardez donc sur la carte, depuis les frontières de la Hollande jusqu'au confluent de la Moselle ! Quelle étendue de pays vous me donnez à parcourir avec une armée mal vêtue, mal nourrie, sans magasins et sans aucune possibilité de traîner la grosse artillerie nécessaire pour prendre Clèves, et enfin Luxembourg, avec une armée d'environ 60 mille hommes réduite à 30 ou 40 mille au plus! Quand j'aurai mis des garnisons dans ces différentes places, dans un pays où les subsistances sont rares, où les charrois sont presqu'impossibles dans cette saison, où il faudra tout porter avec moi, sans aucune possibilité d'établir des magasins, sans rivières ni canaux pour faciliter les transports; traînant avec moi une grosse artillerie attelée de 8000 chevaux, et allant à la rencontre d'ennemis plus nombreux que moi, postés dans des forêts et sur des montagnes, ne pouvant faire que deux ou trois lieues par jour, avec la perspective de mourir de faim et de rester avec l'armée à la discrétion de l'ennemi et des paysans, si le dégel vient; n'ayant enfin aucune retraite

en cas de malheur, que les plus affreux défilés des Ardennes, abandonnant la Belgique et perdant tout le fruit d'une campagne glorieuse, et trois corps d'armée que la république ne retrouvera pas la campagne prochaine?

Ce sera encore bien pis, si je me divise, et si j'envoie le général Valence attaquer tout seul Luxembourg, garni de plus de troupes qu'il n'en a!

Non, citoyen ministre, je ne me chargerai jamais de l'exécution d'un plan aussi funeste pour la république; je me regarderois comme très-coupable, si je balançois à vous en tracer tous les dangers, ou si j'acceptois une pareille mission. . . . . .

. . . . . .

Avant tout, citoyen ministre, je vous déclare que les troupes ont tant souffert, qu'elles sont entièrement découragées, que leur misère a rompu toute idée de discipline; qu'il est très-prouvé que le seul motif du manque de subsistance et de la désorganisation de toute la partie de l'administration, ne me permettent pas même de rester sous la voile. Il est absolument nécessaire de cantonner sur-le-champ cette armée, sinon elle n'existera plus dans 15 jours. Quand elle se sera reposé un mois

dans des cantonnemens; quand vous m'aurez rendu le commissaire-ordonnateur Malus, qui mérite toute ma confiance; quand toutes les parties de subsistance seront assurées sur des bases solides, assez avantageuses aux gens du pays pour les attacher à la révolution et à nos succès; quand la Belgique sera organisée de manière à me fournir un corps d'infanterie d'au moins 20 mille hommes; quand j'aurai carte blanche sur tous les moyens politiques et militaires, alors, dans le tems des gelées, après un repos d'un mois ou six semaines, je pourrai agir sur un plan raisonnable; les fautes qu'on a faites seront réparées, et on ne me proposera pas pour les soutenir des projets inexécutables, pour lesquels il me faudroit au moins six mois, une armée double de celle que j'ai, des magasins placés d'avance sur toutes nos frontières et beaucoup d'argent, qui seroit d'ailleurs assez mal employé, car c'est une folie d'entreprendre le siége de Luxembourg dans telle saison que ce soit, avant de s'être emparé de tout le cours du Rhin, pour le faire tomber par la famine et pour le priver de tout secours. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Je dois à ma patrie la vérité. Je proteste contre l'arrêté du conseil, parce qu'il est inexécutable et chimérique. Avec cette opinion, si le conseil persiste, il seroit impossible qu'il pensât à me charger de son exécution. Je suis bien éloigné de sacrifier ni Beurnonville, ni Custine; leurs dangers cesseront dès qu'ils se joindront entre le Rhin et la Moselle. . . . .

. . . . . .

Lettre de Dumourier aux Commissaires de la Convention nationale.

Le 10 décembre 1792, l'an premier de la république.

DE jour en jour, citoyens commissaires, vous voyez par vous-mêmes combien la désorganisation de cette armée est rapide, combien sont coupables les hommes qui, sous un faux prétexte d'économie, ont rompu des marchés dont vous avez vous-mêmes jugé le rétablissement nécessaire, et qui, seuls, nous font *à-peu-près* subsister au jour le jour. Il en coûtera beaucoup de millions pour réparer très-imparfaitement le mal qui a été fait. Je vous envoie ci-joint une note que je reçois sur les chevaux d'artillerie de siège : je vous envoie pareillement une lettre du commissaire Lambert. Vous n'avez pas cru devoir prendre sur vous d'autoriser le commissaire-ordonnateur à faire payer en argent les livraisons du marché de Kétin. Il en résulte que ce marché est illusoire et nul ; rien ne prouve mieux combien le marché de Henri Simons est nécessaire et avantageux.

Dans

Dans votre arrêté d'hier, porté à la convention par le citoyen Camus, vous avez énoncé qu'il ne falloit pas me laisser le maître des marchés. Je suis d'accord avec vous dans le sens matériel de cette proposition ; je n'ai jamais passé de marchés, et je ne voudrois jamais en passer, quand même la convention nationale et le ministre m'y autoriseroient et même me l'ordonneroient ; mais il ne falloit pas m'ôter mes commissaires-ordonnateurs sur des accusations fausses et pour favoriser la tyrannie du comité des achats, lorsque ces mêmes commissaires-ordonnateurs avoient pris les mesures les plus sages et les plus prudentes pour que l'armée fût pourvue et pût continuer ses opérations, et lorsqu'il est prouvé que le comité des achats n'a pris aucune mesure pour nourrir l'armée.

Je demande justice du crime qu'on a commis envers la nation, en réduisant cette malheureuse armée à une position plus désastreuse que si elle avoit perdu des batailles, et en la privant, par un système monopoleur infame, des grandes ressources qu'offroit la Belgique en tous les genres.

Chaque jour rend notre position encore plus affreuse. Que ferai-je de ma grosse

artillerie, qui va se trouver sans chevaux ? Que ferai-je de l'armée elle-même, sans paille, avec des tentes déchirées et usées, sans habits, sans culottes et sans souliers pour le moment ? Croyez-vous que je puisse la faire marcher en avant, ou bien me jugez-vous assez autorisé par les circonstances, pour prendre des cantonnemens, en attendant que je reçoive des secours de toute espèce, et des ordres, soit de la convention nationale elle-même, ou du pouvoir exécutif, lorsqu'il sera purgé des bureaux qui le trompent, et du comité des achats qui l'a jeté dans cette suite d'erreurs criminelles ?

Délibérez sur ma lettre, citoyens commissaires, et donnez-moi une réponse par écrit. Il est impossible, à ce que je crois, que nous restions plus long-tems dans le doute sur ce que j'ai à faire pour la partie militaire qui me regarde. Il faut huit jours avant que nous ayions des nouvelles des citoyens Camus et Thouvenot, et peut-être dans huit jours ne sera-t-il plus tems, et les maux seront-ils à leur comble. Toute l'armée, ainsi que moi, a son espoir dans la prudence et la sagesse de la convention nationale. Arrivés ici, vous ne pouvez pas y être les simples examinateurs

d'un procès scandaleux, et vous devez faire ce que feroit la convention nationale elle-même, si elle étoit plus près de nous, et si elle pouvoit, en donnant des ordres prompts, pourvoir à nos besoins, et rétablir l'administration désorganisée par le ministre de la guerre, à qui ses bureaux et le comité des achats ont surpris des ordres plus absurdes encore que criminels, puisqu'il fait cesser à mi-novembre tous les services de l'armée, pendant que le comité des achats ne peut entrer en gestion que le premier janvier prochain.

Lettre du général Dumourier au Président de la convention nationale.

Liége, le 11 décembre 1792, l'an premier de la république.

CITOYEN PRÉSIDENT,

L'arrivée des citoyens Camus et Thouvenot, munis de pièces probantes, doit avoir éclairé la convention nationale sur la justice de mes plaintes. Dans la première lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 30 novembre, j'ai mandé à la convention nationale que si on faisoit un crime au citoyen Malus, d'avoir passé des marchés, c'étoit à moi qu'il falloit faire le procès, parce que j'en avois donné les ordres.

J'apprends qu'après avoir entendu la justification des citoyens Malus et d'Espagnac, on a mal interprêté ma lettre du 2 décembre, qui, en prouvant la disette de l'armée, et les manœuvres criminelles de ceux qui l'y ont plongée, prouvoit en même-tems la nécessité de faire des marchés.

Je demande à-présent à partager le sort des

agens qui m'ont obéi, et je desire, puisque leur condamnation ou leur arrestation est une accusation indirecte contre moi, me présenter à la barre pour être le défenseur de Malus.

Je crois qu'on ne peut pas refuser ma demande sans injustice, à moins que, d'après les pièces portées par le citoyen Camus, on ne juge qu'il est plus important pour le service de la république, de me rendre un administrateur intègre, dont l'arrestation a désorganisé tout le service des subsistances, et a été plus funeste à l'armée que la perte d'une bataille.

Il est tems que cet état de choses cesse, et il est bien fâcheux qu'une campagne aussi avantageuse pour ma patrie soit arrêtée par un procès scandaleux dans lequel l'une des parties ne présente que des *états faux* qui couvrent des projets d'accaparemens prouvés par beaucoup de pièces qui vous sont déjà arrivées ; et l'autre partie est une armée languissante après ses victoires, victime de l'esprit monopoleur et de la lésinerie.

XXIII.me LETTRE

De Dumourier au Ministre Pache.

Le 12 décembre 1792, l'an premier de la république.

JE vous adresse, citoyen ministre, la lettre du citoyen Fournier, colonel du troisième régiment de chasseurs à cheval. Ce brave officier, exécutant les ordres du colonel Fregeville qui commande en cette partie, a chassé les Autrichiens de Verviers. Le corps d'armée du général Valence est en marche pour renforcer cette droite : son avant-garde sera le 15 à Limbourg, et il achevera d'y arriver le 16 ou le 17. Alors si les ennemis s'obstinent à garder les postes de Herve et de Henry-Chapelle, étant débordés par leur gauche, ils courront risque d'être battus.

J'ai vu arriver avant-hier matin le citoyen Cerfbère sans lettre de vous, mais avec une lettre du comité des achats, pour m'offrir tous ses services tant personnels que pour l'armée. C'est le 10 décembre que m'arrive cet envoyé du comité des achats. Cet homme apporte, m'a-t-il dit, beaucoup d'argent : je n'en doute nullement, vu le projet de ces messieurs de

désorganiser tout et de faire rompre tous les marchés. Croyez-vous, citoyen ministre, que je garde le commandement de l'armée pour être le complice du projet de livrer à la cupidité des Juifs un pays dans lequel j'ai cru que je devois apporter la liberté et l'égalité? Vous avez déjà vu, dans mes lettres du 7 et du 9, mes dernières résolutions à cet égard. Le comité des achats trouvant le crédit de se soutenir auprès de la convention nationale, trouvant moyen de faire mettre en état d'arrestation et peut-être de sacrifier un administrateur pur et intègre que je réclame en vain, pourra de même trouver un général qui condescende à toutes ses vues. Si vous continuez à soutenir la désorganisation qui s'est opérée dans l'armée que je commande, c'est vous que je rends responsable de ma démission, que je ne retarde que jusqu'au moment où j'aurai des décisions sur le voyage des citoyens Camus et Thouvenot, dans le cas où la faction financière et juive, soutenue par vos bureaux, l'emporteroit sur le bon-sens et l'équité.

Vous jugez bien, citoyen ministre, que le commissaire-ordonnateur Ronsin, à qui je n'ai pas caché que je redemande le citoyen Malus, s'est jeté dans les bras du juif Cerfbère pour

tâcher de détruire, par son moyen, le marché d'Henri Simons, sur lequel nous vivons à-présent, sans lequel nous ne pouvons pas vivre, et que les commissaires l'ont forcé à maintenir. Vous jugez bien aussi que je ne servirai point avec le citoyen Ronsin, parce qu'un général ne peut rien faire de bien, s'il n'a pas confiance entière dans son commissaire-ordonnateur. Les armées ont toujours été victimes des querelles qui se sont établies entre la plume et l'épée : il me paroît qu'à cet égard rien n'est changé; et c'est un motif très-pressant pour moi, dès que je ne pourrai plus faire le bien, de ne participer ni à votre responsabilité, ni à vos fautes, ni aux malheurs qu'elles entraîneront.

P. S. J'envoie copie de cette lettre au citoyen Camus.

Lettre de Dumouriez au Ministre Rolland.

Liége, le 15 décembre 1792, l'an premier de la république.

J'IGNORE, citoyen ministre, s'il y a eu une proclamation dans la partie où a passé votre négociant voyageur, qui déclare qu'on ne peut forcer les habitans à prendre des assignats pour des marchandises. Je n'ai fait aucune proclamation ni pour ni contre les assignats. Une proclamation en faveur des assignats auroit été un acte de violence que je ne me serois pas permis, et qui, bien loin d'être favorable au cours de ce papier, auroit révolté les habitans et auroit fait tort au commerce; une proclamation contre les assignats auroit discrédité ce papier, et auroit absolument empêché son cours.

J'ai donc cru qu'il falloit laisser les assignats s'établir par la confiance, et pour établir cette confiance, la première de toutes les conditions, c'est de se conduire dans la Belgique sur un plan entièrement contraire à celui qu'on suit à-présent. Il falloit, au lieu de ruiner et laisser mourir de faim les armées de la république,

pour protéger un comité des achats très-criminel, et qui n'est qu'une société d'accapareurs et de juifs, intéresser les capitalistes et négocians de la Belgique à la révolution, en se servant d'eux pour fournir tous les besoins de l'armée, depuis le numéraire jusqu'à la plus petite partie d'habillement; alors le cours des assignats se seroit établi de lui-même, parce que les négocians et capitalistes qui n'auroient été payés qu'en assignats, et qui se seroient trouvés nantis de ce papier, auroient été intéressés à lui donner tout le crédit que nous desirons, et même à l'amener au pair pour augmenter leur profit. Au lieu de cela, le système monopoleur qu'on a suivi dès mon entrée dans la Belgique, système que j'ai dénoncé comme impolitique et immoral, système qui nous rend odieux dans un pays où nous devrions être aimés, qui nous fait mourir de faim et de misère dans une contrée abondante, qui nous coûte plus de 15 mille hommes, qui m'arrête au milieu de mes succès, et qui nous en fait perdre tout le fruit; ce système, dis-je, achevera notre ruine en pays étranger, et finira par occasionner en France d'abord des émeutes pour les grains, et une longue chaîne d'arrestations, d'accusations,

de proscriptions et de massacres, si les ministres qui l'ont adopté sans en prévoir les conséquences, ne le détruisent pas eux-mêmes, en abolissant votre comité des achats, qui est un vrai monopole que le peuple ne peut regarder que comme très-dangereux, parce qu'il détruit la liberté du commerce des matières nécessaires à sa subsistance, pour les mettre entièrement dans les mains d'un petit nombre d'individus qui peuvent en abuser.

Pour en venir à la prétendue proclamation des assignats, après vous avoir expliqué mes idées sur la liberté du commerce, vous devez bien juger que si cette proclamation existe dans la partie de la Belgique que je n'ai point parcourue, c'est une pièce fausse et faite sans mon consentement. Mais je vous déclare de même, que je ne donnerai aucune proclamation pour forcer à prendre des assignats. Si le conseil est d'avis d'adopter cette mesure, s'il soutient en pays étranger son comité des achats, dont un échappé d'Israël, est venu se présenter chez moi il y a trois jours comme commissionnaire, je prierai le conseil exécutif de nommer un général qui tienne moins à ses principes politiques, et qui ne soit susceptible que d'une obéissance aveugle

et passive; car je ne consentirai jamais à être le fléau d'un peuple à qui j'ai cru apporter la liberté, et qui auroit fait de plus grands progrès en révolution, s'il n'avoit été arrêté par la méfiance que lui inspirent l'état où on a réduit une armée victorieuse, les tentatives rapides de vos monopoleurs, et le scandaleux procès qui en résulte.

Post-Scriptum de la Lettre ci-dessus.

Ce que vous mandez qui se passe à Ipres pour les assignats, et ce que votre négociant vous présente comme une bonne mesure, seroit la perte des assignats. Il vous dit qu'à Ipres on ne paye qu'en assignats, sauf la différence suivant *le taux du change et du prix de l'argent.* Voilà donc un agiotage établi sur l'assignat comme à Paris, où je l'ai vu perdre 30 pour cent.

Demandez à Clavière si cela lui convient, lui qui me mande qu'il faut changer le numéraire contre l'assignat au pair, et *non autrement.* Accordez-vous donc, citoyens, si vous voulez qu'on vous entende.

Vingt-neuvième Lettre de Pache, Ministre de la guerre, au général Dumourier.

A Paris, le 13 décembre 1792, l'an premier de la république.

J'AI reçu, général, vos quatre lettres des 7 et 8 de ce mois. Le président de la commission à l'armée belgique emporte avec lui différens décrets de la convention nationale, dont il vous donnera communication ; je vous en ferai passer des copies conformes aussi-tôt que j'en aurai reçu une expédition. Le mode de payement des différens achats sera incessamment déterminé par la convention.

Le conseil exécutif provisoire a discuté durant deux séances avec le général Thouvenot, les plans de campagne proposés. Il n'a point adopté le projet de marcher en Hollande, et il estime toujours qu'il est préférable que vous vous postiez vers le Rhin, pour repousser les Autrichiens au-delà de ce fleuve. Occupez-vous donc, général, de réparer votre armée ; prenez des cantonnemens tels que vous puissiez la rassembler promptement, afin qu'aussi-tôt

que vous serez satisfait de son état, vous poursuiviez les ennemis de la liberté et de l'égalité. Voilà, général, ce que le conseil attend de votre patriotisme.

Signé, PACHE.

P. S. Je vous envoie une dépêche que le général Custine m'a adressée pour vous.

XXIX.me LETTRE

De Dumourier au citoyen Pache, Ministre de la guerre.

Le 15 décembre 1792, l'an premier de la république.

EN conséquence de votre dépêche du 13, citoyen ministre, l'avant-garde de l'armée que je commande entrera demain à Aix-la-Chapelle, que le maréchal-de-camp Desforets occupera avec 12 bataillons. Le reste de l'avant-garde occupera des quartiers dans le pays de Fauquemont, de Rolduc, de Escheveiler, Saint-Comelis Munster, etc. Le corps d'armée du général Valence traversera ces quartiers pour se rendre à Cologne. Il recevra là les ordres que vous lui ferez passer. Il lui auroit été impossible, tant à cause des chemins que par le défaut de subsistances, de marcher par le Luxembourg jusqu'à Arlon, comme il paroît qu'on le desire d'après le plan du général Custine, qui me semble être celui qu'on adopte. De Cologne, il sera plus aisé à Valence de faire cette marche que vous lui prescrirez,

parce qu'il peut remonter de Cologne à Bonn, et de Bonn à Andernach.

Le général Miranda cantonne depuis Ruremonde jusqu'à Tongres : il pourra, lorsque vous jugerez à-propos de mettre le corps de Valence en mouvement de Cologne sur Bonn, se rassembler à Ruremonde, et entrer dans le duché de Clèves. Le corps que je commande actuellement pourra alors se porter sur Russeldorff. Le corps du général d'Harville, qu'on fera bien de renforcer des bataillons qui viennent de France, pourra menacer le Luxembourg, sur-tout si on assemble un autre petit corps auprès de Sedan, pour menacer la ville de Luxembourg elle-même.

Les mouvemens des trois corps d'armée de la Belgique et de l'armée de Valence, se feront sans aucune difficulté, puisque les ennemis ont repassé le Rhin dans cette partie, et qu'il n'y en a plus sur la rive gauche, au-moins jusqu'à Cologne.

Après avoir obéi aux ordres du conseil exécutif, je donnerai par écrit aux commissaires de la convention nationale sur ce qui m'est personnel.

Trentième

Trentième Lettre de Pache, Ministre de la guerre, à Dumouriez.

Paris, le 14 décembre 1792, l'an 1er de la république française.

JE vous ai adressé, général, par ma lettre du 11 novembre, Simon Pick, agent du directoire des achats, chargé de prendre vos ordres pour l'approvisionnement en tout genre des comestibles de l'armée que vous commandez; *Mosselmann* est à *Bruxelles* pour le même objet, et *Perlan* à *Ostende*.

Je vous préviens par celle-ci, que, pour donner plus d'étendue aux mesures déjà prises, et pour assurer de manière à ne vous laisser aucun soin, aucune inquiétude, la subsistance des intrépides soldats qui marchent avec vous à la victoire, le directoire des achats a joint Liepmann Berr aux agens qu'il a déjà près de vous. Ce préposé partage avec Mosselmann le soin de pourvoir aussi aux besoins de l'armée commandée par le général Valence : comme il importe à la célérité du service des armées que ces régisseurs soyent

à proximité de ceux que vous occupez, il a été décidé :

1°. Qu'ils auront un logement pour eux dans les lieux qu'ils indiqueront.

2°. Une garde pour la sûreté de leur caisse.

3°. Dix rations de fourrages par jour.

Ces mesures dictées par la nécessité de séparer d'une manière précise les fonctions d'un général d'armée, d'avec celles d'administration, rempliront l'objet pour lequel elles ont été prises; et j'ai lieu d'espérer que les soldats de la république ne manqueront jamais de ce qu'ils ont droit d'attendre de sa sollicitude.

Le ministre de la guerre,

PACHE.

XXX.me LETTRE

De Dumourier au citoyen Pache, Ministre de la guerre.

Liége, le 18 décembre 1792, l'an premier de la république.

JE réponds à votre lettre du 14, citoyen ministre. La prise de Francfort par les Prussiens, la disgrace de Beurnonville devant Trèves, d'où il a été repoussé, à ce qu'il me mande lui-même, ont encore changé la disposition que j'avois faite de pousser Valence jusqu'à Cologne, d'après la décision du conseil que vous m'avez intimée.

Prenez une carte, et voyez quelle est la position actuelle des cantonnemens. Vous déciderez ensuite comme vous jugerez à-propos et sur votre responsabilité, la marche des armées.

Le général Thouvenot a eu raison de vous annoncer que nous occupions Marche; c'est l'avant-garde du corps d'armée d'Harville qui y est cantonné; le reste de cette armée oc-

cupe les bords de la Meuse depuis Huy jusqu'à Givet.

L'avant-garde du général Valence est cantonnée dans le pays de Limbourg, de Malmedy et de Stavelo. Elle se trouve sur les débouchés de Cologne d'un côté, et du Luxembourg de l'autre. Le corps d'armée du général Valence se trouve en 2me ligne derrière cette avant-garde, étant cantonné, la gauche à Geneppe, et la droite à Huy. Ainsi vous pourrez ou la faire marcher par les bords du Rhin sur Bonn et Andernach, en supposant qu'il n'y ait pas de forces considérables dans le Luxembourg, sans quoi il seroit coupé, ou le faire marcher par le Luxembourg même, pour contenir les troupes autrichiennes qui y sont, et les empêcher de passer la Moselle, et tomber sur Beurnonville.

Je vous déclare que je ne vous propose aucune de ces alternatives comme un conseil; car si Valence marche par Cologne et Bonn, ou il reculera, ou il sera coupé; si Valence, au contraire, s'avance dans le Luxembourg, il mourra de faim et courra risque d'être battu.

Quant au projet de Beurnonville dont vous me parlez, de se tenir en mesure avec Custine et avec Valence, il est chimérique. S'il se

réunit à Custine, il est certainement séparé de Valence; s'il veut se réunir à Valence, il faut qu'il abandonne la Moselle, qu'il rentre en France, et qu'il fasse le tour par les Ardennes, pour s'enfoncer dans le détestable pays de Luxembourg. Si les 3 corps veulent agir séparément, ce sont 3 petits paquets qui seront battus l'un après l'autre.

Quand même Valence seroit à Marche, il ne masqueroit point Luxembourg, car il y a 20 grandes lieues.

Il est tout simple que l'ennemi se rassemble dans le Luxembourg, dès qu'on a manqué de prendre Coblentz, dès sur-tout qu'on a manqué de prendre Trèves. Luxembourg devient un point qui sépare entièrement notre guerre du Haut-Rhin avec celle du Bas-Rhin, et qui, par conséquent, prend en flanc et l'armée de la Belgique et l'armée de la Moselle.

Si on veut continuer à agir d'après un mauvais plan, on raccommodera des fautes par des fautes, et cette guerre, après le plus brillant début, peut avoir l'issue la plus funeste.

On auroit beaucoup de peine à soutenir Mayence, si les Prussiens, maîtres de Coblentz et de Trèves, poursuivent leurs succès avec

vigueur; on sera peut-être fort heureux de pouvoir se retirer derrière la Sarre, pour y prendre des cantonnemens toujours très-inquiétés. Quant aux Pays-Bas, notre maintien dans ces provinces dépend beaucoup du plan politique qu'on adoptera, et de la conduite plus ou moins sage, plus ou moins juste qu'on tiendra avec les Belges.

Le ministre des affaires étrangères garantit sur sa responsabilité, la neutralité de la Hollande; je crois, moi, qu'elle dépendra beaucoup des succès des Allemands sur le Rhin et la Moselle. Pesez bien toutes les considérations, et sur-tout occupez-vous de doubler au moins l'armée de Custine, ainsi que celle de Beurnonville et de Valence.

XXXI.me LETTRE

De Dumourier au citoyen Pache, Ministre de la guerre.

Liége, le 18 décembre 1792, l'an premier de la république.

MA santé, citoyen ministre, est entièrement perdue, tant par les fatigues de deux campagnes extrêmement rigoureuses, pendant lesquelles je ne me suis pas plus épargné que les soldats, que par les chagrins qui m'ont peut-être trop affecté en voyant le dénuement de nos braves compagnons d'armes.

Il est absolument indispensable que je prenne un peu de repos, étant vraiment malade, et ayant sur-tout la poitrine très-affectée.

En conséquence, je vous prie de m'accorder un congé pour aller me reposer quelque-tems. L'armée est dans des cantonnemens très-serrés, où elle n'a rien à craindre, puisqu'il n'y a pas un ennemi de ce côté-ci du Bas-Rhin. Il lui faut au moins six semaines pour se refaire, et il me faut le même tems pour me réparer.

Vous verrez, par mes dernières lettres, avec quelle exactitude j'ai exécuté tous vos ordres. J'espère que vous ne me refuserez pas une demande aussi juste dont j'instruis les citoyens commissaires de la convention nationale, et que je vous prie de communiquer à la convention nationale elle-même. Je vais attendre votre réponse à Bruxelles, où ma présence est absolument nécessaire pendant quelques jours. Je vous prie de ne pas mettre de retard à l'expédition du courrier Dronet qui m'apportera votre décision.

Lettre de Dumourier aux Commissaires de la Convention nationale.

Liége, le 19 décembre 1792, l'an premier de la république.

LE général Thouvenot, citoyens commissaires, m'a dit à son retour de Paris, qu'il avoit été agité dans le comité militaire, une question très-importante, sur laquelle il est à craindre que le conseil exécutif n'envoye promptement des ordres qui pourroient avoir des conséquences très-fâcheuses, tant pour le discrédit qu'ils nous donneroient dans la Belgique, que nous priverions d'un de ses plus utiles établissemens, que par la privation dans laquelle nous mettrions nous-mêmes des moyens de réparer notre artillerie sous nos yeux, avec la promptitude nécessaire. Cette artillerie a beaucoup souffert de notre campagne; la réparation est urgente, et nous ne pouvons pas l'entreprendre, si on nous prive d'un établissement précieux, dont vous verrez tous les détails dans les mémoires ci-joints du lieutenant-colonel Thouvenot.

Il s'agit de l'établissement d'artillerie et de la fonderie de Malines. Long-tems avant d'entrer dans la Belgique, et pendant que j'en projettois l'expédition, j'ai obtenu du ministre de la marine, qu'il me cédât pour un tems le lieutenant-colonel Thouvenot, qui étoit à la tête de la fonderie d'Indret près de Nantes, où j'avois eu lieu de reconnoître les talens et le civisme de cet officier; je l'ai placé à la tête de l'établissement de Malines, que je connoissois déjà comme une ressource indispensable, tant pour la réparation de notre artillerie et de nos armes à feu, que pour la fabrication de canons et armes à feu pour l'armée des Belges qui devoient se joindre à nous comme auxiliaires pour la campagne prochaine, et dont l'armement doit se faire avec vivacité pendant l'hiver, pour pouvoir nous renforcer au printems. Il paroît que le projet annoncé au comité, et d'après lequel je crains qu'il n'arrive des ordres du ministre de la guerre, seroit de transférer à Douay la fonderie et l'établissement d'artillerie de Malines.

1.° Cette translation nous priveroit des moyens de travailler à des réparations déjà commencées et qui sont très-urgentes, car

nous ne pouvons pas, des bords de la Meuse et d'Aix-la-Chapelle, nous dégarnir de notre artillerie tant bonne que mauvaise, pour aller la faire réparer à Douay.

2.° Cette mesure seroit injuste, car l'établissement de Malines est une manufacture du pays, appartenante au pays, et que d'après le décret de la convention nationale du 15 septembre, nous devons tout au plus gérer, mais que nous ne pouvons pas détruire sans faire tort au pays : d'ailleurs, ce n'est pas dans le moment où nous disons aux Belges : « Soyez » un peuple souverain, nous vous apportons » paix, secours, fraternité, liberté et égalité; » concertez-vous avec les généraux sur les me- » sures à prendre pour la défense commune », que nous pouvons détruire un établissement qui peut leur donner 1000 fusils par mois, et un canon tous les trois jours.

3.° Cette mesure seroit impolitique; elle nous aliéneroit le cœur des Belges, parce qu'elle montreroit une méfiance dans nos forces et dans leur fidélité, qui, bien loin de les exciter à se joindre à nous pour défendre leur liberté et leur souveraineté, leur prouveroit qu'en cas de retraite déjà prévue, nous voulons leur ôter un établissement dans lequel

ils peuvent puiser des armes, de peur que cet établissement se tourne contre nous, lorsque nous abandonnerions ce malheureux pays à lui-même, ce qui seroit entièrement contraire à l'article V du même décret du 15 décembre, par lequel nous déclarons que nous ne souscrirons aucun traité et ne poserons les armes qu'après l'établissement de la souveraineté et de l'indépendance du peuple sur le territoire duquel les troupes de la république seront entrées, qui aura adopté les principes de l'égalité, et établi un gouvernement libre et populaire. Cet article suppose que nous donnerons aux peuples les moyens de concourir avec nous à la défense de leur liberté et de leur souveraineté, et nous nous contredirions nous-mêmes, si nous leur enlevions un établissement tout fait qui peut servir et à eux et à nous, étant dirigé avec intelligence par nos officiers.

4.° Enfin, si on ne considère que l'économie, la destruction de cet établissement, qui est pour nous d'une nécessité urgente, deviendroit la source d'une dépense au moins double, tant pour la cherté des matières et de la main-d'œuvre à Douay, et dans nos autres arsenaux, que par la lenteur du travail, la longueur des routes et les frais énormes de transport.

Si, à tous ces motifs réunis, on oppose le danger en cas de retraite, de laisser à l'ennemi un établissement aussi avantageux, il est très-aisé de lever ce danger, en attendant à détruire cet établissement au moment où nous serions forcés d'évacuer le pays.

Je sais que vous êtes frappés, comme moi, du danger et des inconvéniens de détruire l'établissement de Malines; je sais qu'en conséquence, vous avez projeté de faire exprès le voyage de Malines, pour prendre des instructions précises; j'aurois même attendu cette époque, pour vous faire les représentations les plus vives sur ce projet de destruction; mais comme l'ordre du ministre peut arriver d'un jour à l'autre, j'ai cru ne pouvoir pas retarder une requisition aussi importante; elle est appuyée de pièces sur lesquelles vous n'avez aucun doute à former, d'après la sagesse et l'expérience du lieutenant-colonel Thouvenot, et que je vous prie de faire passer à qui il convient, pour empêcher et prévenir l'ordre du ministre, qui pourroit nous jetter dans des embarras d'autant plus grands, que j'ai donné des ordres et pris des mesures pour faire marcher l'établissement de Malines avec toute

la célérité qui nous est nécessaire pour nous-mêmes, encore plus que pour les Belges.

Je vous prie donc de ne pas perdre une minute sur cet objet.

XXXII.me LETTRE

De Dumourier au Ministre Pache.

Liége, le 21 décembre 1772, l'an premier de la république.

COMME vous ne m'avez envoyé, citoyen ministre, qu'un très-petit nombre d'exemplaires du décret du 15, je suis obligé, pour pouvoir le faire publier tout à-la-fois dans la Belgique, dans le pays de Liége et dans les différentes enclaves de l'Empire qu'occupent les armées françaises, de le faire traduire et réimprimer en grande quantité et en forme d'affiches en français, en flamand, en liégeois et en allemand, pour que la publication ne soit pas partielle, et qu'elle soit répandue tout-à-la-fois, pour pouvoir produire par-tout, en même-tems, le résultat qu'on en attend.

Le décret comprend des dispositions d'administration et de finance, pour lesquelles je n'ai ni les talens, ni l'instruction, ni le tems, ni les instrumens nécessaires. Ce sont des fonctions purement administratives, civiles et judi-

ciaires, qui ne peuvent en rien me concerner ; mon devoir est de proclamer le décret, et d'en soutenir l'exécution par la force armée dont j'ai la conduite ; mais je n'ai point d'agent assez instruit pour remplir les fonctions qui sont prescrites dans les articles 4 et 5. Tous ceux dont je pourrois disposer, sont des militaires comme moi, qui ne connoissent aucune des formes dont il faut se servir, et qui même sont incompatibles, d'après l'article de votre lettre du 14, qui dit :

« Ces mesures, dictées par la nécessité de » séparer d'une manière précise, les fonctions » d'un général d'armée, d'avec celles des admi- » nistrations, rempliront l'objet pour lequel » elles ont été prises ».

En conséquence, je vous envoie copie de la requisition que j'ai faite hier au commissaire-ordonnateur Ronsin, qui peut charger les différens commissaires répandus dans tout le pays que nous occupons, en leur joignant des agens civils, soit français, soit du pays, ou les autorisant à en choisir eux-mêmes.

Je suis étonné d'avoir lu dans le journal des débats, que j'avois laissé l'administration de la Belgique entre les mains des prêtres et des nobles. Je vous ai envoyé officiellement, à mon

entrée

entrée dans le Pays-Bas, ma proclamation ; vous avez dû en donner connoissance officielle à la convention nationale ; vous m'avez mandé alors qu'elle avoit été approuvée.

En vertu de cette proclamation, traduite en français et en flamand dans toute la Belgique, les administrations ont été changées, et les magistrats ont été élus par le peuple. Quelques-uns ont renommé leurs anciens magistrats ; c'est à quoi je n'ai pas pu m'opposer, étant occupé à poursuivre l'ennemi, et traversant la Belgique avec rapidité.

Cependant, j'ai dissout les états dans toutes les provinces, et notamment ceux du Brabant ; et au milieu de tous mes travaux militaires, j'ai fait une adresse au peuple Belge, qui a été envoyée à toutes les municipalités avec profusion dans les deux langues française et flamande. Cette adresse, dont je vous envoie plusieurs exemplaires, a été expédiée de Saint-Tron, pour préparer les esprits des peuples, avant de les inviter à tenir leurs assemblées primaires.

J'ai fait partir, il y a six jours à-peu-près, pour Bruxelles, une proclamation avec une instruction pour la tenue des assemblées primaires. Je ne connoissois pas alors le décret,

puisqu'il n'étoit pas fait; mais comme la proclamation et l'instruction sont faites dans les vrais principes de liberté, d'égalité et de la souveraineté du peuple, je n'aurai d'autre changement à y faire, que d'ajouter à cette proclamation, par une circulaire, l'article III du décret, avec invitation à toutes les assemblées primaires de s'y conformer.

Je vous prie de donner connoissance à la convention nationale de cette lettre, pour justifier ma conduite aux yeux des représentans de la république.

ERRATA.

Page 5, *ligne* 6, 500, *lisez* 50.
Pag. 20, *lig.* 20, Alais; *lis.* Halez.
Pag. 44, *lig.* 3, Amiens; *lis.* Valenciennes.
Pag. 76, *lig.* 9, Marx; *lis.* Max.
Pag. 78, *lig.* 2, octobre; *lis.* novembre.
Pag. 91, *lig.* 18, au frère; *lis.* aux frères.

De l'Imprimerie de CORDIER, rue Galande, N° 58.

THE BORROWER WILL BE CHARGED
AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT
RETURNED TO THE LIBRARY ON OR
BEFORE THE LAST DATE STAMPED
BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE
NOTICES DOES NOT EXEMPT THE
BORROWER FROM OVERDUE FEES.

WIDENER
CANCELLED
APR 20 1981
710677